

T. C.
İstanbul Üniversitesi
Sosyal Bilimler Enstitüsü
Batı Dilleri ve Edebiyatları Anabilim Dalı
Fransız Dili ve Edebiyatı Bilim Dalı

Yüksek Lisans Tezi

Triptyque lexical *peuple, pays et nation*
Analyse distributionnelle du discours de Mobutu
(1965-1970)

Kadindula Ya Mukoko

2501121161

Tez Danışmanı

Doç. Dr. Nurcan Delen Karaağaç

İstanbul, 2014



Y Ü K S E K L İ S A N S
T E Z O N A Y I

ÖĞRENCİNİN

Adı ve Soyadı : Kadımdula YA MUKOKO Numarası : 2501121161
Anabilim/Bilim Dalı : Batı Dilleri ve Edebiyatları A.B.D. Danışman Öğretim Üyesi : Doç.Dr.Nurcan
Fransız Dili ve Edebiyatı Bilim Dalı DELEN KARAAĞAÇ
Tez Savunma Tarihi : 02.07.2014 Tez Savunma Saati :11.00 'da

Tez Başlığı : "Triptyque Lexical Peuple, Pays Et Nation: Analyse Distributionnelle Du Discours
De Mobutu (1965-1970)."
(Halk, Ülke ve Millet Sözlüksel Üçlemesi: Mobutu'nun Söyleminin Dağılımsal
Çözümlemesi (1965-1970).")

TEZ SAVUNMA SINAVI, Lisansüstü Öğretim Yönetmeliği'nin 36. Maddesi uyarınca yapılmış, sorulan sorulara alınan cevaplar sonunda adayın tezinin KABULÜ'NE OYBİRLİĞİ / ÖYÇOKLUĞUYLA karar verilmiştir.

JÜRİ ÜYESİ	İMZA	KANAATI (KABUL / RED / DÜZELTME)
1-Prof. Dr. Nedret ÖZTOKAT		Kabul
2-Doç. Dr. Nurcan DELEN KARAAĞAÇ		kabul
3- Doç. Dr. Nur NACAR LOGİE		Kabul

YEDEK JÜRİ ÜYESİ	İMZA	KANAATI (KABUL / RED / DÜZELTME)
1- Prof. Dr. Arzu KUNT		
2- Doç. Dr. Ayşe Banu KARADAĞ		

« Les mots ne vivent pas isolés, dans notre pensée et sur nos lèvres. Ils sont en commerce réciproque les uns avec les autres, parce que, représentants de nos idées, ils reproduisent dans la combinaison de la phrase le mouvement de la pensée avec toute la complexité des faits intellectuels qui la constituent. » (Darmesteter 1979 : 107)

A mon épouse Bibiche,
A mes enfants Jenovic et Donel.

***Halk, lke ve millet* szlksel çlemesi:**
Mobutu'nun syleminin dađılımsal çzmlemesi
(1965-1970)
Kadindula Ya Mukoko

ÖZ

Cumhurbaşkanı Mobutu'nun konuşması söyleminin dizimsel çekirdekleri olarak kabul edilen halk, lke ve millet anahtar kelimeleri etrafında kurulur. Bu çalışmanın dayandığı metinler Mobutu'nun 1965-1970 yılları arasında dolaylı ya da dolaysız olacak kongo ulusuna seslendiđi resmi söylemlerinin bir koleksiyonudur. Bu söylemlerin anahtar kelimeleri söylem içerisinde gönderge belirleyenleri ya da belirleyici ve niceleyen belirleyenler olarak sınıflandırılan belirleyenler gramatikal sınıfının elemanları ile desteklenmiştir. Gönderge belirleyenlerinin anahtar kelimelerin önünde çođunlukla kullanılmaları söz konusu terimlerin edimsöz eyleminin aktörleri tarafından açık bir şekilde tanımlanmış ve bilinmiş olduğunu gösteriyor. Bu anahtar kelimelerin sözcelerin diđer bileşenleri ile dizimsel ilişkileri vardır. İster fiilin önüne ister arkasına eklensinler, anlamsal fonksiyonları eyleme - anahtar kelimelerin eylemi ya da anahtar kelimeler üzerinde bir eyleme- doğru yöneliyor. Yeterince açık ki ekonomik bađımsızlık ve Kongo Demokratik Cumhuriyeti'nin inşa edilmesi üzerine kurulu bu söylem lkeden ve milletten yana bir halk eylemi olarak tanımlanıyor.

Anahtar Kelimeler: söylem, söyleminin çzmlemesi, anahtar terimler, halk, lke, millet, Mobutu, dađılım, dađılımsal, nbelirleyen.

Key Terms *people, country and nation:*
Syntagmatic Analysis of Mobutu Discourse
(1965-1970)
Kadindula Ya Mukoko

ABSTRACT

President Mobutu's speech revolves around key terms *people, country and nation*, which are to be regarded as phrasal nucleus of discourse. The corpus on which this study is based is a collection of official speeches that Mr. Mobutu, directly or indirectly, addressed to the Congolese nation, between 1965 and 1970. The key terms of these speeches are sustained in the speech by elements of the grammatical class of determiners, grouped into referential determiners or designators and quantifying determiners. The preponderance of referential determiners to the keywords indicates that the terms in question are clearly marked and well-known to actors of the illocutionary act. These key terms are in syntagmatic relations with other components of utterances. Pre- or Post-posed to the verb, their semantic functions converge on action, action of keywords or action on keywords. This is sufficient proof that this discourse – focusing on the struggle for economic independence and the building of the Democratic Republic of Congo – is confined in an action of the people for the country and the nation.

Key Words: discourse, discourse analysis, key terms, people, country, nation, Mobutu, syntagm, distributions, predeterminers.

Triptyque lexical *peuple, pays et nation*
Analyse distributionnelle du discours de Mobutu
(1965-1970)
Kadindula Ya Mukoko

RESUME

Le propos du président Mobutu s’articule autour de termes-pivots *peuple, pays et nation* qu’il convient de considérer comme noyaux syntagmatiques du discours. Le corpus sur lequel porte cette étude est une collection des discours officiels que M. Mobutu adresse à la nation congolaise, directement ou indirectement, entre 1965 et 1970. Les termes-pivots de ces discours sont soutenus dans le discours par des éléments de la classe grammaticale des prédéterminants regroupés en prédéterminants référents ou désignateurs et en prédéterminants quantifiants. La prépondérance des prédéterminants référents devant les mots-clés indique que les termes concernés sont repérés clairement et connus des acteurs de l’acte illocutoire. Ces termes-pivots ont des relations syntagmatiques avec les autres composantes des énoncés. Qu’ils soient antéposés ou postposés au verbe, leurs fonctions sémantiques convergent vers l’action, une action des termes-pivots ou une action sur les termes-pivots. Ce qui prouve à suffisance que ce discours - axé sur la lutte pour l’indépendance économique et sur la construction de la République démocratique du Congo – se circonscrit dans une action du peuple en faveur du pays et de la nation.

Mots-clés : discours, analyse du discours, terme-pivot, peuple, pays, nation, Mobutu, syntagme, distributions, prédéterminant.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire traite de l'analyse syntagmatique du discours de Mobutu (1965-1970) sur la base des termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* considérées comme pivots du discours. Il étudie, d'une part, les prédéterminants comme assiette des termes-pivots concernés ; d'autre part, les relations qu'entretiennent ces mots-clés avec les autres composantes des énoncés dans la structure syntaxique.

Nous remercions toutes les personnes physiques ou morales qui ont permis que ce projet arrive à son terme.

En premier lieu nous remercions le gouvernement de la République de Turquie qui nous a octroyé une bourse d'étude ainsi que toutes les facilités.

De la même manière nous remercions le gouvernement de la République démocratique du Congo, à travers lui le gouvernement de la province du Kasai oriental, pour son initiative de coopération sans laquelle ce projet n'aurait pas été concrétisé.

Nous remercions les autorités académiques de l'Université d'Istanbul, en particulier l'équipe de l'Institut des Sciences sociales de cette université pour tous les services à nous rendus.

Nous remercions tout particulièrement Madame Nurcan Delen Karaağaç pour avoir accepté la direction de ce travail. Nous tenons à lui témoigner notre reconnaissance pour sa rigueur scientifique, ses précieux conseils, ses encouragements, sa patience renouvelée et sa confiance à notre égard.

Merci au corps professoral du département de Langue et Littérature françaises de l'Université d'Istanbul. Nous pensons, de manière spéciale, à mesdames les professeurs Nedret Öztokat et Arzu Kunt pour tous les sacrifices consentis en faveur de notre formation. Nous avons la même marque de gratitude à l'endroit de toute l'équipe du département pour son aide sans faille.

Merci aux membres du comité de gestion et aux membres du corps académique et scientifique de l'Institut supérieur pédagogique de Mbujimayi ; aux premiers pour nous avoir accordé une mise en disponibilité couvrant toute la période

de nos études ; et à tous pour leur apport incommensurable dans la réalisation de ce projet.

Merci à ceux qui nous ont donné le goût de connaître et de comprendre, en particulier à Bajana Kadima-Tshimanga dont les travaux et les conseils scientifiques ont grandement orienté nos choix. Il a été pour nous une source d'inspiration non négligeable. Nous le remercions également pour son soutien de tous les instants et pour sa richesse personnelle.

Merci de tout cœur à la famille Charmant Ntambue pour la tendresse qu'elle a témoignée à notre modeste famille. Nous lui en sommes très reconnaissant pour cette marque d'amour et de générosité.

Une pensée sincère à nos proches. D'une certaine manière, ce fruit est aussi le leur.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	
DEDICACE	
ÖZ	iii
ABSTRACT	iv
RESUME	v
AVANT-PROPOS	vi
TABLE DES MATIERES	viii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	xii
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	xiii
INTRODUCTION	1
1. La République démocratique du Congo, l'analyse du discours et le corpus mobutien	14
1.1. Histoire politique de la République démocratique du Congo avant et sous le régime Mobutu	16
1.1.1. L'indépendance et sa gestion : de l'indépendance au coup d'état	17
1.1.2. La deuxième République	21
1.1.3. Du multipartisme à la chute du régime	28
1.2. L'analyse du discours en République démocratique du Congo et le discours de Mobutu	32
1.2.1. Etat de lieu de la sociolinguistique au Congo	32
1.2.2. Le corpus de la recherche	35
1.2.2.1. Messages, adresses et/ou annonces des événements importants	36
1.2.2.2. Le discours-programme et le discours-bilan	37
1.2.2.3. Le discours-exposé de grandes décisions	38
1.2.2.4. Entretien idéologique	39
1.2.2.5. Le corpus du travail	40
2. Assiette des termes-pivots <i>peuple, pays et nation</i> dans le discours	46
2.1. Analyse des prédéterminants du terme-pivot <i>peuple</i>	49
2.1.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs	49
2.1.1.1. L'article défini	49

2.1.1.1.1. <i>le / les</i>	51
2.1.1.1.2. <i>de + le > du</i>	55
2.1.1.1.3. <i>de + les > des</i>	57
2.1.1.1.4. <i>à + le > au</i>	57
2.1.1.2. Les démonstratifs	58
2.1.1.3. Les possessifs : <i>son, notre, nos, leurs</i>	60
2.1.2. Les prédéterminants quantifiants	63
2.1.2.1. L'article indéfini :	63
2.1.2.1.1. <i>un</i>	63
2.1.2.1.2. Le morphème-zéro[\emptyset].....	65
2.2. Analyse des prédéterminants du terme-pivot <i>pays</i>	66
2.2.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs	66
2.2.1.1. L'article défini.....	66
2.2.1.1.1. <i>le / les</i>	66
2.2.1.1.2. <i>de + le > du</i>	70
2.2.1.1.3. <i>de + les > des</i>	72
2.2.1.1.4. <i>à + le > au / à + les > aux</i>	73
2.2.1.2. Les démonstratifs	74
2.2.1.3. Les possessifs : <i>son, notre, leur, nos, leurs</i>	77
2.2.2. Les prédéterminants quantifiants	79
2.2.2.1. L'article indéfini.....	79
2.2.2.1.1. <i>un/des</i>	79
2.2.2.1.2. Le morphème-zéro[\emptyset].....	81
2.2.2.2. Les quantifiants indéfinis et numéraux	82
2.2.2.2.1. Les indéfinis	82
2.2.2.2.2. Les numéraux	85
2.3. Analyse des prédéterminants du terme-pivot <i>nation</i>	86
2.3.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs	86
2.3.1.1. L'article défini.....	86
2.3.1.1.1. <i>la / les</i>	86
2.3.1.1.2. <i>de la</i>	87

2.3.1.1.3. de + les > <i>des</i>	89
2.3.1.1.4. à <i>la</i>	89
2.3.1.2. Le possessif : <i>notre</i>	90
2.3.2. Les prédéterminants quantifiants	91
2.3.2.1. L'article indéfini.....	91
2.3.2.1.1. <i>une</i>	91
2.3.2.1.2. Le morphème-zéro[\emptyset].....	92
2.3.2.2. Les indéfinis	92
3. Les termes-pivots <i>peuple</i>, <i>pays</i> et <i>nation</i> dans la structure syntaxique	96
3.1. Le terme-pivot <i>peuple</i> et ses distributions syntaxiques.....	99
3.1.1. <i>Peuple</i> placé devant le verbe.....	99
3.1.1.1. <i>Peuple</i> : sujet du verbe <i>être</i> ou d'un verbe similaire.....	100
3.1.1.2. <i>Peuple</i> : sujet du verbe <i>avoir</i> ou d'un verbe similaire	101
3.1.1.3. <i>Peuple</i> : sujet des verbes volitifs.....	101
3.1.1.4. <i>Peuple</i> : sujet des verbes d'action	103
3.1.2. <i>Peuple</i> en position postverbale.....	105
3.1.2.1. <i>Peuple</i> : sujet après un verbe impersonnel.....	105
3.1.2.2. <i>Peuple</i> après le verbe <i>être</i> ou un verbe similaire.....	106
3.1.2.3. <i>Peuple</i> après des verbes d'action	106
3.1.2.4. <i>Peuple</i> : complément d'agent.....	108
3.1.3. <i>Peuple</i> après un substantif ou un pronom	109
3.1.3.1. <i>Peuple</i> : complément du nom.....	109
3.1.3.2. <i>Peuple</i> : complément du pronom	110
3.1.4. <i>Peuple</i> : un circonstant	111
3.2. Le terme-pivot <i>pays</i> dans son environnement syntaxique	112
3.2.1. <i>Pays</i> placé devant le verbe	112
3.2.1.1. <i>Pays</i> : sujet du verbe <i>être</i> ou d'un verbe similaire	112
3.2.1.2. <i>Pays</i> : sujet du verbe <i>avoir</i> ou d'un verbe similaire.....	113
3.2.1.3. <i>Pays</i> : sujet des verbes d'action	114
3.2.2. <i>Pays</i> en position postverbale	116
3.2.2.1. <i>Pays</i> : sujet après un verbe impersonnel	116

3.2.2.2. <i>Pays</i> après le verbe <i>être</i> ou un verbe similaire.....	116
3.2.2.3. <i>Pays</i> après des verbes d'action.....	117
3.2.2.4. <i>Pays</i> : complément d'agent	119
3.2.3. <i>Pays</i> après un substantif ou un adjectif.....	120
3.2.3.1. <i>Pays</i> : complément du nom	120
3.2.3.2. <i>Pays</i> : complément de l'adjectif.....	124
3.2.3.3. <i>Pays</i> : un apposé.....	124
3.2.4. <i>Pays</i> : un circonstant	124
3.3. Le terme-pivot <i>nation</i> dans la structure syntaxique	127
3.3.1. <i>Nation</i> placé devant le verbe	127
3.3.1.1. <i>Nation</i> : sujet du verbe <i>être</i>	127
3.3.1.2. <i>Nation</i> : sujet des verbes d'action	128
3.3.2. <i>Nation</i> en position postverbale.....	128
3.3.2.1. <i>Nation</i> après le verbe <i>être</i>	129
3.3.2.2. <i>Nation</i> : sujet après un verbe impersonnel	129
3.3.2.2. <i>Nation</i> après des verbes d'action.....	129
3.3.2.3. <i>Nation</i> : complément d'agent	131
3.3.3. <i>Nation</i> après un substantif, un pronom ou un adjectif	131
3.3.3.1. <i>Nation</i> : complément du nom.....	132
3.3.3.2. <i>Nation</i> : complément du pronom	134
3.3.3.3. <i>Nation</i> : complément de l'adjectif.....	135
3.3.4. <i>Nation</i> : un circonstant	135
CONCLUSION	138
BIBLIOGRAPHIE	142

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : Les désignants nationaux dans le sous-corpus

Tableau 2 : Les désignants nationaux congolais dans le discours

Tableau 3 : Discours par année

Tableau 4 : Les prédéterminants de *peuple*

Tableau 5 : Les prédéterminants de *pays*

Tableau 6 : Les prédéterminants de *nation*

2. Liste des figures

Fig. 1 : représentation structurelle de l'article défini

Fig. 2 : représentation structurelle de l'article défini

Fig. 2 : représentation structurelle du préarticle

LISTE DES SIGLES, DES ABREVIATIONS ET DES SYMBOLES IMPORTANTES

1. Sigles, abréviations et symboles des termes du modèle théorique emprunté

Ø : morphème zéro (forme zéro de l'article indéfini)

Adj : adjectif

Art : article

D : déterminant

Dét : déterminant

Dém : démonstratif

Fig. : figure

GN : groupe nominal

ind : indéfini(s)

N : nom

N_o : nombre

nDéf : non-défini

num : numéral(aux)

P : phrase

PréArt : préarticle

SA : syntagme adjectival

SN : syntagme nominal

SP : syntagme prépositionnel

SV : syntagme verbal

V : verbe

2. Autres sigles et abréviations

A.D.P.: Alliance démocratique des peuples

A.F.D.L.: Alliance des forces démocratiques pour la libération

A.N.C.: Armée nationale congolaise

C.E.E.A.C.: Communauté économique des Etats d'Afrique centrale

C.E.P.G.L.: Communauté économique des pays des grands lacs
CELTA : Centre de linguistique théorique et appliquée
C.N.R.D.: Conseil national de résistance pour la démocratie
C.N.S.: Conférence nationale souveraine
Conaco : Convention nationale du Congo
C.V.R.: Corps des volontaires de la République
F.D.C.: Front démocratique congolais
J.M.P.R. : Jeunesse du Mouvement populaire de la Révolution
M.P.R.: Mouvement populaire de la Révolution
M.N.C. /K.: Mouvement national congolais / Kalonji
M.N.C. /L.: Mouvement national congolais / Lumumba
M.R.L.Z.: Mouvement révolutionnaire pour la libération du Zaïre
Onu : Organisation des nations unies
Onuc : Onu Congo
O.U.A.: Organisation de l'unité africaine
P.R.P. : Parti de la révolution populaire
R.D.C. : République démocratique du Congo
R.D. Congo : République démocratique du Congo
U.D.P.S.: Union pour la démocratie et le progrès social
U.S.A.: United States of America (Etats unis d'Amérique)

INTRODUCTION

La présente recherche porte sur l'étude des termes-pivots¹ *peuple, pays* et *nation* en tant que noyaux syntagmatiques dans le discours politique prononcé par le président Mobutu en République démocratique du Congo, sous le deuxième quinquennat du Congo indépendant et souverain.

En effet, à l'issue de la conférence de Berlin (15 novembre 1884-26 février 1885) – qui marque l'organisation et la collaboration européenne pour le partage et la division de l'Afrique, et après laquelle le pays de Mobutu, le Congo, naît comme Etat –, l'ex colonie belge est baptisée *Congo*. Il va devenir *République du Congo* à son accession à la souveraineté nationale et internationale (1960) ; puis successivement *République démocratique du Congo* (1964), *République du Zaïre* (1971), avant sa réhabilitation en tant que *République démocratique du Congo* en 1997.

Depuis son indépendance, le pays de Patrice-Emery Lumumba (Père de l'indépendance et premier Premier ministre de la République du Congo mort assassiné le 17 janvier 1961) connaît plusieurs systèmes politiques allant du régime parlementaire au régime présidentiel, en passant par un régime totalitaire dont est l'émanation le discours que ce travail se propose d'analyser.

S'agissant de la dénomination, soulignons que le pays a connu, au fil du temps et selon les usages, les appellations suivantes : Congo-Léopold II, Etat indépendant du Congo, Congo Belge, Congo-Léopoldville, Congo-Kinshasa, République du Congo, République démocratique du Congo, République du Zaïre, Zaïre, R.D.C., R.D. Congo ou Congo tout court. Congo-Léopoldville ou Congo-Kinshasa ont été souvent utilisés, ou le sont encore, pour distinguer les deux Congo voisins (l'autre Congo est aussi appelée Congo-Brazzaville pour la même raison).

Nous garderons, dans le présent propos, pour les illustrations, les toponymes *République démocratique du Congo* ou *Congo* en raison de leur usage dans le discours sous étude et de leur emploi consécutif durant la période concernée. Et, dans nos analyses, nous emploierons le plus souvent le syntagme nominal *République*

¹ Nous employons le concept "terme-pivot" conformément à la terminologie de Z.S. Harris (1952)

démocratique du Congo ou, probablement, ses sigles (R.D.C. et R.D. Congo) qui sont officiellement attestés à ce jour.

Outre l'accession au pouvoir par la voie des élections (1960, 2006 et 2011), les dirigeants de la République démocratique du Congo ont eu recours à d'autres moyens, notamment le coup d'état militaire (1965), la conquête armée (1997) et la désignation (2001). Durant plusieurs décennies, le pays est le théâtre de guerres récurrentes et de crises perpétuelles pendant lesquelles des discours s'invitent et, par conséquent, le vocabulaire politique va s'enrichissant tant sur le plan lexical que du point de vue sémantique.

Par l'examen du fonctionnement syntagmatique des termes-pivots du discours de Mobutu, il nous sera possible d'élaborer une corrélation entre les faits sociolinguistiques et la situation sociopolitique tant antérieure, contemporaine que postérieure au discours étudié. Rappelons avec Marcel Pérennec que les mots :

« servent à traduire des représentations collectives dont la force mobilisatrice trouve sa source dans cette composante évaluative, [...] ils servent de support à des mythes permettant à des groupements humains d'accéder à une identité collective et aux individus d'accéder par ce biais au sentiment de l'identité personnelle. » (*in* Rémi-Giraud et Rézat 1996 : 106)

Aussi cette étude aura-t-elle contribué à l'expansion de l'analyse syntaxique du discours, dans le sens où il se posera tant dans les centres et unités de recherche que dans les chaires et unités pédagogiques comme un outil de consultation pour des travaux d'analyse du discours littéraire, du discours politique, du discours syndical, du discours journalistique, etc.

Le discours politique prononcé au sommet de l'Etat entre 1965 et 1970 en République démocratique du Congo est un discours sur le Congo que le locuteur, le président Mobutu, adresse d'une manière générale aux Congolais en tant que bénéficiaires de l'action politique du gouvernement, et aux autres peuples du monde – partenaires ou antagonistes du Congo. Le locuteur emploie avec une forte fréquence les termes *pays*, *peuple* et *nation* que, à notre tour, nous considérons comme « termes-pivots » du discours.

Notre investigation se propose de répondre au double questionnement portant d'une part sur le support de ces termes-pivots et, d'autre part, sur la place de ceux-ci

dans les énoncés, sur leur relation avec les autres constituants de ces énoncés, y compris sur leur fonction aussi bien syntaxique que sémantique.

De manière anticipée, nous postulons, au regard de ce qui précède, d'une part, que les mots-clés du discours de Mobutu ont pour support un certain nombre d'éléments qui se recrutent dans les classes grammaticales des déterminants. D'autre part, non seulement ils ont des fonctions syntaxiques et sémantiques qui motivent leur position dans les énoncés, mais aussi ils entretiennent avec les autres constituants des énoncés des rapports d'interdépendance.

Nous estimons subsidiairement que, dans le contexte d'instabilité permanente qui est celui de la République démocratique du Congo, le discours qui intéresse la présente étude garderait encore des traces dans le discours politique actuel de la République démocratique du Congo et pourrait maintenir son influence sur les régimes à venir, si l'on convient que tout discours s'inscrit toujours dans un *interdiscours*. « Aux situations données – et qui se répètent – correspondent des messages identiques ou comparables », dit Algirdas Julien Greimas (1966 : 36). Et quand Gérard Genette (1982 : 7), centre sa recherche sur la *transtextualité* ou *transcendance textuelle* qu'il définit comme « tout ce qui [met le texte] en relation, manifeste ou secrète avec d'autres textes », il n'est pas évident que le discours post mobutien se soit tenu à l'écart de la pratique palimpsestiste. Voilà une hypothèse qui pourrait se vérifier dans un long terme, dans la pratique de l'analyse du discours politique de la République démocratique du Congo.

Notre démarche est axée sur l'analyse des énoncés que nous avons décryptés à partir des discours politiques nationaux de la République démocratique du Congo, c'est-à-dire ceux qui s'adressent directement au peuple congolais. Ce corpus est constitué essentiellement de 40 discours, allocutions et messages prononcés, de 1965 à 1970, publiquement – via des rassemblements populaires ou à travers la chambre des représentants – ou par la voix des médias, par M. Mobutu, ancien président de la République démocratique du Congo (1965-1997).

Nous avons opéré notre choix sur ce corpus et sur la période en vue d'une analyse objective, d'abord parce que les textes retenus témoignent de leur authenticité pour avoir été édités en deux volumes aux éditions J. A. (1975) par les services-mêmes de la présidence de la République ; ensuite parce que le discours

politique de la période ciblée (1965-1970) n'a pas jusqu'à présent fait l'objet, de manière systématique, d'une étude sociolinguistique, ainsi que va le démontrer l'état de la question (*in infra*) ; enfin, le régime dont le discours constitue le corpus de notre étude n'a plus l'exercice du pouvoir. Nous posons en principe que, de cette manière, seraient élaguées de notre recherche toutes les subjectivités qui influenceraient nos prises de position. Francine Mazière (2010 : 18) ne dit-elle pas que « l'analyste de discours n'est pas un personnage neutre. On a vu qu'il doit assumer une position sur la langue, une position sur le sujet » ?

Certains chercheurs sont unanimes à faire du discours un synonyme de « texte » ou d'« énoncé ». A ce faire, Dominique Maingueneau (1976 : 11) propose six acceptions du discours parmi lesquelles une intéresse la présente étude. Il s'agit, au sens harrissien, de considérer le discours comme des suites de phrases considérées du point de vue des règles de leur enchaînement. En effet, Zellig Sabetai Harris prône une linguistique qui étudierait la distribution des unités au-delà de la phrase isolée. Ce qui fait dire à Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002 : 41) que le linguiste américain « entendait par là l'extension des procédures distributionnelles à des unités transphrastiques. » On est parti du postulat de base que l'énoncé dépasse la phrase pour s'étendre au texte considéré comme discours parce qu'il est le produit d'autres textes, mais dans une situation précise ayant ses propres référents.

La présente étude se propose d'analyser le discours de Mobutu à la lumière de l'approche syntaxique. L'application de cette approche exige une meilleure compréhension des concepts, notamment celui de *syntagme*. En effet, le syntagme est un concept linguistique représentant un groupe de mots qui produit un sens (une idée) unique. Dans cette perspective, le syntagme est donc une *unité linguistique* linéaire qui appartient au domaine où se recoupent celui de la morphologie (*parties du discours*) et celui de la syntaxe (*organisation de la phrase*). En d'autres termes, la syntagmatique rend compte à la fois des rapports sémantiques (*propriétés de combinatoire*) et des propriétés grammaticales (*de construction*) des « mots » dans une langue.

Les unités de la langue relèvent, selon Emile Benveniste (1966 : 22), de deux plans : *syntagmatique* quand on les envisage dans leur rapport de succession

matérielle au sein de la chaîne parlée, *paradigmatique* quand elles sont posées en rapport de substitution possible, chacune à son niveau et dans sa classe formelle. Il s'agit de définir chaque élément de l'énoncé par l'ensemble des environnements où il se présente, et au moyen d'une double relation, relation de l'élément avec les autres éléments simultanément présents dans la même portion de l'énoncé (relation syntagmatique) ; relation de l'élément avec les autres éléments mutuellement substituables (relation paradigmatique).

Dans la grammaire générative, par opposition à la grammaire *transformationnelle*, la *syntagmatique* concerne les rapports entre les unités successives de l'énoncé et leur hiérarchisation dans la production de la phrase. De cette manière, une *règle syntagmatique* est à entendre comme la règle de base décrivant une catégorie linguistique par une structure formelle rendant compte de ses constituants.

Le rapport syntagmatique est *in praesentia* : « il repose sur deux ou plusieurs termes également présents dans une série effective ». Le rapport associatif, par contre « unit des termes *in absentia* dans une série mnémonique virtuelle » (Saussure 1916 : 171). Voilà pourquoi nous nous sommes intéressé à l'analyse syntagmatique qui rend compte des relations entre les éléments omniprésents du discours.

Cet aperçu théorique sur la notion de la syntagmatique nous permet d'appréhender l'approche grâce à laquelle seront analysés les discours-corpus de notre recherche. Rappelons que l'analyse du discours peut être rendue possible grâce à l'usage de l'une ou l'autre des démarches suivantes : l'approche lexicologique, l'approche syntaxique, l'énonciation, la méthode de grammaire de texte. Cette division, de la réflexion de D. Maingueneau (1976 : 21) qui la trouve insuffisante lorsqu'il convient de suppléer à ces quatre approches celles pragmatique et communicationnelle (1987), n'est nullement fondée sur une théorie. Elle est le symptôme des difficultés auxquelles est confrontée l'analyse du discours : elle ne constitue donc qu'un classement pragmatique en vue d'une présentation claire.

Notre option pour l'analyse syntaxique obéit à la recommandation de D. Maingueneau (1976 : 44) d'« inscrire les lexèmes dans un tissu complexe de relations, relation aux autres unités de même paradigme, oppositions, relation à l'intertexte, à la langue, aux conditions de production » ; même si, citant Harris,

l'auteur précise que le recours au principe de « conditions de production » de discours « ne signifie pas que les discours produits dans les conditions semblables doivent nécessairement avoir certaines caractéristiques formelles en commun, ni que les discours produits dans des situations différentes doivent présenter certaines différences formelles. » (*ibid.* p. 66)

Le discours – ensemble hiérarchique de significations – apparaît, selon A. J. Greimas (1966 : 69), dans son déroulement et malgré son caractère linéaire, comme une succession de déterminations, et créateur, de ce fait, d'une hiérarchie syntaxique. Car, avec la phrase, précise E. Benveniste (1966 : 129-130), on quitte le domaine de la langue comme système des signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours.

Etude des syntagmes, la syntaxe ou la théorie des groupements de mots rentre dans la syntagmatique, puisque ces groupements supposent toujours au moins deux unités distribuées dans l'espace. « Tous les faits de syntagmatique ne se classent pas dans la syntaxe, mais tous les faits de syntaxe appartiennent à la syntagmatique. », dit Ferdinand de Saussure (1916 : 188)

Dans sa théorie distributionnelle, Z. S. Harris soutient ce qui suit :

« On peut décrire toute langue par une structure distributionnelle, c'est-à-dire par l'occurrence des parties (et, en dernière analyse, des sons), relativement les unes aux autres, et cette description n'exige pas qu'on fasse appel à d'autres caractéristiques, telles que l'histoire ou le sens. » (Maingueneau 1976 : 65)

Aussi pouvons-nous dire que l'analyse distributionnelle consiste en une segmentation de la chaîne parlée pour dégager les régularités d'occurrences de certaines parties par rapport à d'autres parties de la même chaîne. Pareille description en termes de structure syntagmatique est, aux yeux de Noam Chomsky (1969 : 33), « fondamentalement plus puissante ».

L'analyse du discours, en faisant de l'analyse syntaxique l'outil principal de son observatoire, estime F. Masière (2010 : 68), admet implicitement que la médiation syntaxique intervient également dans le domaine du discours. Elle intervient de manière obviée puisque l'analyse du discours sait bien que le discours n'est pas générable par le système des règles syntaxiques.

Notre étude se focalisera dans l'identification des relations syntagmatiques que les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* entretiennent avec d'autres monèmes dans le discours de Mobutu. De cette façon, les classes paradigmatiques constituées à la base des principes distributionnels permettront-elles de lire les différents syntagmes qui définissent le contenu sémantique des termes-pivots ciblés. Rappelons avec Jean Dubois (1962 : 189) que

« l'unité lexicale se trouve associée dans un groupe verbal ou nominal à d'autres unités avec lesquelles elle forme un élément de la communication. Une étude lexicale ne repose pas seulement sur l'étude des relations paradigmatiques entre les termes du lexique, sur les oppositions et les associations qui dégagent les traits pertinents, elle doit tenir compte aussi des corrélations syntagmatiques. »

L'analyse du discours sur la base des champs lexicaux exige que soient identifiés parmi les lexèmes du discours des termes-clés qui constituent des pivots d'analyse. Pour y arriver nous avons procédé au dépouillement des textes grâce au langage de programmation « matlab ». Cet outil informatique, en effet, permet d'obtenir la liste des formes attestées dans le corpus munies de leurs fréquences respectives. Ce qui nous a permis de dénombrer les occurrences des lexies employées.

A l'issue de ce décompte assisté, nous avons élagué de nos résultats tous les *monèmes grammaticaux* pour ne retenir des *monèmes lexicaux* ou *lexèmes*. On définit généralement les *monèmes lexicaux* ou *lexèmes* comme des unités qu'on trouve telles quelles dans le dictionnaire, et les *monèmes grammaticaux* ou *phonèmes* comme « des unités qui indiquent les rapports grammaticaux entre les lexèmes.

En second essor notre attention a porté sur les désignants nationaux usités dans le discours de Mobutu (tableau 1).

Tableau 1 : Les désignants nationaux dans le sous-corpus

monèmes	nombre d'occurrences dans le discours						Fréquence totale dans le discours
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
pays	56	185	59	60	23	34	417
Congo	40	116	64	60	24	28	332
République	18	79	47	57	25	43	269
congolais	16	76	41	62	20	42	257
peuple	11	50	66	44	19	41	231
Etat	16	54	17	30	10	31	158
citoyens	4	12	31	32	22	12	113
congolaise	19	22	20	17	12	9	99
nation	5	34	8	9	22	19	97
citoyennes	0	5	22	30	21	11	89
militants	0	1	2	19	7	21	50
militantes	0	0	0	18	6	19	43
population	3	8	3	12	4	9	39
populations	2	21	6	1	3	2	35
territoire	1	11	7	6	4	4	33
compatriotes	6	21	2	0	1	0	30
patrie	1	15	7	1	2	1	27
congolaises	3	6	6	5	1	2	23
nations	2	8	2	3	3	3	21
États	0	5	1	6	3	5	20
communauté	1	7	0	6	2	3	19
citoyen	1	2	2	3	0	7	15
peuples	0	3	4	1	1	1	10
militant	0	0	0	0	0	5	5
militante	0	0	0	0	0	4	4
patriotes	0	1	1	0	0	0	2
citoyenne	0	0	0	1	0	1	2

Ce tableau présente en ordre utile les désignants nationaux utilisés par le président Mobutu dans son discours destiné au peuple congolais au cours de son premier quinquennat à la présidence de la République démocratique du Congo, soit de 1965 à 1970.

L'ordre de préséance dans l'emploi de ces lexies présente en tête de liste le vocable *pays*, suivi de *Congo*, *République*, *congolais*, *peuple*... Tous ces lexèmes,

nous pouvons les sérier en *désignants nationaux collectifs* et en *désignants nationaux individuels* (tableau 2).

Tableau 2 : Les désignants nationaux congolais dans le discours

désignants collectifs	nombre d'occurrences	désignants individuels	nombre d'occurrences
pays	417	citoyens	113
Congo	332	citoyennes	89
République	269	militants	50
congolais	257	militantes	43
peuple	231	compatriotes	30
Etat	158	citoyen	15
congolaise	99	militant	5
nation	97	militante	4
population	39	citoyenne	2
populations	35	compatriote	2
territoire	33		
patrie	27		
congolaises	23		
nations	21		
Etats	20		
communauté	19		
peuples	10		

De cette classification des désignants nationaux en désignants collectifs et en désignants individuels procède le choix des termes à analyser. Ceux-ci seront puisés de la sous catégorie des désignants collectifs.

Le choix des termes-pivots, en effet, nous est dicté par le nombre très élevé de leurs occurrences dans le discours. Mais, avant de justifier le choix des termes-clé choisis comme pivots d'analyse dans ce travail, il faut signaler que, dans son traitement des données, l'outil utilisé ne distingue pas la lettre initiale majuscule de la lettre initiale minuscule. Ce qui ne permet pas de distinguer, par exemple, le substantif *Congolais* de l'adjectif *congolais*. De même, le monème *Etat*, lorsqu'il est un complément déterminatif comme dans « chef de l'Etat », « chefs d'Etats », « homme d'Etat »... il n'est pas différent du substantif dont nous ferions l'étude des

rapports syntagmatiques. Dans le même ordre d'idées, il ne n'est pas possible de distinguer le monème *congolais* singulier de son pluriel.

Le tableau ci-dessus renseigne bien que le terme *pays* est le plus usité dans le discours. Son nombre le plus élevé de fréquences (417 occurrences), appuyé de celui de ses équivalents sémantiques *Congo*, *République* et *territoire*, a dicté notre choix de ce terme comme pivot d'analyse. Viennent ensuite les lexies *peuple* (231 occurrences), *peuples* (10 occurrences), *nation* (97 occurrences) et *nations*² (8 occurrences) que nous avons préférés aux lexèmes *Congolais* et *Etat*, bien qu'ayant une fréquence élevée dans le discours, en vertu des observations ci-haut évoquées.

Le choix des termes-pivots est donc motivé par la valeur, mieux le poids de ceux-ci dans les textes constitutifs du corpus. D'ailleurs, à la suite de Z. S. Harris (1952), la thèse selon laquelle les rapports entre lexique et syntaxe dans un discours peuvent s'analyser à partir des propositions de base de discours en partant des mots-pivots sélectionnés en fonction de leur fréquence dans le texte a été plus que prouvée.

L'on nous objectera que « les objets que se donne la méthode des termes-pivots sont impropres à une approche réellement linguistique, [que] cette méthode [qui ne construit pas] une définition appropriée du contexte discursif [...] repose sur un savoir a priori » (Maingueneau 1987 : 97-98) ; mais nous fixons dorénavant que le discours politique, comme toute *œuvre ouverte*, pour emprunter le terme d'Umberto Eco (1965 :10), passe pour « un objet doté de propriétés structurales qui permettent, mais aussi coordonnent, la succession des interprétations, l'évolution des perspectives ». Et l'analyse du discours, dans ses dimensions pluridisciplinaires et dans ses relations interdisciplinaires, se prête à nombreuses approches que la démarche syntaxique, bien appliquée, ne serait pas aussi limitée ainsi que d'aucuns le croiraient.

Même si la démarche harrissienne s'est montrée lacunaire dans la mesure où elle ne se limite qu'à l'aspect descriptif sans faire intervenir en aucun cas le sens, cette méthode – que Régine Robin (1973 : 159) trouve « féconde » – constitue le

² Le monème *nations* considéré dans cette étude exclut celui composant le syntagme nominal *Nations unies* mais que le compilateur utilisé pour le traitement des données a dument dénombré. Ce qui justifie l'écart constaté entre le nombre des fréquences du lexème *nation* et le nombre des occurrences pris en compte dans les analyses.

point de départ de toute analyse du discours. Des efforts pour améliorer cette approche ont été fournis, ainsi que le soutient Maingueneau (1976 : 81), en tenant « compte des rapports de formulation entre les propositions, de la gradation selon laquelle le mot-proposition est plus ou moins assumé par le sujet énonciateur ».

Cette méthode, comme l'atteste clairement D. Maingueneau, se veut indépendante de toute recherche sur le contenu du texte ou sur des monèmes privilégiés à l'avance. Harris ne dit-il pas : « il se peut que nous ne sachions pas exactement CE QUE le texte dit, mais nous pouvons déterminer COMMENT il le dit » (1952 ; traduction française 1969 : 8) ?

Pour arriver à une application efficace de la méthode de recherche par nous choisie, nous avons eu recours à deux techniques : le dépouillement (manuel et assisté) et la technique transformationnelle.

La première technique, en sa phase assistée nous a conduit, en premier lieu, à l'identification des pivots d'analyse ; en second lieu elle nous a permis de dégager, des textes de discours, des énoncés contenant les mots-clés à analyser.

Grâce à la seconde technique, certains énoncés ne pouvant pas se soumettre à l'analyse syntaxique ont exigé de nous des transformations susceptibles de déboucher à des énoncés analysables en constituants immédiats ; sachant, comme le dit Régine Robin (1973 : 171), qu'« un certain nombre d'études ne procèdent pas à la réduction de la totalité du discours, mais à la réduction des phrases comportant un *invariant* autour duquel va porter l'analyse ».

Sur le plan pratique, les références de ces énoncés, nous les représentons, dans ce travail, par la date de l'émission du discours dont les énoncés sont tirés. Cette date se dissimule dans un code de six chiffres équivalents à la chaîne linéaire JJMMAA ; dit autrement les deux premiers chiffres représentent le jour, les deux chiffres suivants, le mois ; et les deux derniers représentent l'année.

Ainsi avons-nous réalisé 712 énoncés à raison de 228 énoncés pour le terme *peuple*, 394 pour le terme-clé *pays* et 90 pour le mot-pivot *nation*, chaque énoncé pouvant contenir au moins une occurrence de chacun des termes-clés sous étude.

Les transformations ont été réalisées de manière à ne pas affecter le sémantisme des énoncés transformés. Ainsi s'est-il agi, dans le contexte transformationnel :

1°. d'opérer une permutation ou un déplacement des constituants. Ce qui implique une modification de l'ordre de la phrase de base :

« Pour domestiquer et utiliser ce potentiel, l'essentiel dépendra des citoyens de ce pays. » (3 mars 1966)

➤ L'essentiel dépendra des citoyens de ce pays pour domestiquer et utiliser ce potentiel. (030366)

« A l'appel du Peuple, je réponds toujours présent. » (15 août 1974)

➤ Je réponds toujours présent à l'appel du Peuple. (150874)

2°. d'effectuer, sur l'axe paradigmatique, une substitution ou un remplacement de constituants par d'autres ;

« Plusieurs d'entre vous ont quitté leur village pour se répandre dans les grandes agglomérations et se mettre à la solde des politiciens, délaissant ainsi dans les villages tout ce qui leur était cher pour vivre de mendicité parasitaire dans les villes ou pour se livrer au banditisme. Tout cela a provoqué la ruine de l'économie du pays. » (10 février 1966)

➤ L'exode rural a provoqué la ruine de l'économie du pays. (100266)

3°. de réaliser une restriction de la surface de la phrase par soustraction de certains éléments.

« Le relief même, avec son fleuve situé de part et d'autre de l'Equateur, son bassin central, ses montagnes aux alentours ainsi que la variété de climats, tout cela contribue à l'unité économique du pays. » (03 mars 1966)

➤ Le relief même contribue à l'unité économique du pays. (030366)

Cette dissertation vise à :

- ressortir les prédéterminants des termes-clés *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours ;

- classifier et analyser les prédéterminants des termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* ;
- décrire les mots-clés *peuple*, *pays* et *nation* en tant que noyaux syntagmatiques dans le discours sous étude ;
- définir les relations que les syntagmes nominaux auxquels appartiennent les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* entretiennent avec les autres constituants des énoncés ;
- déterminer les fonctions sémantiques des mots-clés *peuple*, *pays* et *nation* dans la structure des phrases ;
- relever les implications sémantiques de l'étude syntaxique du discours politique analysé.

L'ossature du travail s'articule en trois parties précédées d'une introduction et closes par une conclusion. La première partie subdivisée en deux chapitres présente d'une part l'histoire politique succincte du cadre du discours ; d'autre part un état de lieu de la sociolinguistique en République démocratique du Congo, et le corpus proprement-dit de la recherche. La deuxième partie exploite en trois chapitres l'assiette des termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours. Enfin, la troisième partie relève, en trois chapitres, les fonctions sémantiques de ces termes-pivots dans la structure syntaxique.

1. La République démocratique du Congo, l'analyse du discours et le corpus mobutien

En insérant ce point en prélude de l'analyse du discours de Mobutu, notre intérêt est de présenter un aperçu historique du cadre et sous la période dans lesquels se focalise l'analyse dudit discours.

Il faut souligner que la République démocratique du Congo est le pays le plus important d'Afrique noire, par son étendue et surtout par ses richesses. D'une très grande superficie de 2,3 millions de km². Partageant ses frontières avec neuf pays et en raison de sa grande superficie, de ses énormes richesses et de son importante population, la République démocratique du Congo demeure l'un des *géants* de l'Afrique.

Point n'est besoin de faire de ce travail une historiographie du pays ; car, pareille intention est déjà manifeste dans de nombreuses œuvres d'historiens, congolais ou non. Le dossier du CRISP (1960,1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968), les ouvrages de Robert Cornevin (1963), Hubert Deschamps (1972), Joseph Ki-Zerbo (1972), Jacques Vanderlinden (1975), Tshimanga wa Tshibangu (1976), Crawford Young (1979), Isidor Ndaywel (1997, 2009), Ngimbi Kalumvueziko (2009), Edouard Tshisungu Lubangu (2013), etc. sont suffisamment révélateurs de l'histoire du pays.

Sous ce point, nous brosserons succinctement l'aperçu de l'histoire politique du cadre du discours de Mobutu avant et pendant la période concernée par nos investigations. Ce bref rappel, osons-nous croire, nous ouvrira la piste pour une appréhension de la pratique sociolinguistique au Congo et du discours de Mobutu, qu'en dernière essor nous essaierons de présenter à la lumière du corpus à notre portée.

1.1. Histoire politique de la République démocratique du Congo avant et sous le régime Mobutu

Nous n'avons pas la prétention de glisser dans les discussions relatives au schéma de périodisation de l'histoire des Etats ; car à ce sujet même les historiens ne s'accordent pas quant à l'application, dans le cas de la République démocratique du Congo, de la tripartition *âge précolonial-âge colonial-âge postcolonial*. Et I. Ndaywel (1997 : 28) de dire : « dans le cas du Zaïre, cette tripartition est vraiment inadaptée ».

Notons avec E. Tshisungu Lubangu (2013 : 93) que « l'habitude est acquise de diviser l'histoire politique [de la République démocratique du Congo] en 3 grandes périodes : la 1^{ère} République (1960-1965), la 2^{ème} République (1965-1990) et la Transition (1990-2006), sans tenir compte des changements des constitutions ni des révisions constitutionnelles ».

Faisant suite à cette affirmation, nous pouvons parler de la quadripartition de l'histoire de la République démocratique du Congo en tant qu'Etat libre et souverain : la première République (1960-1965), la deuxième République (1965-1990), la Transition (1990-2006) et la troisième République (de 2006 à nos jours). Il y a lieu de faire remarquer que la Transition politique en République démocratique du Congo est triadique, c'est-à-dire qu'elle couvre la Transition sous Mobutu (1990-1997), la Transition sous les Kabila (1997-2003) et la Transition issue du Dialogue intercongolais (2003 à 2006).

En insérant ce point en prélude de l'analyse du discours de Mobutu, notre intérêt est de présenter un aperçu historique du cadre et de la période où se focalise le discours que nous analysons.

Ainsi, dans les limites de ce travail, nous nous proposons de présenter brièvement le parcours de la République démocratique du Congo en fonction de principaux événements vécus par son peuple depuis son accession à l'indépendance jusqu'à la chute du régime dont le discours constitue le corpus de la présente étude – les thèmes de discours étant le plus souvent rétrospectifs. Pareil exercice nous

permettra, non seulement d'accéder à l'histoire du Congo indépendant, mais aussi de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le discours sous analyse.

1.1.1. L'indépendance et sa gestion : de l'indépendance au coup d'état

L'histoire politique du Congo comme Etat indépendant et souverain commence en 1960 avec les tractations politiques en faveur de l'indépendance. En effet, les élections du 28 mai 1960 avaient permis de constituer une coalition parlementaire et d'élire Patrice-Emery Lumumba chef du gouvernement et Joseph Kasa-Vubu président de la République. Et le jeudi 30 juin, le *Zaire* devient indépendant :

« Le scénario de cette journée est connu [...] un Te Deum fut célébré dans la cathédrale *Notre-Dame du Congo* avant la séance solennelle dans la grande salle du Palais de la nation, où trois allocutions furent prononcées, alors qu'on en avait prévu deux. Baudouin 1^{er}, arrivé la veille, rendit hommage à l'œuvre coloniale et invita les nouveaux dirigeants à parfaire l'œuvre accomplie. Kasa-Vubu, le président, manifesta sa reconnaissance à l'égard de l'ancienne métropole. Après les deux discours protocolaires, Lumumba, le Premier ministre, prit la parole, mais son propos s'écarta de ce qui avait été apparemment convenu. Il fit le contre-bilan de la colonisation, dénonça ses revers, à savoir les injustices, les inégalités, l'exploitation, le mépris. » (Ndaywel 1997 : 559)

L'indépendance est proclamée, mais deux données fondamentales allaient compromettre la stabilité de la jeune République : rien n'avait été prévu pour remplacer l'autorité coloniale – brusquement disparue – et les Belges partaient en masse, laissant le pays sans cadres techniques. Rappelons que le fait qu'en 1960, au moment d'abandonner sa souveraineté, la Belgique avait laissé s'affranchir un pays dont les cadres autochtones n'étaient nullement préparés à l'immensité et à la complexité de la tâche. Il n'est guère étonnant dans ces conditions que le Congo sombre dans le chaos.

Le Congo avait donc été conçu comme une terre belge pour nombre d'années encore et ceci supposait le maintien au pouvoir de la communauté européenne sur tous les plans. D'autre part la multiplicité des partis politiques, expression de divergences ethniques que le colonisateur avait attisées, empêchait toute politique

cohérente. Il en résulte un désordre, que les Belges restés sur place aggravèrent à plaisir.

Le 4 juillet, la Force publique se mutine. Le ministre Joseph-Désiré Mobutu³ la calme. Néanmoins, l'armée belge intervient, engendrant de nouveaux troubles. Le 11 juillet, c'est la sécession katangaise fomentée par Moïse Tshombe, puis celle du Sud-Kasaï avec Albert Kalonji. Le gouvernement Lumumba essaie de réagir, puis s'effondre en août. Le désordre est à son comble. Mobutu intervient alors pour la première fois, confie le pouvoir à un collège des commissaires généraux.

L'Onu arrive et occupe les aéroports. M. Tshombe, du Katanga, poursuit ses intrigues. Patrice-Emery Lumumba et ses compagnons Maurice Mpolo et Joseph Okito, arrêtés, sont envoyés à Elisabethville où ils sont odieusement assassinés le 17 janvier 1961. Les tables rondes se succèdent, essaient de trouver une formule d'entente. Enfin, en juillet 1961, le gouvernement de Cyrille Adoula est investi. L'armée de l'Onu (l'Onuc) passe à l'attaque, la sécession katangaise est liquidée. Le pouvoir central étant trop faible, une rébellion gagne les provinces. Lorsque l'Onu retire ses troupes, C. Adoula tombe et, le 10 juillet 1964, M. Tshombe le remplace le 10 juillet 1964. Des troubles politiques s'ensuivent et tout permet de craindre le retour au chaos.

« Ainsi, cinq ans durant, le Congo, devenu indépendant, va vivre sous le régime de deux constitutions, la loi fondamentale de 1960 d'abord et la constitution de 1964 après. Au cours de cette période, le divorce entre les principes constitutionnels et les réalités politiques sera virtuellement constant. » (Vanderlinden 1975 : 20)

Du point de vue constitutionnel, la loi fondamentale sur les structures du Congo est promulguée par le roi des Belges le 19 mai 1960, quelques six semaines avant l'indépendance du pays. Préparée et votée par le Parlement belge selon les procédures classiques, elle s'inspirait cependant des résolutions adoptées par la Table ronde belgo-congolaise le 19 février 1960. Parmi celles-ci, on relève les principes constitutionnels dont certains allaient être soigneusement respectés tandis que

³ Mobutu, baptisé Joseph-Désiré Mobutu, s'appelait ainsi jusqu'à l'abolition par lui en 1971 des prénoms occidentaux, en la faveur de la philosophie de "recours à l'authenticité" que prône l'idéologie de son parti, le M.P.R. C'est la raison pour laquelle, dans ce travail, nous utilisons son nom officiel, sauf lorsqu'il s'agit de l'insérer dans un récit historique.

d'autres allaient être modifiés par le Parlement. Parmi ces principes, il faut mettre en évidence, d'une part, la forme fédérale du nouvel Etat et, de l'autre, les éléments essentiels des rapports entre l'exécutif et le législatif.

En ce qui concerne la forme unitaire ou fédérale de la République démocratique du Congo, ni la Table ronde, ni la loi fondamentale ne se prononcent nettement, mais il existe des indices suffisants permettant de conclure à la prééminence des thèses fédéralistes notamment en ce qui concerne la représentativité des provinces.

La loi fondamentale va demeurer en vigueur jusqu'à la promulgation de la constitution de 1964, le 1^{er} août de cette année, constitution dont la commission d'élaboration siégeait à Luluabourg (actuelle ville de Kananga) du 10 janvier au 11 avril 1964. Le texte issu de ces travaux est présenté au référendum du peuple congolais du 25 juin au 10 juillet de la même année.

En ce qui concerne le choix entre l'unitarisme et le fédéralisme, la constitution est par endroit plus nettement fédérale que la loi fondamentale. A titre d'exemples, s'il était question dans la loi fondamentale des « provinces possédant la personnalité juridique », la constitution parle des « provinces autonomes », outre le fait qu'elle leur confère cette personnalité. Le chef de l'Etat, devenu constitutionnellement le président de la République, est également le chef de l'exécutif central ; à ce titre, il détermine et conduit la politique de l'Etat, tâches qui incombait au Premier ministre dans la loi de 1960. Le président de la République est exclu du pouvoir législatif, etc.

On voit dès lors que le constituant de 1964 s'est écarté considérablement des principes d'inspiration belge adoptés en 1960. D'une part parce qu'il est orienté vers le fédéralisme, de l'autre il a suivi les tendances qui se manifestaient à l'époque dans les nombreux Etats francophones en direction d'un régime présidentiel, tout en contrôlant celui-ci lorsque la volonté nationale, telle que l'expriment les Chambres, est indiscutable.

Les événements dont le pays avait été le théâtre depuis 1960 avaient certainement été déterminants dans cette évolution et il importe donc d'en parler maintenant. Ceci est d'autant plus facile que le texte de 1964 ne devait, en principe jamais être appliqué.

Précisons que durant les cinq premières années d'expérience républicaine, les réalités politiques ont certainement primé sur les principes constitutionnels. De prime abord, l'on note la rupture, trois mois seulement après l'indépendance, entre le chef de l'Etat J. Kasa-Vubu et le Premier ministre P. Lumumba ; et les conséquences de cette rupture sont notamment la révocation du Premier ministre et de son gouvernement par le président de la République et simultanément la formation d'un nouveau gouvernement par Joseph Ileo ; puis vient la destitution du chef de l'Etat par le Premier ministre et la prise de ses attributions par le conseil des ministres ; l'installation, à l'initiative du colonel Mobutu (qui se voulait *neutre* et qui se chargea de *neutraliser* les deux antagonistes), du collège des commissaires généraux destiné à remplacer le gouvernement ; l'éclatement de la République par des sécessions, la formation d'un nouveau gouvernement *provisoire* conduit par J. Ileo, la formation du deuxième gouvernement dirigé par Adula, etc.

La crise J. Kasa-Vubu vs P.-E. Lumumba génère une nouvelle crise en 1963 à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle constitution et donne l'occasion à Kasa-Vubu de mettre les Chambres en congé et de transférer leurs tâches à la commission d'élaboration de la constitution sans qu'il soit possible de trouver à son action un fondement constitutionnel précis.

Somme toute, entre 1960 et 1965, les réalités politiques ont empêché le fonctionnement des institutions nationales, d'une part du 14 septembre 1960 au 2 août 1961, et d'autre part du 29 septembre 1961 au 1^{er} août 1964. Soit pendant quatre années d'existence du nouvel Etat. Par contre, du 1^{er} août 1964 au 24 novembre 1965, la constitution de 1964 servira de base solide à la politique congolaise. Mais ceci, comme le fait remarquer J. Vanderlinden (1975 : 26),

« ne veut cependant pas dire que le texte constitutionnel n'ait pas été l'occasion de conflits et notamment de graves divergences entre le chef de l'Etat et le Premier ministre. En effet, M. Tchombe [sic] avait succédé à Adula [sic] à la tête d'un gouvernement de transition, prévu par la nouvelle constitution, dont la tâche essentielle était de préparer des élections législatives prévues dans les premiers mois de l'année 65. Mais le Premier ministre confronté avec des tâches impératives, notamment en ce qui concerne l'élimination des rébellions, devait rapidement dépasser le cadre étroit qu'imposait à son action le prescrit constitutionnel. En corollaire le chef de l'Etat ressentait comme autant d'atteintes à son rôle nouveau les signes multiples de l'activité du Premier ministre. »

De ce qui précède, il résulta rapidement une tension entre J. Kasa-Vubu et M. Tshombe. Celle-ci, malgré des communiqués officiels rassurants, se manifesta très clairement aux observateurs de la politique congolaise et le remplacement de Godefroid Munongo, élu gouverneur du Katanga oriental, par Victor Nendaka sans que Moïse Tshombe soit consulté par le président de la République en est une trace. Mais ce ne sont là qu'escarmouches. L'affrontement réel se produit en septembre 1965, lorsque le président réunit le parlement en session extraordinaire. Cette convocation présente cependant cette particularité que les élections ne sont pas entièrement terminées, certaines d'entre elles ayant été annulées.

Puis le parlement ouvre sa session ordinaire le 7 octobre 1965 et, à cette occasion, le président de la République annonce la fin des fonctions de M. Tshombe ; le même jour le président désigne Evariste Kimba en qualité de formateur. Mais celui-ci échoue au parlement le 14 novembre ; le président le désigne cependant à nouveau en qualité de formateur. Cette mission n'arriva pas à son terme puisque, comme en donne d'amples détails Jules Gérard-Libois (1966 : 411), « le 25 novembre 1965 à 5 heures 30, l'armée prend le pouvoir, renvoyant J. Kasa-Vubu et M. Tshombe dos à dos ».

Voilà dans quelles conditions prennent fin les cinq premières années d'expérience de la gestion, par des Congolais, de la République démocratique du Congo, Etat indépendant et souverain.

1.1.2. La deuxième République

La période de 1965 à 1990 est entièrement mobutienne. Elle représente une gouvernance totalitaire, avec un pouvoir concentré dans la main du seul président de la République, malgré la présence sporadique du pouvoir législatif.

En effet, la prise du pouvoir par le haut commandement de l'armée nationale congolaise (A.N.C.), dit J. Gérard-Libois (1966 : 409),

« ne paraît pas avoir été préparée de longue date. L'irruption des chefs de l'A.N.C. sur le terrain politique, à l'aube du 25 novembre, mûrit en quelques jours et fut décidée en quelques heures. A posteriori cependant, on aperçoit quelques éléments qui ont indirectement prédisposé les officiers à une action politique : d'une part, la réorganisation matérielle de l'A.N.C. et son encadrement par bon nombre d'officiers étrangers, avaient fait d'elle une structure relativement organisée, surtout si on la compare avec la faiblesse du pouvoir et de

l'administration civils ; d'autre part, la rigueur avec laquelle la justice militaire avait commencé à fonctionner [...] faisait apparaître les civils comme privilégiés par rapport aux militaires parce que plusieurs officiers, et non des moindres, avaient été condamnés pour détournement, tandis que le personnel politique et administratif jouissait d'une sorte d'immunité que plusieurs de ses membres mettaient à profit. »

Il semble cependant que le général Mobutu n'ait pas envisagé formellement l'idée d'un coup de force jusqu'au 16 novembre, alors que l'impasse était, à ce moment, total entre le Front démocratique congolais (F.D.C.) et la Convention nationale du Congo (Conaco).

Le 17, *Journée de l'A.N.C.*, marque sans doute le tournant. Les milieux diplomatiques occidentaux, inquiets de l'attitude de la délégation congolaise lors du vote sur l'admission de la Chine à l'Onu, prennent contact avec Mobutu et les officiers supérieurs. C'est à ce moment également que V. Nendaka prend ses distances à l'égard du F.D.C. Ceci veut dire qu'une crise s'ouvre au sein de cette formation :

« Le 21 novembre, sous le prétexte de l'organisation de la réception d'une équipe de football du Congo-Brazzaville, le général Mobutu rencontre C. Kamitatu et saisit cette occasion pour demander au ministre des affaires étrangères du gouvernement Kimba les raisons de l'attitude congolaise à l'Onu. Le ministre explique alors qu'il s'agit de la suite logique des décisions d'Accra, et de la première manifestation importante de refus congolais de s'intégrer à un bloc. » (*ibid.*, p. 410)

Ce même jour, après le déjeuner, le général Mobutu s'entretient avec Jean-Joseph Litho et lui exprime son mécontentement parce que sept des neuf parlementaires de l'Ubangi ont refusé la confiance au gouvernement Kimba, alors que le général leur avait suggéré le contraire.

Le 21 novembre toujours, le général Mobutu et E. Kimba rencontrent Jean Bolikango pour lui demander d'accepter le portefeuille de Travaux publics. Ce qui renforcerait en fait le F.D.C.

Le 22 novembre, les événements prennent une tournure nouvelle. E. Kimba est prévenu par M. Tshombe que le leader katangais a des entretiens, en compagnie de Mobutu, avec l'ambassade des U.S.A.

Le 23 novembre, les leaders du F.D.C. tentent vainement d'obtenir un entretien avec Mobutu, qui se dit trop absorbé par la préparation de l'événement du

lendemain (messe anniversaire de la reconquête de Stanleyville par l'A.N.C.) et de la réunion, également le lendemain, du quartier général et du haut commandement de l'A.N.C. Le comité du F.D.C. convoque alors V. Nendaka, pour lui demander des explications sur des contacts qu'il aurait eus avec des milieux diplomatiques étrangers. Il semble que vers 18 heures 30 minutes, des leaders F.D.C. et Conaco aient été mis au courant par des officiers que quelque chose se préparait.

C'est le 24 novembre dans la journée que les personnalités F.D.C. et Conaco apprennent qu'un coup d'Etat se prépare. Plusieurs leaders du F.D.C. tentent alors d'atteindre le président Kasa-Vubu, mais la présidence de la République ne répond pas et tout porte à croire que le téléphone avait été débranché. Par ailleurs, les officiers font savoir à J. Kasa-Vubu que le F.D.C. est peu cohérent et qu'il tranche une situation malsaine. Le soir du 24 novembre, E. Kimba prévient les leaders du F.D.C. que le coup d'Etat est pour la nuit. Le même soir, un membre de l'assistance technique militaire est convoqué par le quartier général et reçoit l'ordre de préparer la déclaration du coup d'Etat. Le texte est terminé vers deux heures du matin, le 25 novembre, et lu au micro de Radio-Léopoldville, une première fois à 5 heures 30.

L'économie de la déclaration destitue J. Kasa-Vubu de ses fonctions de président de la République, décharge E. Kimba de ses fonctions du formateur du gouvernement, désigne le général Mobutu en qualité du chef de l'Etat, maintient les institutions démocratiques de la République, etc. Tandis qu'un gouvernement est formé, présidé par le colonel Léonard Mulamba, et composé sur la base des provinces. (Lire à ce sujet la « proclamation du haut-commandement militaire des forces armées » du 24 novembre 1965, *in* Mobutu 1975 : 13)

Au sujet de la périodicité de l'exercice du pouvoir par le haut commandement de la République, fait remarquer J. Gérard-Libois (1966 : 412) :

« la proclamation ne fait pas mention d'une durée précise. C'est à la suite du conseil qui lui fut donné, le matin du 25 novembre, par une personnalité anti-tshombiste que le général Mobutu précisera, dans sa conférence de presse à 10 heures du matin, qu'il prenait le pouvoir pour cinq ans. »

Dès l'après-midi du 25 novembre, les Chambres, réunies en congrès, approuvaient le coup d'Etat et investissaient le gouvernement. Quelques jours plus

tard, le parlement suggère au chef de l'Etat la clôture de leur session ordinaire. Pratiquement au même moment, le président s'arroge le pouvoir de légiférer par voie d'ordonnances-lois sous réserve d'une confirmation éventuelle des Chambres.

Il faut en outre signaler l'interdiction générale de tous les partis politiques qui intervient dès la prise de pouvoir par l'armée. Dès lors les formations traditionnelles seront réduites à l'inexistence ou à l'action clandestine.

A partir de 1966 cependant, la situation se modifie de la manière suivante :

- en mars 1966, le pouvoir législatif est retiré aux Chambres jusqu'en septembre et devient le monopole du chef de l'Etat ;
- en octobre 1966, le général Mulamba est révoqué et la fonction de Premier ministre est concentrée à la présidence de la République ;
- de même, un découpage administratif des provinces est amorcé, celles-ci sont ramenées de vingt-et-une à douze, puis à huit. Les gouverneurs de provinces sont désormais nommés et cessent d'être l'émanation provinciale.

Ainsi se réalise la concentration du pouvoir dans les mains du chef de l'Etat.

Indépendamment de cette activité politique au sommet de la République, il se crée le Corps des volontaires de la République (C.V.R.), préfiguration du parti unique national que Ngimbi Kalumvueziko (2009 : 161) définit comme « un mouvement des jeunes miliciens, dont le rôle était de faire la propagande [du régime de Mobutu] et de traquer les contestataires ».

Le 20 mai 1967 naît le Mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) – et son fondateur lui renie la qualité de parti unique. La constitution votée par référendum cette même année prescrit en effet qu'il ne peut y avoir plus de deux partis dans la République. Mais le M.P.R. deviendra à la longue le parti-Etat dont les tentatives d'opposition, tant dans les milieux universitaires que dans les milieux politiques, sont dissipées de sorte qu'en 1970, on peut considérer que toute véritable opposition au président Mobutu a disparu de la scène politique. La doctrine du M.P.R. est consignée dans le *Manifeste de la Nsele*, du nom du lieu de sa proclamation.

Le 24 juin 1967, une nouvelle constitution appelée *Constitution de la deuxième République* est promulguée. En 1971, la République démocratique du

Congo devient le *Zaire*, et les Congolais des *Zairois*. La constitution de 1974, néanmoins, modifie entre autres les dispositions relatives à l'élection du président de la République, consacre le mouvement populaire de la révolution (M.P.R.) comme un seul parti politique et comme institution suprême de la République ; aussi la politique d'authenticité fait son entrée dans la constitution...

Jusqu'en 1990, le M.P.R. va rester le parti unique au Zaïre et tous les Zaïrois étaient obligés d'y adhérer. Son fondateur est président de la République de droit, une façon subtile de consacrer la présidence à vie. A ce sujet, Ngimbi Kalumvueziko (2009 : 162) fustige :

« Ceux qui avaient revendiqué le droit consacré par la constitution de créer un autre parti politique, furent l'objet d'intimidation par des arrestations et des mesures d'éloignement. Tel fut le sort des 13 parlementaires qui fondèrent en 1980 l'Union pour la démocratie et le progrès social, U.D.P.S. en sigle, mais dont certains finirent par céder à la corruption pour se rallier au MPR. »

A propos de l'*authenticité*, définie comme « le désir d'affirmer l'*africanité congolaise* et le refus d'adopter les valeurs venues d'ailleurs (l'Occident) », J. Vanderlinden (1975 : 30) précise :

« Elle [l'*authenticité*] devait être le mot-clé de la nouvelle idéologie politique, encore que son apparition soit tardive [...] En fait ce mot d'ordre dont le président dira au congrès ordinaire de 1972 qu'il est *magique*, semble avoir été employé par lui pour la première fois le 14 février 1971 dans un discours prononcé à Dakar devant un congrès de l'UPS. »

A la faveur de l'application de la nouvelle philosophie politique, le Congo devient – nous l'avons signalé ci-haut – le *Zaire* le 27 octobre 1971, du nom qu'en 1482 le navigateur Diego Cao avait donné au grand fleuve. Le fleuve reprend son ancienne appellation et la monnaie est également baptisée *zaïre*. C'est donc la trilogie de « 3Z » comme zaïre le pays, la monnaie, et le fleuve. Les Congolais et Congolaises deviennent Zaïrois et Zaïroises.

Toujours au nom de l'*authenticité*, plusieurs autres réformes à caractère linguistique sont amorcées. Rappelons que les noms des chefs-lieux des provinces avaient déjà été changés le 30 juin 1966, sauf Luluabourg. Ainsi, le gouvernement va rebaptiser, en 1972, les autres villes et localités, y compris la ville de Luluabourg. En

cette même année, les noms des rues, des lacs, etc. sont aussi changés. Le général-président Mobutu a eu droit à un lac qui porte son nom.

De cette façon, pour se libérer d'une vision trop *européocentrique* du monde,

« le Zaïrois est invité à redécouvrir ses valeurs propres. Au plan vestimentaire, le costume occidental est proscrit au profit de l'*abacost* (contraction de l'expression : *à bas costume*). Les femmes sont priées d'abandonner robes, jupes et pantalons pour adopter le pagne. Les Zaïrois ne sont plus des messieurs, mesdames ou mesdemoiselles, ils sont tous des citoyens. Les prénoms chrétiens sont supprimés. Le calendrier est complètement revu ; les fêtes religieuses n'y sont pas reprises... » (Delannoy et Willocx 2007 : 26-27)

De la même manière, les patronymes traditionnels africains deviennent obligatoires ; les raisons sociales sont également *zaïrianisées*, que ce soit dans les établissements d'enseignement, les commerces, les noms des journaux (tout en étant rédigés en français). Cette décision serait une conséquence du conflit avec l'Eglise, né à la suite de l'article du cardinal Malula dans *Afrique chrétienne* critiquant la philosophie de l'authenticité et terminant par un cinglant « et pourquoi garder notre joli prénom de 'Joseph-Désiré' ? ». Les députés se transforment en *commissaires du peuple*, les ministres, des *commissaires d'Etat*, les maires, des *commissaires urbains, de zone*, etc.

Des mesures touchant le système de l'enseignement ont été prises. L'enseignement de la religion est interdit. Toutes les écoles, même les séminaires catholiques, sont obligées d'organiser la J.M.P.R., une organisation de la jeunesse du M.P.R. Le refus de la hiérarchie de l'Eglise catholique de se conformer à ces mesures va obliger le président Mobutu à forcer le cardinal congolais Joseph Malula à l'exil.

Au plan économique également, en 1966 déjà, avec la création de la Générales congolaise des carrières et des mines (Gécomines), les entreprises sont nationalisées de sorte que les intérêts des intermédiaires sont menacés. Cette menace se concrétise en 1973 par une loi réservant exclusivement aux nationaux l'exercice du commerce, de l'agriculture et de la petite industrie.

Se rendant compte de l'échec de la *zaïrianisation* de l'économie, Mobutu décrète la *rétrocession* en proposant aux anciens propriétaires de revenir en qualité d'associés. Mais ceux-ci ne manifestent aucun enthousiasme. Ils préfèrent plutôt une indemnisation.

En vue de consolider la concentration des pouvoirs du président de la République, la montée en puissance du M.P.R. et sa prééminence sur les autres structures de l'Etat, la constitution de 1967 connaît trois modifications consécutives en août 1974, en février 1978, et en février 1980.

Les dernières années de la décennie 1970 ont été particulièrement difficiles pour le régime Mobutu :

« en 1977 et 1978, les “*gendarmes Katangais*” qui constituaient la réserve de Tshombe et s'étaient réfugiés en Angola après leur mise en déroute en 1967, attaquèrent le Zaïre, avec l'appui des soldats cubains stationnés en Angola. Avec l'occupation des villes du Sud du Shaba où sont concentrées les principales activités minières du pays, c'est le *poumon économique* du Zaïre qui fut touché. » (Ngimbi Kalumvueziko 2009 : 195)

Cependant, l'intervention des troupes marocaines et françaises permet de juguler cette crise.

La chute du Mur de Berlin à la fin de l'année 1989 secoue le monde entier à tel point que le vent de la démocratisation va souffler en Afrique. Longtemps réduits au silence, les peuples africains expriment ouvertement, parfois avec violence, leurs revendications et exigent l'ouverture politique. Dans la grande majorité des pays francophones, cette quête de démocratisation va conduire à l'organisation des fora et débats dans le cadre de *Conférences nationales*, une occasion de faire l'état des lieux de la situation politique et de jeter les jalons pour un avenir radieux et prospère des pays.

L'on envisage dès lors, au-delà d'une simple réforme politique, un changement radical devant conduire au départ des chefs d'Etat en place, qui pour la plupart sinon tous, incarnaient le système de corruption, d'abus des droits humains, de prédation des ressources et de clientélisme. Mais, pour emprunter les termes de Ngimbi Kalumvueziko (2009 : 198), « seulement deux Chefs d'Etat, Denis Sassou Nguesso du Congo-Brazza et Mathieu Kérékou du Benin, furent emportés par cette vague francophone ».

Quant au cas du Zaïre, c'est en 1990 que Mobutu va organiser, dans un premier temps, des consultations populaires destinées à recueillir les opinions, avis et propositions de la population sur la situation du pays et son avenir. A l'issue de ces consultations, l'expression du peuple se résume au rejet du parti-Etat, recommandent

des réformes fondamentales de l'ensemble du système. Bref, c'est Mobutu lui-même qu'elles mettent en cause.

1.1.3. Du multipartisme à la chute du régime

Le 24 avril 1990, à travers *le Discours de la démocratisation*, c'est avec larmes aux yeux que Mobutu va annoncer son retrait du M.P.R., l'instauration d'un multipartisme limité à trois partis, la révision constitutionnelle et l'organisation des élections dans un délai deux ans. A la même occasion, il libéralise l'habillement, et ressuscite le poste de Premier ministre en y nommant Vincent Lunda Bululu, alors secrétaire de la C.E.E.A.C., la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale.

Pendant que le président de la République pensait qu'il pouvait encore demeurer le maître de la situation du pays et que tout changement ne devait se faire qu'avec lui, il fut très vite débordé. L'U.D.P.S. jusque-là interdite de toute activité politique réapparaît au même moment que, non seulement sont exhumés tous les autres partis des années 60, mais encore certains autres partis se créent et revendiquent leur reconnaissance. Mobutu va finir par céder à la pression et le multipartisme devient intégral. Très vite aussi l'opinion publique s'exprimera par une Société civile bien structurée et va exiger la convocation d'une conférence nationale souveraine.

Le 7 août 1991, le Premier ministre, Crispin Mulumba Lukoji, nommé le 1^{er} avril 1991 après la démission de V. Lunda Bululu, ouvre solennellement les travaux de la Conférence nationale en l'absence très remarquée du président Mobutu. Ce forum va être considéré comme une dernière chance pour la réforme du pays et l'abolition de la dictature :

« Cette conférence s'ouvre sur fond de malentendus quant à ses objectifs. Si pour Mobutu et ses partisans elle ne devait se limiter qu'à l'élaboration d'un projet de constitution à soumettre au référendum populaire, avant l'organisation des élections générales pour la mise en place des nouvelles institutions, pour l'opposition politique, la société civile et la grande partie de l'opinion par contre, elle devait marquer une rupture totale avec l'ancien système de parti-Etat, M.P.R., permettre de faire la relecture de l'histoire politique du pays en clarifiant les événements les plus marquants, dont les assassinats politiques et les conflits ethniques, permettre la réconciliation nationale, et prendre des résolutions pour la mise en place d'un nouveau système politique réellement démocratique. » (*ibid.*, p. 201)

A la suite des pillages de septembre 1991, Mobutu, prenant la mesure du climat de tension et de panique à travers l'ensemble du pays, prend de vitesse la Conférence nationale. Il la contourne en négociant directement avec certains membres de l'Union sacrée de l'opposition et nomme Etienne Tshisekedi au poste de Premier ministre. Mais ce dernier ne restera à son poste que pour une nuit après l'investiture de son gouvernement.

La Conférence nationale a repris toutefois ses travaux en décembre 1991 ; Elle élit son bureau présidé par Monseigneur Laurent Monsengwo, Archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale nationale. Mais, aussitôt rouverte, elle est suspendue par le gouvernement qui justifia cette décision par son coût exorbitant et par sa tendance à vouloir outrepasser ses compétences. Cette fermeture appela de nombreuses manifestations et protestations populaires de sorte que le 16 février 1992, à l'appel des mouvements laïcs catholiques, des dizaines de milliers de personnes descendent dans la rue pour réclamer la réouverture de la Conférence nationale souveraine. La réaction des forces armées fut tout simplement sanglante. Pendant que l'on parle d'une centaine de personnes tuées, les sources officielles avancent le chiffre de 18 morts. Cette répression de la *marche pacifique des chrétiens* soulève l'indignation et la pression sur Mobutu s'annonce tellement forte qu'il se voit acculé. Se rendant à l'évidence que la Conférence nationale était incontournable. Il finit par céder.

Ses travaux aussitôt repris le 6 avril 1992, la Conférence nationale se proclame souveraine (C.N.S.). Elle met en place son bureau définitif et L. Monsengwo est reconduit à la tête du bureau. Des commissions sont mises en place et les travaux se poursuivent normalement jusqu'à l'élection, le 14 août 1992, d'E. Tshisekedi au poste de Premier ministre. Un signal fort par lequel la C.N.S. voulait dessaisir Mobutu du contrôle de l'exécutif de l'Etat qu'il détenait encore exclusivement.

Dans la réalité cependant, le Gouvernement Tshisekedi fut inopérant malgré son incontestable légitimité.

Encore une fois, voulant démontrer sa supériorité sur la C.N.S. en tant que chef de l'Etat, le président Mobutu limoge E. Tshisekedi le 18 mars 1993 et le

remplace par Faustin Birindwa. Ce changement entraîne les acteurs politiques dans un cycle des rencontres politiques (conclaves, négociations politiques, concertations, discussions politiques...) dans le but de mettre en place un gouvernement de consensus. Une façon préméditée d'anéantir les actions de la C.N.S. qui aboutit à ce que L. Monsengwo va appeler *troisième voie*. Ainsi vont être clôturés définitivement les travaux de la C.N.S. le 6 décembre 1992 sans que les rapports des commissions clés comme la commission politique, assassinat et biens mal acquis, droits de l'homme, pillage des ressources ... n'aient pas fait l'objet des discussions en plénière.

Le 6 décembre 1993, mettant fin au pouvoir de F. Biridwa, Mobutu va nommer Léon Kengo wa Ndondo Premier ministre. Trois ans plus tard, soit en avril 1997, aux derniers jours de son régime, il nomme de nouveau E. Tshisekedi, mais ce dernier gouvernement ne prestera qu'une semaine.

Comme d'aucun peuvent le constater, ce septennat a connu une dizaine de gouvernement de telle manière que l'efficacité de la gestion du pays n'a pas été évidente.

Fin 1996, la présence de nombreux réfugiés hutus rwandais sur la frontière entre le Zaïre et le Rwanda, et l'expulsion par le Zaïre des Tutsi du Sud-Kivu étaient, pour le gouvernement du Rwanda, des signes avant-coureurs d'un nouveau génocide. A cet effet,

« le gouvernement du Rwanda organisa un entraînement militaire des jeunes Tutsi rentrés du Zaïre, et en association avec Yoweri Museveni, le Président Ougandais, suscita la création d'un mouvement politico-militaire d'opposition au régime Mobutu, appelé Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo, A.F.D.L. » (*ibid.*, p. 217)

Constituée, à sa création, de quatre principaux groupes politiques et militaires, à savoir le Parti de la révolution populaire (P.R.P.) de Laurent Désiré Kabila, le Mouvement révolutionnaire pour la libération du Zaïre (M.P.L.Z.) d'Anselme Masasu Nindanga, le Conseil national de résistance pour la démocratie (C.N.R.D.) d'André Ngandu Kisase, et de l'Alliance démocratique des peuples (A.D.P.) de Deogratias Bugera, l'A.F.D.L. est dirigée par L.D. Kabila, ancien

maquisard dans le territoire de Fizi-Baraka établi en Tanzanie où il s'était reconverti au commerce.

Les offensives sont alors lancées dans l'Est du pays, et dans l'espace de quelques semaines seulement, les villes zaïroises tombent sans résistance les unes après les autres aux mains des rebelles appelés désormais les *libérateurs*. Pendant ce temps L.D. Kabila qui dans l'entre-temps s'était imposé à la tête de l'A.F.D.L., est traité par la communauté internationale comme le chef légitime d'une partie du Zaïre. A ce titre, il reçoit les délégations officielles, et signe au grand jour des conventions d'investissement avec des sociétés multinationales.

Lorsqu'au début du mois d'avril 1997 la ville de Kisangani, alors considérée comme le bastion de l'armée de Mobutu appuyée par des mercenaires yougoslaves, tombe aux mains de l'A.F.D.L., très peu de personnes pouvaient encore parier sur la survie du régime Mobutu.

Pendant ce temps, les américains tentent vainement de persuader leur ancien allié Mobutu de quitter volontairement le pouvoir. Au contraire ce dernier va chercher à négocier avec L.D. Kabila. Nelson Mandela alors président de la République d'Afrique du Sud offre sa médiation, mais ne peut convaincre les deux protagonistes à se mettre d'accord sur une piste de sortie de la crise.

Quelques semaines après la conquête de Kisangani, Lubumbashi, deuxième ville du pays est désormais sous le contrôle de la rébellion. L.D. Kabila s'y installe jusqu'au moment où, après la conquête de tout le pays, la fuite de Mobutu, et la prise de Kinshasa, capitale du pays, le 17 mai 1997 par les forces de l'A.F.D.L., il se proclame président de la République démocratique du Congo, nom du pays qu'il change en le rebaptisant de son appellation consacrée par la constitution de 1964. Ainsi sonnait sans équivoque le glas pour la deuxième République à la tête de laquelle était resté près de trente-deux ans Mobutu, et une nouvelle page de l'histoire du pays s'ouvrait.

Telle est, en filigrane, la suite logique des événements qui circonscrivent le cadre et les circonstances dans lesquels est produit le discours que nous analysons.

1.2. L'analyse du discours en République démocratique du Congo et le discours de Mobutu

1.2.1. Etat des lieux de la sociolinguistique au Congo

L'introduction de la sociolinguistique, tant dans le système d'enseignement que dans la recherche sur les effets des langues dans le contexte congolais, est de l'initiative de V.Y. Mudimbe qui, dans le cadre du Centre de linguistique théorique et appliquée, en sigle CELTA (1971), crée une cellule chargée du programme de recherches sociolinguistiques et psycholinguistiques. La même année le jeune professeur organise un séminaire d'interdisciplinarité de deuxième cycle sur l'analyse du vocabulaire politique au Congo.

A partir de 1972, des étudiants des Lettres éprouvent de l'émulation pour l'analyse du discours et les premiers travaux de lexicologie politique, sous la direction de Mudimbe, sont présentés sous la forme de mémoires de licence à l'Université de Lubumbashi. Ce qui ouvre ainsi la voie à l'introduction du cours de sociolinguistique à la faculté des Lettres.

Depuis, affirme Nyunda ya Rubango,

« le nombre de thèses, de mémoires, d'ouvrages, d'articles et de rencontres sociolinguistiques zaïrois est stimulant autant que le rayonnement de la linguistique zaïroise au niveau continental et mondial. » (2001 : 42)

Mais, objecte-il :

« Avant 1975, on ne peut parler sans réserve de sociolinguistique au Zaïre, tant le pays manque encore absolument de tradition, de rigueur, voire de base dans cette discipline. » (*ibidem*, p. 36)

La première étude en l'analyse du discours que d'aucuns considèrent comme pionnière de la sociolinguistique congolaise, *in stricto sensu*, est de la plume de Nyunda ya Rubango. Celui-ci consacre ses premières recherches au vocabulaire politique du Congo de 1959 à 1965. Prolongeant la problématique de son mémoire de licence présenté en 1972, l'auteur examine, dans le cadre d'un séminaire de

troisième cycle, le problème de méthodologie lié à ce domaine. D'où son article qui fait l'objet du numéro 6 du bulletin du CELTA *Linguistique et Sciences Humaines* « Recherches sur le vocabulaire politique du Zaïre. Questions de méthodes sociologiques et linguistiques ».

En 1976, il a défendu, à l'Université de Lubumbashi, sa thèse de doctorat sur le même sujet : « Analyse du vocabulaire politique du Zaïre (1960-1965). Essai de socio-linguistique "immédiate" ». Les analyses que recèle ce travail constituent une introduction indispensable au vocabulaire politique utilisé durant les premières années du Congo indépendant. C'est la période du nationalisme spontané, populaire et triomphant.

Pour ne nous situer que dans le domaine de l'analyse du discours, signalons qu'à la suite de Rubango, d'autres recherches de haute facture – mais qui ne représentent pas l'exhaustivité de la production nationale – peuvent être mentionnées ici :

Matumele Malia (1980) a soutenu, à l'Université de Lubumbashi, la thèse intitulée : « Analyse du discours politique de *Notre Kongo* (1959-1960) ». La même année, dans la même université, Ntamunozza Mambo-Mbili, à l'instar de Boyi-Mudimbe Mbulamwanza (1977), s'intéresse au discours missionnaire et titre sa thèse : « Vocabulaire et idéologie dans la chronique de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) 1892-1900. Essai sur la fonction socio-culturelle d'un langage missionnaire ».

Kakama Mussia défendra, en 1981 à l'Université Louvain-la-Neuve, une thèse dont le titre est : « Les transformations du vocabulaire politique au Zaïre de 1971 à 1975. Essai d'analyse sociolinguistique ». L'auteur entreprend de nous montrer comment, sous l'influence de « l'authenticité » (nom de l'idéologie née au Zaïre au début des années 1970), le lexique du parler politique zaïrois subit des transformations importantes.

B. Kadima-Tshimanga (1983) a soutenu en deux volumes, respectivement à l'Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III et à l'Université Libre de Bruxelles, deux thèses intitulées, la première : « L'univers socio-politique de l'évolué congolais entre 1955 et 1959. Une étude du vocabulaire de *La Voix du Congolais* » ; et la seconde : « Le social et le politique dans le vocabulaire de l'évolué congolais. Une

étude lexicologique de *La voix du Congolais* ». A partir du mot-pivot de la recherche, *évolué*, l'auteur travaille le corpus à l'aide de *mots-clés* dont il étudie systématiquement toute « l'organisation distributionnelle » : il classe en réseaux (oppositions, équivalences, associations, qualifications, localisations et actions) les mots, mais surtout les syntagmes. De réseau en réseau, l'auteur nous fait pénétrer progressivement à l'intérieur du monde tel que le vivait ou le fantasmait l'évolué des années cinquante.

Toujours en 1983, Kasoro Tumbwe a soutenu à l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux III une thèse sur le sujet : « Vocabulaire politique et idéologie. Etude du discours de la rébellion à l'est du Congo (Zaïre) de 1964 et 1965 » ; puis, plus tard en 1988, il défend dans la même université une seconde thèse dont le titre est « La rébellion congolaise (zaïroise) de 1964 à 1965. Etude des discours politiques ».

Kambaji wa Kambaji (1985), pour sa part, affronte le discours de l'époque coloniale dans une thèse qu'il soutient à l'Université de Lubumbashi avec pour titre : « La symbolique de la domination coloniale et néo-coloniale au Zaïre (1956-1962). Contribution à l'explication de l'ordre social à la lumière des discours des colonisateurs, de Kasa-Vubu, de Lumumba et des syndicalistes ».

En 1994, Léon-Michel Ilunga Kongolo a soutenu, à l'Université de Rouen, une thèse intitulée « Le discours politique de Patrice Lumumba (1958-1961). Essai d'analyse linguistique ».

Mpamba Kamba-Kamba change de donne et aborde le discours syndical. Sa thèse soutenue en 2002 à l'Université de Lubumbashi sur le sujet « Analyse du discours syndical en République Démocratique du Congo (1960-1986). Essai de sociolinguistique praxéologique » répond à l'une des préoccupations des sociolinguistes en ce qu'elle prend dans ses réflecteurs méthodologiques et épistémologiques un procédé de la sociologie du langage.

En 2006, Antoine Musuasua Musuasua soutient, à l'Université de Metz, une thèse intitulée : « Le vocabulaire politique des leaders nationalistes congolais de P.E. Lumumba à L.D. Kabila ». Cette recherche tend à déterminer, au travers de l'étude des contextes et des occurrences, la valeur d'emploi des monèmes *démocratie*, *ennemi*, *indépendance*, *libération*, *liberté*, *lutte*, *peuple*, *population*, *pouvoir*,

réconciliation, reconstruction, révolution et unité dans les discours politiques des leaders nationalistes congolais, notamment P.E. Lumumba, Mobutu, E. Tshisekedi et L.D. Kabila, de 1958 à 2000.

Nous-même, amplifiant notre recherche amorcée dans le cadre de mémoire de licence, nous avons copublié avec Kambaja Musampa, en 2007, un article intitulé « Structure lexico-sémantique du vocabulaire politique sous la période de la crise en R.D.C. (1996-2003) ». Grâce à une approche sémio-linguistique, cette étude parue dans *Les Annales de l'I.S.P.-Mbujimayi*, Vol. 15, a démontré que le vocabulaire, du fait de la crise politique, connaît un glissement sémantique considérable sous forme d'enrichissement ou de restriction sémantique. C'est cette étude qui a suscité en nous le goût de l'analyse du discours.

Comme on peut le constater, le champ de la sociolinguistique en général, et de l'analyse du discours en particulier, reste non encore exploré suffisamment. C'est pourquoi, à l'instar de B. Kadima-Tshimanga (1983), « nous avons voulu nous y hasarder ».

1.2.2. Le corpus mobutien

D'une manière générale, les discours du président Mobutu sont destinés à la nation congolaises dans son ensemble ou à une partie de la population seulement (habitants d'une ville ou d'une province, jeunesse, associations des femmes, organisations syndicales, corporations professionnelles ou patronales, regroupements politiques...). Il s'agit également des discours prononcés à l'endroit de la communauté internationale à travers des discours prononcés au Conseil de sécurité des Nations unies, aux différents sommets de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), aujourd'hui Unité africaine (U.A.), ou lors des sommets des organisations régionales ; des messages adressés à l'occasion de l'échange des vœux avec le corps diplomatique accrédité en République démocratique du Congo ; des mots de bienvenu prononcés lors des toast organisés en faveur des visiteurs étrangers ; des allocutions prononcées lors de ses propres visites à l'étranger, etc.

Les textes sous analyse, nous ne le répéterons jamais assez, sont constitués des messages, des allocutions ou des discours que le président Mobutu adresse à la

population de la République démocratique du Congo – directement à travers la voie des médias ou des rassemblements populaires, ou indirectement devant les chambres des représentants.

Nous insistons sur le fait que le corpus de notre étude ne contient pas tous les discours prononcés durant la période de notre recherche. Nous en voulons pour preuve les cas suivants :

- Le discours bilan de 1970 pourtant annoncé le 30 juin et le 24 novembre 1969 ne figure pas dans notre ouvrage de référence.
- Le discours du 30 mars 1968 n'est pas inséré dans le recueil des discours à notre porté, alors qu'il se retrouve énoncé comme suit :

« Le 30 mars dernier, dans mon allocution de clôture du premier séminaire national du Mouvement populaire de la Révolution, je rappelais, par manière d'anecdote, le propos prêté à un curé de Kinshasa, et que nous rapporte un mercenaire dans son livre intitulé *La mort d'un mercenaire*. » (Discours du 20 mai 1968)

- Pas de discours du 24 juin 1969 dans le corpus, alors que l'énonciateur l'évoque en ces termes :

« Bien que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous à Kinkole, le 24 courant, il va de soi qu'il était de mon devoir de m'entretenir avec vous, spécialement en cette circonstance, pour mieux en souligner l'importance. » (Discours du 20 mai 1968)

Sur le plan de leur contenu, les discours de Mobutu sont de divers ordres. Il peut s'agir de l'annonce des événements importants qui surviennent dans le pays, de la présentation du programme et du bilan de l'action gouvernementale, de l'annonce de grandes décisions, de la présentation de vœux, ou de l'entretien idéologique.

1.2.2.1. Messages, adresses et/ou annonces des événements importants

Ce type de discours intervient à n'importe quel moment de l'année. A travers des messages radiodiffusés ou des adresses directes à la nation, le président consacre à son discours la publication des décisions importantes du gouvernement. Il s'agit, dans la plupart des cas de l'annonce à l'adresse de la nation des événements heureux ou malheureux survenus dans un coin donné du pays. C'est parler entre autres du

discours du 24 novembre 1965 qui annonce la prise du pouvoir par le haut commandement de l'armée nationale congolaise ; de la déclaration du 16 août 1967 au sujet des manifestations anti belges ; du message du 29 novembre 1967 portant sur la reconstruction de Bukavu ; du message du 4 juin 1969 ayant trait aux manifestations des étudiants de l'université Lovanium...

Il est aussi question, dans cette rubrique, de tous les messages que le chef de l'Etat adresse à la nation à l'occasion des festivités de fin d'année (fête de Noël et de nouvel an), ou de la fête nationale lorsqu'il n'est pas question des manifestations de grande envergure, en occurrence des défilés.

1.2.2.2. Le discours-programme et le discours-bilan

Le discours-programme est au rendez-vous toutes les fois qu'il y a un renouvellement de mandat. Dans le quinquennat qui concerne ce travail, ce discours est prononcé publiquement à l'attention de la nation le 12 décembre 1965 et 5 septembre 1970, respectivement lors de la légitimation par Mobutu du coup de force militaire et lors de la prestation de serment constitutionnel après sa première élection à la présidence de la République. Outre ces deux moments importants, le discours-programme s'invite encore à travers le périple du président de la République à travers les différentes villes du pays où il explique à la population le mobile de l'action de l'armée – discours du 10 février 1966 (Luluabourg), discours du 12 février 1966 (Sankuru), discours du 3 mars 1966 (Elisabethville), discours du 26 mars 1966 (Inongo)...

A son tour le bilan se fait le 24 novembre à la commémoration de la prise du pouvoir par le haut-commandement de l'armée nationale congolaise en 1965. En effet, durant le premier quinquennat de Mobutu à la tête de la République démocratique du Congo, la coutume a réservé cette activité à l'anniversaire du régime afin de permettre une justification nette de l'action gouvernementale et une allégeance de toute la nation au régime.

Mais depuis l'instauration du système parlementaire monocamérale en 1970, le bilan a désormais lieu le 5 décembre, date qui coïncide avec la prestation de serment du président de la République élu pour la première fois au suffrage

universel. Il faut rappeler que la constitution révisée du 24 juin 1967 stipule, en son article 25, que le chef de l'Etat doit faire un discours-bilan sur la politique générale du gouvernement devant le Conseil législatif national. Et Mobutu de déclarer à ce sujet :

« Le 24 novembre de chaque année deviendra le jour du bilan, afin que le Peuple connaisse et comprenne les réalisations nationales, pour mieux s'associer à l'exercice du pouvoir. » (Discours du 24 juin 1967)

Signalons néanmoins que le discours sous analyse ne respecte pas scrupuleusement la consigne ci-dessus d'autant plus qu'à chaque occasion le président n'hésite pas de glisser dans le bilan. Mais ce qui qu'il faut retenir du contenu de ce type de discours c'est que, dans tous les cas, sont reprises dans le discours bilan les données relatives aux activités réalisées dans les secteurs politique, économique, diplomatique, militaire, social...

1.2.2.3. Le discours-exposé de grandes décisions

L'annonce des décisions importantes et des orientations de la politique générale du pays a lieu le 30 juin, jour anniversaire de l'accession du pays à son indépendance. C'est ce jour que le président Mobutu considère comme la date de naissance de la République démocratique du Congo : « Cette journée symbolise en effet la naissance de notre pays à la communauté des nations [...] Il s'agit bien pour notre pays d'une naissance et non d'une adolescence et encore moins d'une maturité. » (Discours du 30 juin 1969) A son avis, il est important d'y consacrer la publication des mesures importantes susceptibles de favoriser le redressement et le développement économique du pays, et par là l'amélioration des conditions de vie des Congolais :

« Désormais la date du 30 juin sera consacrée aux grandes décisions, afin de marquer notre volonté de progression vers un mieux-être réel, et aussi notre volonté ferme de développement autonome dans le travail. » (Discours du 24 juin 1967)

Néanmoins, il importe de constater que le discours du 30 juin combine la publication des grandes décisions avec le bilan. Ce qui porte à croire que les deux

activités, pourtant distinctes pour l'auteur du discours, ne sont pas dissociées, à telle enseigne que le bilan génère des décisions promotrices des changements futurs. Qu'à cela ne tienne, notre œil d'analyste sera tenu de considérer les choses telles qu'elles sont conçues de leur initiateur.

D'autres décisions importantes sont également prononcées à certains moments en fonction des contingences diverses : le message radiodiffusé portant sur la réduction du nombre des provinces (6 avril 1966) ; le message adressé à la nation à l'occasion de la présentation de la constitution de la deuxième République (7 avril 1967) ; le discours prononcé à l'occasion de la dissolution du parlement (27 juin 1967), etc.

1.2.2.4. Entretien idéologique

Ce type de discours est au rendez-vous à l'occasion des cérémonies relatives notamment à l'ouverture et à la fermeture des réunions des institutions ou des travaux des organes du parti (congrès, séminaires...). Dans ces circonstances, le chef de l'Etat et président fondateur du Mouvement populaire de la révolution – le parti unique qui deviendra plus tard le parti-Etat – non seulement il fait un aperçu général sur le projet de société ou sur la philosophie du parti, mais également il brosse les aspects techniques du contenu des activités concernées. Nous en prenons pour exemples les discours prononcés le 6 et le 14 janvier 1966 à l'occasion respectivement de l'ouverture et de la fermeture de la conférence des gouverneurs de province ; les différents messages aux chambres législatives réunies en congrès ; le discours du 10 juin 1966 inaugurant le haut-commissariat à la reconstruction nationale ; le message adressé le 22 janvier 1967 à l'occasion du premier anniversaire du corps des volontaires de la République ; les discours prononcés le 7 février 1968, le 21 et le 23 mai 1970 à l'occasion des séminaires/congrès du M.P.R. ; le discours du 20 mai 1968, jour du premier anniversaire du Mouvement populaire de la révolution...

Du point de vue idéologique, les thèmes principaux du discours de la deuxième République se regroupent dans le temps de la manière suivante :

Les années 1965-1967 connaissent un discours de libération. Ce discours semble justifier le coup de force militaire et se veut un discours engagé pour une libération totale du pays et pour la conquête de l'indépendance économique.

A partir de 1967, la création du Mouvement populaire de la révolution, parti de masse, imprime un discours révolutionnaire qui prêche l'authenticité, idéologie du Mouvement populaire de la Révolution dont la méthode est le « recours à l'authenticité ».

C'est dans cette rubrique que nous classons certains discours à caractère technique dans lesquels le président expose des données techniques de ses projets et actions politiques. Nous en voulons pour l'exemple la définition qu'il donne au concept *indépendance économique* :

« L'indépendance économique qu'est-ce à dire ? Nous entendons par indépendance économique la nécessité pour le Congo de porter en lui-même le dynamisme de son propre développement, de compter en premier lieu sur son propre potentiel humain, ses propres ressources financières, sa propre capacité d'organisation. Par l'indépendance économique, nous entendons de surcroît que le Congo récolte en priorité les fruits de son propre labeur. »
(Discours du 20 mai 1968)

Somme toute, cet arsenal des discours ont fait preuve d'éloquence et de cohérence en ceci que Mobutu y recourt à toutes les techniques de l'art oratoire et d'expression écrite.

1.2.2.5. Le corpus du travail

Les textes à analyser sont, comme nous l'avons annoncé ci-haut, extrait des collections signées Mobutu et intitulées *Discours, allocutions et messages, 1965-1975*, parues en deux tomes à Paris, aux éditions J. A en 1975. Le tableau ci-dessous en présente l'économie.

Tableau 3 : Discours par année

Année	Date	Intitulé du discours	Code
1965	24 novembre 1965	Proclamation du Haut-commandement militaire des forces armées	241165
	25 novembre 1965	Message aux chambres législatives réunies en congrès	251165
	12 décembre 1965	Discours programme prononcé au stade Roi-Baudouin	121265
	31 décembre 1965	Message adressé à la nation à l'occasion des fêtes de fin d'année et de nouvel an	311265
1966	6 janvier 1966	Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la conférence des gouverneurs de province	060166
	14 janvier 1966	Discours prononcé lors de la clôture de la conférence des gouverneurs de province	140166
	10 février 1966	Discours prononcé à Luluabourg	100266
	12 février 1966	Discours prononcé au Sankuru	120266
	3 mars 1966	Discours prononcé à Elisabethville	030366
	7 mars 1966	Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la session ordinaire du parlement	070366
	26 mars 1966	Discours prononcé à Inongo	260366
	6 avril 1966	Message radiodiffusé portant sur la réduction du nombre des provinces	060466
	10 juin 1966	Discours inaugural du Haut-commissariat à la reconstruction nationale	100666
	30 juin 1966	Message à l'occasion du sixième anniversaire de l'indépendance	300666
	5 septembre 1966	Discours prononcé devant les chambres réunies à l'occasion de l'ouverture de la troisième session ordinaire de la seconde législature	050966
	25 novembre 1966	Discours prononcé au meeting du stade tata Raphaël à l'occasion du premier anniversaire de la deuxième République	251166

	24 décembre 1966	Message à la nation adressé au parlement réuni en congrès à l'occasion du nouvel an	241266
1967	22 janvier 1967	Message adressé à l'occasion du premier anniversaire du corps des volontaires de la République	220167
	7 avril 1967	Message adressé à l'occasion de la présentation de la constitution de la deuxième République	070467
	24 juin 1967	Discours prononcé au meeting de Kinkole à l'occasion du 7 ^e anniversaire de l'indépendance congolaise	240667
	27 juin 1967	Discours prononcé à l'occasion de la dissolution du parlement	270667
	16 août 1967	Déclaration au sujet de la manifestation anti belge	160867
	24 novembre 1967	Discours-bilan prononcé à l'occasion du deuxième anniversaire du nouveau régime	241167
	29 novembre 1967	Message adressé à la nation portant sur la reconstruction de Bukavu	291167
	31 décembre 1967	Message adressé à la nation à l'occasion du nouvel an	311267
1968	7 février 1968	Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du premier séminaire du M.P.R.	070268
	20 mai 1968	Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du Mouvement populaire de la révolution	200568
	30 juin 1968	Discours bilan prononcé à l'occasion du huitième anniversaire de l'indépendance	300668
	24 novembre 1968	Discours-bilan prononcé à l'occasion du troisième anniversaire de la deuxième République	241168
	31 Décembre 1968	Message adressé à la nation à l'occasion du nouvel an	311268

1969	12 février 1969	Allocution prononcée à l'occasion de la remise des décorations aux lauréats du concours Léopold-Sedar Senghor	120269
	18 mai 1969	Discours prononcé à l'occasion du deuxième anniversaire du Mouvement populaire de la révolution à Kisangani	180569
	4 juin 1969	Message adressé à la nation à l'occasion des manifestations des étudiants de l'université Lovanium	040669
	30 juin 1969	Message adressé à la nation à l'occasion du 9 ^e anniversaire de l'indépendance	300669
	31 décembre 1969	Message adressé à la nation à l'occasion du nouvel an	311269
1970	21 mai 1970	Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du M. P. R.	210570
	23 mai 1970	Discours prononcé à l'occasion de la clôture du 1 ^{er} congrès extraordinaire du Mouvement populaire de la révolution	230570
	1 ^{er} décembre 1970	Discours prononcé à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session extraordinaire de l'assemblée nationale à la cité du parti	011270
	5 décembre 1970	Discours-programme prononcé à l'occasion de la prestation de serment constitutionnel	051270
	31 décembre 1970	Message adressé à la nation à l'occasion du nouvel an	311270

A la lumière de ce tableau, au total 40 textes sont dépouillés et s'étalent par année de la manière suivante : 4 textes en 1965, 13 en 1966, 8 en 1967 et 5 discours par année de 1968 à 1970.

De ce qui précède, il y a lieu de constater que l'année 1966 est la plus fructueuse en termes de discours prononcés directement à l'intention du peuple congolais (32,5%). L'année 1967 renferme 20% des discours de notre corpus ; tandis

que les années 1968, 1969 et 1970 ont chacune 5 discours, soit 12,5% des discours par année. Mais s'il faut tenir compte de la fréquence des discours, l'année 1965 semble garder la tête, du fait qu'en 38 jours seulement 4 discours ont été prononcés, soit 10% de l'ensemble des discours prononcés durant le quinquennat. Et la fréquence est décroissante de 1966 à 1968 avant de garder une stabilité permanente au cours des trois dernières années.

En définitive, cette première partie de notre travail – hors mis le fait qu'elle est socio-historique en ceci qu'elle brosse l'histoire de la République démocratique du Congo, notre cadre d'étude – a présenté un état de lieu de la pratique sociolinguistique en République démocratique du Congo, et le corpus proprement dit de la recherche en vue de permettre d'en saisir la portée générale et le contour même de l'analyse du discours.

L'histoire politique de la République démocratique du Congo, telle qu'elle est présentée brièvement au premier chapitre, est révélatrice de tous les engrenages des événements qui ont caractérisé la période, les circonstances et le contexte discursifs : gestion tâtonnante de l'indépendance congolaise, rupture de l'ordre constitutionnel, règne sans partage, etc. Bref, tout un arsenal d'événements générateurs d'actions politiques, bien plus de discours politiques digne de foi.

En outre, nous avons relevé un état de la question qui permet de constater la richesse d'une activité d'étude sociolinguistique éprouvée en République démocratique du Congo depuis les années 60 à nos jours. Une coïncidence non pas anodine plutôt heureuse entre la naissance politique d'un Etat et l'émergence d'une activité scientifique de haute facture comme l'analyse du discours.

Nous avons également dégagé du corpus de notre recherche quatre groupes de discours, à savoir : l'annonce des événements importants, le programme et le bilan, l'exposé des grandes décisions, et l'entretien idéologique ou discours technique. Il ressort du décompte de tous les discours sélectionnés que les premières années de Mobutu sont plus fructueuses en art discursif et que la fréquence des discours par année va décroissante d'une année à l'autre.

La partie suivante de notre dissertation se focalisera sur l'étude de l'assiette des termes-pivots du discours ; pareille étude nous permettra de relever les classes grammaticales qui servent de supports à ces termes-pivots et d'en dégager les fonctions sémantiques.

2. Assiette des termes-pivots *peuple, pays* et *nation* dans le discours

La deuxième partie de notre travail se consacre à déterminer l'assiette, c'est-à-dire les prédéterminants des termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours de Mobutu. Nous préférons le terme *prédéterminant* à *déterminant* parce que les morphèmes que nous étudions se trouvent être le type de déterminants qui sont placés devant le nom dont ils assurent la détermination textuelle, que Harald Weinrich (1989 : 201) nomme « prédétermination ». Tout en sachant que « le nom possède un contexte avant et après lui qui contribue à déterminer sa signification » (*ibid.* p. 204), nous considérons le postdéterminant non pas comme assiette du nom, mais plutôt que comme qualifiant de celui-ci.

C'est par le choix du déterminant, dit Michèle Perret (1994 : 31), que se précisera le type de référence que l'on entend donner au nom énoncé. Il va s'agir dans le cas d'espèce, suivant les possibilités qu'offre le corpus, de dégager toutes les classes syntaxiques qui servent d'assiette aux termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours.

Une certaine tradition linguistique, selon P. Charaudeau (1992 : 163), appelle *déterminants*

« les morphèmes grammaticaux qui ont pour rôle principal d'introduire le nom (il faudrait dire le nom commun) dans le discours. Il s'agit de l'article, des adjectifs possessifs, des adjectifs démonstratifs (qui ne peuvent se combiner entre eux) et des adjectifs indéfinis et numéraux (qui peuvent se combiner entre eux et avec les précédents). Ils ont en outre la propriété morphologique d'être obligatoirement placés devant le nom lui empruntant, pour certains d'entre eux, les marques du genre et du nombre. »

En vertu de ce critère d'« exclusion mutuelle » et de « compatibilité » (Martinet 1985 : 13), on peut comprendre pourquoi dans le corpus de la présente étude il est fait usage des syntagmes nominaux comme *ce pays*, *le pays*, par exemple, et non **le ce pays*, **notre la nation...* qui deviennent agrammaticaux, les deux déterminants s'excluant mutuellement. Mais le discours sous analyse emploie des SN du type *les autres pays* en vertu du principe de compatibilité.

R.L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 89) stipulent que « l'article, en français, est le déterminant spécifique du substantif dans tous les cas où l'emploi d'un adjectif possessif ou démonstratif ne se justifie pas par raison de sens et de style ». Tandis

que ces deux adjectifs ont une valeur concrète, l'article apporte au substantif une détermination plutôt abstraite. D'une manière générale, il indique de quelle manière ou sous quel aspect on se représente la personne ou la chose évoquée par le substantif.

Mais par opposition aux possessifs et aux articles, ajoutent-ils (*ibid.* p. 85), le démonstratif identifie dans ce qu'elles ont de plus individuel la personne ou la chose évoquées par le substantif auquel il se rapporte. On s'en sert pour les désigner d'une manière précise à l'exclusion de toutes autres de la même espèce.

Quant aux quantifiants, l'emploi de ce type de déterminant du nom, c'est-à-dire celui que représentent les articles indéfinis, les adjectifs indéfinis et les adjectifs numéraux, « présente N comme ayant un référent non identifié par l'un des partenaires de l'interlocution, voire comme non identifiable » (Perret 1994 : 32).

Mais il faut souligner avec Injoo Choi-Jonin et Corinne Delhay (1998 : 162) qu'un article indéfini sert à désigner un référent particulier, identifié ou identifiable uniquement par son appartenance à la classe désignée par le nom. Ce référent peut être spécifique ou non spécifique. L'article indéfini peut aussi être utilisé pour désigner un référent générique. C'est cette valeur générique qui lui permet d'opérer une quantification, que ce soit dans son emploi spécifique ou dans son emploi générique. Voilà pourquoi nous l'avons classé dans l'ensemble des déterminants quantifiants.

Alors que certains linguistes se contentent de parler d'*actualisation* en lieu et place de déterminant, ou tout simplement un élément grammatical qui a pour fonction de faire passer le nom commun de la référence virtuelle à la référence actuelle en permettant l'identification ou la quantification du référent désigné par le nom, I. Choi-Jonin et C. Delhay (*ibid.* p. 161) trouvent que « les déterminants pourraient avoir pour fonction sémantique de marquer le mode de donation et/ou la quantification du référent désigné par le nom commun devant lequel ils sont placés. »

Il ne nous appartient pas de trancher, mais de faire remarquer, à la suite de tous ces théoriciens, que toutes les considérations évoquées se tiennent et motivent cette partie de ce travail composée de trois chapitres portant sur l'analyse des prédéterminants de chacun des termes-pivots sous étude.

2.1. Analyse des prédéterminants du terme-pivot *peuple*

Ce chapitre est centré sur l'étude du fonctionnement des prédéterminants du terme-pivot *peuple*. Ceux-ci, regroupés en deux sous classes – la sous classe des référents ou désignateurs et celle des quantifiants – permettent de dégager l'assiette du mot-pivot *peuple* en vue de faciliter par la suite la compréhension des relations qu'il entretient dans son environnement syntaxique.

2.1.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs

Sous cette rubrique sont classés ce que la grammaire traditionnelle désigne par articles définis, adjectifs démonstratifs et adjectifs possessifs. M. Perret (1994 : 32) écrit au sujet de ce qu'elle appelle *prédéterminant* ce qui suit :

« L'emploi de ce type de déterminant présente N comme ayant un référent identifié par le locuteur et l'allocutaire. La présence d'un prédéterminant désignateur invite l'allocutaire à se demander pourquoi le référent N est connu de lui et il doit donc se poser la question de la référence (situation actuelle ou co[n]textuelle). »

Précisons que le concept *prédéterminants référents* est usité pour l'article défini, tandis que celui de *prédéterminants désignateurs* l'est pour les adjectifs possessifs et les adjectifs démonstratifs.

Cette classe des déterminants, ainsi que nous l'avons dit en commençant, comporte des déterminants qui s'excluent mutuellement. A leur propos, Jean Dubois et René Lagane (1973 : 58) précisent, la suite d'André Martinet, que « les articles, les démonstratifs et les possessifs peuvent se substituer les uns aux autres devant le nom, mais ils ne peuvent pas se combiner entre eux. »

2.1.1.1. L'article défini

L'article défini s'insère dans la sous classe des articles simples. De manière générale, les articles sont, selon H. Weinrich (1989 : 201),

« des morphèmes dont la fonction dans le texte est de mettre des noms en relation avec d'autres signes linguistiques et d'établir ainsi entre eux une relation de détermination. C'est pourquoi on peut les appeler morphèmes nominaux. »

L'usage de l'article défini ou *actuel* (terme de Martinet 1985 : 237) devant un nom implique, selon Gustave Guillaume (1975 : 59), que la notion envisagée « est répandue sur tout un champ de vision ; pouvant être large ou étroit, précis ou vague, particulier ou général ». Ce sont ces valeurs qui permettent d'appréhender le fonctionnement de l'article défini en sa qualité de déterminant du nom.

Pour sa part, P. Charaudeau (1992 : 171) distingue trois valeurs essentielles de l'article défini, à savoir : la valeur d'actualisation, la valeur d'énonciation et la valeur contextuelle.

La valeur d'actualisation postule que l'article *le* actualise l'être d'un double point de vue : « d'une part, il rappelle que l'*être* nommé est déjà actualisé par rapport à sa valeur d'appartenance (valeur anaphorique) ; d'autre part, il indique que l'*être* nommé doit être considéré comme ayant une ou des particularités qui se trouvent dans le contexte ou la situation. »

Ensuite, la valeur énonciative de l'article défini implique que le locuteur, lorsqu'il en fait usage, estime que son interlocuteur connaît déjà la classe à laquelle appartient l'objet du discours.

La valeur contextuelle, enfin, se présente sous trois formes différentes : la valeur de généralité – l'article défini consiste à indiquer que c'est l'ensemble des éléments de la classe (et non un seul) qui doit être pris en considération –, la valeur d'unicité qui est présentée comme étant une valeur de spécificité de l'article (l'article défini sert à actualiser des être ou des choses considérés comme uniques), et la valeur de sélectivité que porte l'article défini lorsqu'il est placé devant un nom propre ou devant une de ses caractéristiques.

Tout cet arsenal de valeurs, R.L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 90) les coalisent en une « valeur anaphorique ». Pour eux l'article défini détermine un substantif lors que celui-ci évoque quelqu'un (ou quelque chose) de connu, de présent à l'esprit du locuteur, d'inclus normalement dans un cadre ou dans une certaine situation.

2.1.1.1.1. *le / les*

L'article défini ou anaphorique (*le, la, les*) envoie l'auditeur à ce que H. Weinrich (1989 : 201) nomme « une pré-information ». *Le* ou *la* faisant à la forme plurielle *les* – les deux étant amalgamés au morphème du nombre – suppose, en tant que désignateur, « un ensemble réduit à un seul élément » (Perret 1994 : 38). Il admet des emplois *a-référentiels*, c'est-à-dire qu'il peut apparaître avec des valeurs référentielles nulles, ou du moins réduites à la référence virtuelle dans les locutions. Mais nous devons déjà signaler que ce dernier aspect ne figure pas dans le discours de Mobutu.

Sachant que *Dét* est un constituant *endocentrique*, c'est-à-dire qu'il « a les mêmes propriétés morphologiques et syntaxiques que celles de sa tête » (Choi-Jonin et Delhay (1998 : 127), nous pouvons nous mettre d'accord que le N_o du terme-pivot *peuple* – c'est le cas d'ailleurs des deux autres termes-pivots que nous étudions dans ce travail – commande celui de ses déterminants et prédéterminants. En effet, « les noms portent des marques de genre et de nombre, qu'ils imposent à leurs déterminants et aux adjectifs qui dépendent d'eux », écrivent Jacques Moeschler et Antoine Auchlin (2000 : 66)

Ainsi, dans le cas qui nous concerne, celui des emplois référentiels de l'article défini, nous pouvons relever deux aspects d'usage : le premier volet concerne la référence à une classe d'objet. C'est le cas dans l'énoncé :

(1) Tromper *le* peuple c'est me tromper. (070366)

Dans cet énoncé, l'énonciateur semble s'identifier au peuple. Non seulement il en fait partie, mais aussi et surtout il l'est lui-même lorsqu'il affirme que toute action faite contre le peuple est par le fait même faite à *je* (l'énonciateur).

Dans son second volet d'emploi, l'article définit singulier désigne un seul objet ou un groupe d'objets par le pluriel, à condition, pour parler comme M. Perret (1994 : 40), qu'il soit connu, identifiable par le locuteur et l'interlocuteur. L'article défini prédétermine ici un objet identifiable en référence situationnelle ou contextuelle, c'est-à-dire, comme le dit à son tour Bernard Pottier (1992 : 167), *le* est un « déictique contextuel ». Nous le trouvons dans les énoncés du corpus comme :

- (2) *Le* peuple congolais sera reconnaissant au Haut-Commandement de l'Armée Nationale. (241165)
- (3) Les politiciens ont voulu vendre le pays et *le* peuple congolais. (121265)
- (4) Nous prendrons ces mesures ensemble: vous *le* peuple congolais, le Haut-Commandement de l'armée et moi-même. (121265)
- (5) Avec *le* peuple, nous sauverons le pays. (140166)
- (6) *Le* peuple connaîtra une amélioration sensible de ses conditions d'existence. (100666)
- (7) Que *le* peuple belge trouve ici l'expression de notre sincère amitié. (300666)
- (8) *Le* peuple et la République ont besoin de stabilité. (050966)
- (9) *Le* peuple du Congo a réalisé une réforme administrative fort attendue. (241167)
- (10) A travers vous je salue *le* peuple de notre cher Congo. (070268)

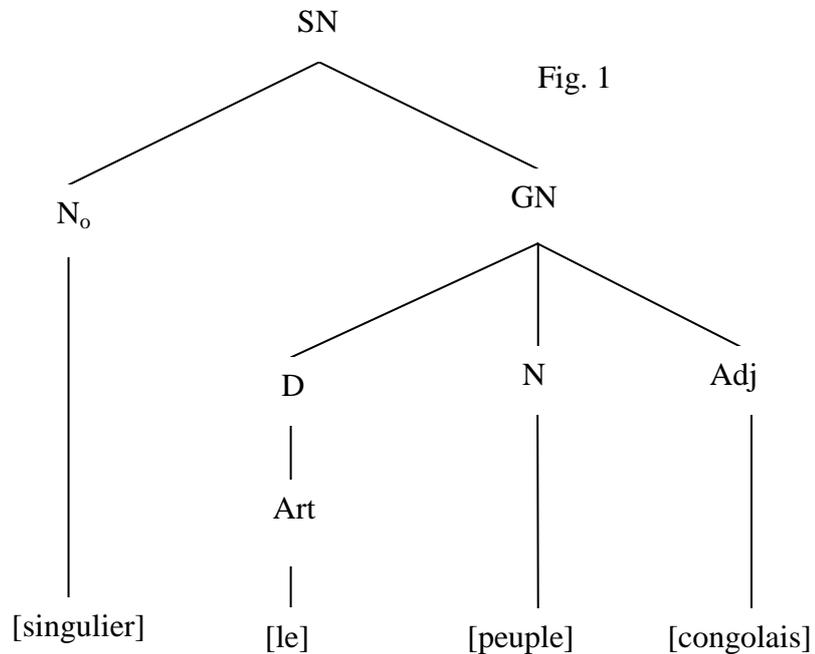
Dans le discours du président Mobutu, *peuple* déterminé par l'article défini singulier *le* est l'équivalent de « Congolais ». C'est-ce qui, à notre entendement, justifie la présence de l'adjectif *congolais* toujours placé après le nom *peuple*. Il y a dans le corpus 66 occurrences du syntagme nominal *le peuple congolais*. La présence des énoncés ayant le substantif *Congo* pour complément du nom *peuple* appuie notre argument. Tel est le cas des SN *le peuple du Congo*, *le peuple de notre cher Congo*, repris dans 3 énoncés du corpus.

Ainsi, le nombre important d'occurrences de N_o singulier de *peuple* prouve que le discours sous étude est adressé exclusivement au peuple congolais.

Nous inspirant de la règle de réécriture (cf. Dubois et Dubois-Charlier 1970 : 40), nous réécrivons ce syntagme nominal comme suit :

$$\text{SN} \longrightarrow \text{N}_o \text{ (singulier)} + \text{GN [D (Art) + N + Adj]}$$

L'application de la règle de réécriture ci-dessus permet d'engendrer un arbre syntagmatique. On aura pour cette assertion la représentation structurelle suivante (Fig. 1) :

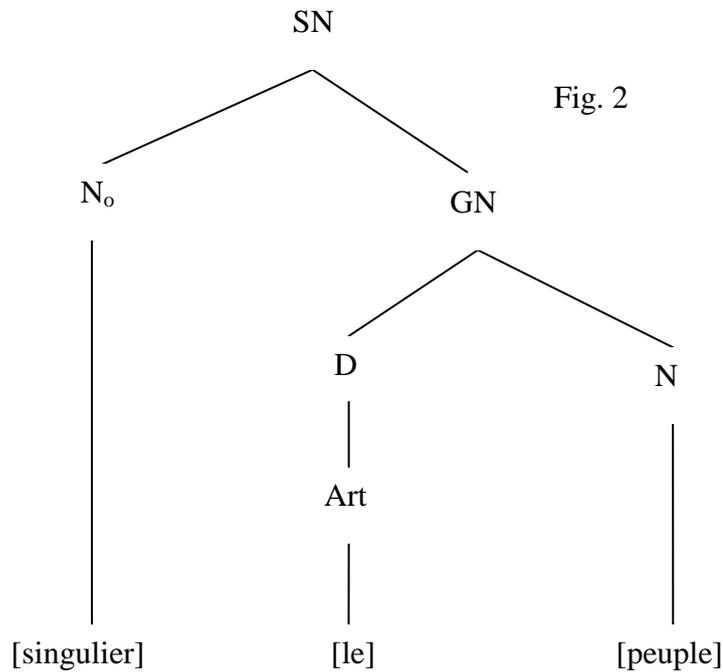


Un autre fait non négligeable est celui d'un énoncé dans lequel Adj renvoie non pas à *congolais* mais à une autre réalité : *le peuple belge* (une occurrence) où *belge* est évoqué en tant que *non personne*, c'est-à-dire comme absent dans l'énonciation.

Peuple se retrouve aussi dans un SN de type

SN \longrightarrow N_o (singulier) + GN [D (Art) + N]

soit tout simplement sous la forme *le peuple*, le SN ainsi réalisé s'identifie au Congolais ou aux habitants du Congo, une forme métonymique qui emploie le singulier pour le pluriel. 30 occurrences du corpus attestent cette manifestation. On pourra dans ce cas avoir la représentation structurelle suivante (Fig. 2) :



Dans sa forme plurielle, l'article défini *les* exprime la totalité. C'est le cas dans les énoncés ci-dessous extrait du discours de Mobutu :

- (11) Nous luttons pour la libération de tous *les* peuples sous-développés et opprimés. (220167)
- (12) Tous les hommes aspirent à la paix entre *les* peuples de l'univers. (291167)
- (13) L'amitié et la solidarité lient *les* peuples des certains pays au peuple de la République démocratique du Congo. (210570)

Nous avons dans ces énoncés le terme *peuple* avec un N_o pluriel réécrit en

SN \longrightarrow N_o (pluriel) + GN [D (Art) + N]

Dans ces exemples le SN *les peuples* renvoient à un référent égal ou différent du Congolais. Il s'agit dans le discours de Mobutu d'un concept globalisant qui réfère tant au peuple de la République démocratique du Congo qu'aux peuples des

autres pays ou des autres continents, bref tous les peuples du monde. C'est dans cette optique que l'on peut lire dans le discours *les peuples de l'univers, les peuples d'Afrique, les peuples sous-développés, les peuples de certains pays...*

Le corpus contient seulement 4 occurrences de *peuple* précédé de l'article défini pluriel. C'est, de notre point de vue, une preuve que l'allocutaire du discours de Mobutu est essentiellement la population habitant sur le territoire de la République démocratique du Congo, et désigné par le désignatif « Congolais ».

2.1.1.1.2. de + le > du

Les articles définis masculins singuliers et masculins pluriels ont chacun, selon Michèle Boularès et Jean-Louis Frérot (2004 : 10), une forme contractée « du », « des » qui ne doit pas être confondue avec un autre article.

Combiné avec la préposition « de », la forme « le » de l'article défini deviennent *du* (article défini contracté). Au sujet de cet article, R.L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 90) écrivent que lorsque le substantif assume la fonction de complément et qu'il est construit avec une des prépositions « à », « de », l'article qui le détermine se contracte au masculin singulier et au pluriel avec cette préposition.

Le discours de Mobutu recourt à ce type d'article dans 87 énoncés parmi lesquels nous retenons les constructions suivantes :

- (1) Si un ministre faillit à son devoir de serviteur *du* peuple, le Colonel Mulamba et moi-même le rappellerons à l'ordre. (121265)
- (2) Les fonctionnaires publics ne devaient pas oublier qu'ils sont au service *du* peuple congolais. (121265)
- (3) Ceux qui s'enrichissaient au détriment du pays et *du* peuple seront poursuivis par la justice militaire. (311265)
- (4) Nous allons doter l'administration de fonctionnaires consciencieux, au service *du* peuple. (100266)
- (5) L'armée ne pouvait pas rester indifférente à l'exploitation *du* peuple par une poignée des politiciens. (030366)
- (6) En votre qualité de défenseurs *du* peuple congolais vous alliez tous collaborer honnêtement avec mon régime. (070366)
- (7) L'ordonnance-loi du 20 novembre 1965 visait le bonheur social *du* peuple congolais. (070366)

- (8) Partout nous avons pu constater la ferme volonté *du* peuple de soutenir les mesures d'assainissement financier et de relance économique. (070366)
- (9) Je remplirai cette mission pour le plus grand bien *du* peuple congolais. (070366)
- (10) La misère *du* peuple est le principal facteur d'instabilité politique. (100666)
- (11) Le 30 juin 1960 marquait la victoire *du* peuple congolais. (300666)
- (12) Les élus avaient comme rôle essentiel de défendre les intérêts *du* peuple. (300666)
- (13) Les représentants *du* peuple ont compris que le temps où l'on s'octroyait des avantages et privilèges est révolu. (300666)
- (14) Nous vous demandons de légiférer, en votre qualité de représentants *du* peuple. (050966)
- (15) Le 24 novembre 1965, nous prenions le pouvoir pour répondre aux vœux *du* peuple. (251166)
- (16) Vous devez soutenir le régime, conformément au vœu *du* peuple. (241266)
- (17) Nous allons présenter au référendum *du* peuple une nouvelle Constitution. (070467)
- (18) Les décisions exigées par la voix *du* peuple doivent être autonomes. (240667)
- (19) La révolution n'apparaît et ne se maintient qu'avec l'appui *du* peuple. (240667)
- (20) Nous devons corriger la Constitution et la conformer aux aspirations *du* peuple. (270667)
- (21) Les parlementaires qui auraient peur d'affronter le jugement *du* peuple, auraient pu se sentir visés. (270667)
- (22) La création du Mouvement populaire de la révolution, parti *du* peuple, s'insère aussi dans le cadre de nos réalisations positives. (241167)
- (23) Le peuple congolais a exigé et obtenu la création de l'Economat *du* peuple. (241167)
- (24) L'Armée nationale congolaise est l'espoir et le salut suprême *du* Peuple. (241167)
- (25) La Révolution *du* peuple congolais n'est dirigée contre personne. (300668)
- (26) Cette date anniversaire rappelle la fin du chaos et le commencement de la prise de conscience *du* peuple congolais. (241168)
- (27) Les réalisations *du* peuple prouvent à suffisance que la nation congolaise ne s'est pas trompé en cautionnant la décision du 24 novembre. (241168)
- (28) Avec l'appui unanime *du* peuple, le Gouvernement de la deuxième République a mis fin à cet état de choses. (241168)
- (29) L'Etat qui répond *du* peuple congolais doit avoir la charge à la fois de son héritage d'hier, de ses intérêts d'aujourd'hui et de ses espoirs de demain. (011270)
- (30) La participation *du* peuple congolais aux dernières élections était très élevée. (011270)
- (31) Vous exprimez la volonté *du* peuple que vous représentez. (011270)

Notre corpus contient 87 occurrences du terme-pivot *peuple* ayant pour assiette l'article défini contracté *du*. Dans ce contexte, *du peuple*, résultant de « de le peuple », a pour équivalent *le Congolais*. Ce SN ayant la même forme que celui du

SN dont D_{ét} est un article défini, les observations faites au point 3.1.1.1. restent valables pour les SN contenant l'article contracté *du* comme D_{ét}.

2.1.1.1.3. de + les > *des*

Comme l'article défini contracté précédent (*du*), *des* émane de la combinaison de la préposition « de » et la forme de l'article défini pluriel *les*. On le trouve dans les énoncés suivants :

- (1) Il était sage de rechercher des solutions susceptibles de sauvegarder les intérêts *des* peuples belges et congolais. (300666)
- (2) On peut croire au succès final du développement économique et social *des* peuples africains. (251166)
- (3) Notre intérêt est celui *des* peuples d'Afrique. (240667)
- (4) La réussite *des* peuples se mesure par leur capacité d'organisation. (311267)

Aussi peu usité comme dans le cas de l'article défini pluriel correspondant (*les*), l'article contracté pluriel *des* est employé en 4 occurrences dans le discours sous analyse. Le terme-pivot *peuple* à N_o pluriel renvoie aux peuples au-delà de ceux de la République démocratique du Congo. Il peut s'agir des peuples d'un pays autre que le Congo ou, de manière globale, ceux du continent africain : *des peuples belges et congolais* (1), *des peuples africains* (2), *des peuples d'Afrique* (3) ... Cependant, employé sans épithète, le SN *des peuples* ne renvoie à aucun ensemble précis comme dans le dernier énoncé ci-dessus (4).

2.1.1.1.4. à + le > *au*

Dans le même registre qu'aux deux points précédents, la préposition *à* fait avec les formes « le » et « les » de l'article défini, respectivement les articles définis contractés *au* et *aux*. En voici les illustrations dans le discours :

- (1) J'ai demandé *au* peuple congolais de travailler dur pour la prospérité du pays. (060166)
- (2) J'ai lancé un appel *au* peuple pour qu'il m'aide dans ma lourde tâche. (140166)
- (3) Il était grand temps d'agir, si on voulait épargner *au* peuple martyr de nouvelles et inutiles effusions de sang. (120266)

- (4) Je suis conscient de ce qu'un régime démocratique peut apporter *au* peuple. (070366)
- (5) L'ordonnance-loi qui vient d'être promulguée vise à assurer ainsi *au* peuple congolais le bonheur auquel il a droit. (070366)
- (6) Nous annonçons solennellement *au* peuple congolais la fin de la rébellion. (251166)
- (7) Nous avons défini *au* peuple le sens et l'orientation de notre révolution. (070467)
- (8) La révolution est la substitution grâce *au* peuple d'une idée nouvelle dans le Gouvernement de la cité. (240667)
- (9) Nous avons suggéré *au* peuple souverain le changement de système politique. (270667)
- (10) Nous rendons un vibrant hommage *au* peuple congolais. (300668)
- (11) Un dynamisme a été infusé *au* peuple congolais depuis la grande campagne de "Retroussons les manches". (241168)
- (12) Je souhaite que l'année 1969 apporte *au* peuple congolais plus de bonheur. (311268)
- (13) L'économie mise au service de l'homme permettra *au* peuple congolais de jouir du fruit de son labeur. (210570)
- (14) Elles fournissent également *au* peuple congolais l'occasion de prouver qu'il est discipliné. (210570)
- (15) L'action éducative du Mouvement populaire de la révolution a permis *au* peuple congolais de se libérer des sollicitations idéologiques. (210570)
- (16) Le capital de cette société nationale appartient intégralement *au* peuple congolais. (210570)
- (17) Le Mouvement populaire de la révolution s'identifie *au* peuple congolais. (210570)

Le corpus comporte 17 occurrences de *peuple* déterminé par l'article défini contracté singulier *au*. Signalons que la forme plurielle de cet article n'est pas attestée dans le discours de Mobutu. Avec *au* comme déterminant, *peuple* a la fonction de complément d'objet indirect, mais sa valeur est fonction du verbe qui le régit. Ce que nous essaierons d'explicitier dans la deuxième partie de ce travail.

2.1.1.2. Les démonstratifs

Les déterminants démonstratifs, écrivent J. Dubois et R. Lagane (1973 : 63),

« servent à désigner, à indiquer un être ou une chose : on les appelle aussi des *déictiques*. Ils peuvent accompagner un nom désignant un être ou une chose qui sont présents dans la situation de communication [...] Les déterminants démonstratifs peuvent indiquer aussi ce dont on vient de parler ou dont on va parler. »

Les démonstratifs invitent à trouver un référent dans la distribution immédiate de N. Cette distribution peut être *situationnelle* ou *discursive*. Lorsqu'il s'agit d'un voisinage situationnel, ce peut être l'objet que l'on montre du doigt ou que l'on a sous les yeux, l'objet sur lequel est écrit l'énoncé contenant le démonstratif, ou le lieu où est prononcé l'énoncé, estime M. Perret (1994 : 42). Mais lorsqu'il s'agit de l'entourage discursif – environnement qui concerne la présente analyse –, il s'agit toujours du « contexte antérieur », (*ibid.*).

Pour sa part, H. Weinrich (1989 : 228) qui le nomme « article démonstratif » considère que le déterminant démonstratif instruit l'interlocuteur de repérer le « contexte référentiel » dans lequel se situe les déterminants appropriés au nom.

Dans le corpus de notre recherche, le déterminant démonstratif apparaît dans un seul énoncé ci-dessous :

(1) Vous devez demeurer en contact avec *ce* peuple. (050966)

Le démonstratif dans le discours de Mobutu ne possède qu'une occurrence. Mais malgré cette faible attestation, il semble avoir une valeur *monstrative* même si le peuple qu'il est censé désigner est absent de l'énonciation. Rappelons que le discours, faisant usage du déterminant démonstratif de *peuple*, est destiné aux chambres réunies en congrès, à l'occasion de l'ouverture de la troisième session ordinaire de la seconde législature, dans une salle des plénières et à l'insu du désigné, le peuple.

Dans ce cas précis, le démonstratif invite à trouver un référent dans un environnement discursif. Il s'agit de déterminer un N déjà présent dans un contexte antérieur ; la phrase souche étant :

« Comme vous le savez, le rôle d'un parlementaire consiste à traduire les désirs, les souffrances, les besoins et les aspirations du Peuple et à chercher les moyens de satisfaire ces aspirations. Il en résulte que vous devez demeurer en contact avec ce Peuple dont vous êtes censé défendre les intérêts. » (5 septembre 1966)

L'illustration ci-dessus s'articule autour du terme-pivot *peuple*, dont les désirs, les souffrances, les besoins et les aspirations doivent être la préoccupation

primordiale des élus. Ce qui nécessite un contact permanent entre les députés et le peuple dont ils sont l'émanation.

2.1.1.3. Les possessifs : *son, notre, nos, leurs*

Mon, ton, son, écrit M. Perret (1994 : 43), équivalent à *le... de moi, de toi, de lui* [...], c'est-à-dire à des définis identifiés par une expansion les rapportant au locuteur, à son interlocuteur ou à une troisième personne. On parlera donc de référence situationnelle pour *mon, ton, nos* et *vos* et de référence co(n)textuelle, à de très rares exceptions près, pour *leur(s)*.

De toute façon, les adjectifs possessifs ont un double statut : « ils participent de l'adjectif – ils accompagnent en effet toujours un substantif avec lequel ils s'accordent [...] Ce sont en fait des déterminants personnels. Ils indiquent que le substantif auquel ils se rapportent est en relation avec la 1^{re} personne (celle qui parle), la 2^e personne (celle à qui on parle) ou la 3^e personne (celle de qui on parle) », nous disent R.L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 80).

Lucien Tesnière (1988 : 70) désigne par adjectif possessif l'« adjectif personnel » qui a pour rôle syntaxique de corroborer la relation d'appartenance entre deux ou plusieurs éléments parmi lesquels on trouve d'une part le(s) possédé(s), et d'autre part le(s) possesseur(s).

Dans cette relation d'interdépendance, l'un des deux êtres joue, selon P. Charaudeau (1992 : 193), le rôle de *pôle de référence*. Celui-ci est toujours occupé par l'une des *personnes* de l'acte de l'énonciation ; soit celle renvoyant au *locuteur* ou à l'*interlocuteur* (interlocution), soit celle renvoyant au *tiers* (délocution).

Il faudrait encore que la détermination envisagée par l'usage du déterminant possessif le soit sous l'angle de la possession ou de la propriété sans lequel la définition ci-dessus ne serait pas forcément valable à plusieurs points de vue.

P. Charaudeau résume, tout en émettant des réserves, la théorie sur les possessifs en ces termes :

« D'une manière générale, les grammaires décrivent l'adjectif possessif en disant qu'il fonctionne comme l'article dit défini (dans ce cas d'ailleurs il ne faudrait pas l'appeler *adjectif*) comme celui-ci *actualise* et *détermine*. Mais il possède en plus une caractéristique qui consiste à marquer un rapport d'appropriation (Larousse), de possession (Grévisse) ou de

dépendance vis-à-vis de l'une des personnes grammaticales (H. Bonnard a proposé le terme d'*adjectif personnel*). La plupart de ces grammaires précisent d'ailleurs qu'il faut prendre ces termes dans un sens très large, ce qui prouve qu'elles sont conscientes des dangers d'une interprétation littérale de ceux-ci. » (*ibid.* p. 191)

H. Weinrich (1989 : 239) insère les déterminants possessifs dans la sous-classe des « articles anaphoriques », c'est-à-dire les articles qui renvoient à la « pré-information ». Pour ce grammairien,

« parce que l'article possessif donne à l'auditeur une instruction plus précise concernant le point de vue selon lequel il doit explorer la pré-information pour y relever le déterminant approprié au nom à déterminer, il a le rôle sémantique de communicant »

En ce sens, l'article possessif, tel que le conçoit H. Weinrich, est soit « l'article du locuteur » (*mon/ma, notre*), soit l'article de l'interlocuteur (*ton/ta, votre*), soit encore l'article du tiers ou du référent (*son/sa, leur*).

Le déterminant personnel ainsi défini se trouve dans les constructions suivantes de notre corpus :

- (1) Les puissances d'argent défendent ou non leurs intérêts au détriment de ceux de *leurs* peuples. (300666)
- (2) Nous avons accepté des affronts et des humiliations pour que soient sauvegardés les intérêts légitimes de *notre* peuple. (300666)
- (3) La République, son Gouvernement et *son* peuple ne peuvent sous aucun prétexte tolérer des actes de sabotage économique. (240667)
- (4) Nous demandons à *notre* peuple de traiter décentement et humainement les étrangers. (240667)
- (5) *Notre* peuple ne vivra plus des conflits et les crises institutionnelles. (241167)
- (6) *Notre* peuple doit se féliciter des grands efforts accomplis. (241167)
- (7) *Notre* peuple a repris à son compte les activités de la compagnie maritime. (241167)
- (8) La richesse d'un pays c'est d'abord l'intelligence de *son* peuple. (241167)
- (9) L'étudiant est appelé à marquer de son empreinte l'avenir de *notre* peuple. (241167)
- (10) *Notre* peuple appréciera l'originalité de nos problèmes. (070268)
- (11) L'amitié unit *nos* peuples. (200568)
- (12) Nous avons insufflé un dynamisme nouveau à *notre* peuple par la révolution. (241168)
- (13) La République démocratique du Congo récusait de voir infliger le triste sort de la division attisée de *son* peuple en clans rivaux et ennemis. (180569)

(14) Que vivent la République démocratique du Congo, son parti, le MPR et *son* peuple solidaire avec l’Afrique et le reste du monde. (180569)

(15) Nos efforts pour le progrès de *notre* peuple ont été sabotés. (300669)

(16) *Notre* peuple est vraiment un peuple démocratique. (011270)

De manière générale, le terme-pivot *peuple* introduit par un déterminant possessif comprend dans le corpus 19 occurrences réparties de la manière suivante : 7 occurrences pour le déterminant possessif *son*, 10 occurrences pour le possessif *notre* ; *nos* et *leurs* ont une occurrence chacun, soit respectivement les items (11) et (1).

Lorsqu’il est fait usage du possessif *son*, le possédant est *la République, le pays* ou *la République démocratique du Congo*. Il est tout à fait évident que *le peuple*, entendu comme l’ensemble de la population établie sur un territoire donné, soit la propriété de cette entité.

Quand le président Mobutu emploie devant *peuple* le possessif *notre*, il utilise, d’abord, un possessif de la première personne du pluriel renvoyant à la personne énonciatrice. Aussi, toutes les fois qu’il s’adresse à des gouvernants avec qui il partage la responsabilité de la gestion de la chose publique, le chef de l’Etat congolais fait du peuple une propriété commune. Dans ce cas précis, ainsi que l’écrit P. Charaudeau (1992 :191), « il peut être attribué au rapport de *possession* une valeur morale qui laisse supposer qu’il existe une relation de *supérieur* à *inférieur*, le premier exerçant son autorité sur le second qui serait totalement soumis ».

S’agissant du possessif *nos*, comme nous l’avons démontré plus haut, il détermine *peuple* considéré comme un ensemble imprécis, mais dont l’appartenance est partagée entre l’énonciateur et ses coénonciateurs.

Quant à *leurs*, il aide comme *les* et *aux* (cf. *supra*) à indiquer des peuples d’autres territoires : pays d’Afrique ou du monde.

Nous pouvons constater qu’au bout du compte, les possessifs *son* et *notre* occupent 90% de l’ensemble des occurrences des déterminants possessifs du corpus. Cette situation n’est pas anodine tant que le peuple dont il est question dans le discours est en premier lieu celui de la République démocratique du Congo et ses dirigeants pour lesquels l’adjectif possessif évoque une possession morale.

2.1.2. Les prédéterminants quantifiants

Les prédéterminants de cet ensemble, à l'exception de l'article indéfini, présentent la possibilité d'être combinés entre eux, c'est-à-dire qu'ils obéissent au critère de compatibilité. J. Dubois et R. Lagane (1973 : 58) précisent à ce sujet que « les numéraux et les indéfinis peuvent être associés pour la plupart aux articles, aux démonstratifs et aux possessifs... [ils] peuvent aussi être associés entre eux, du moins dans certains cas. »

Il faut souligner que, selon le point de vue de I. Choi-Jonin et C. Delhay (1998 : 162), les déterminants quantifieurs opèrent la quantification de deux manières différentes, et cela de deux façons différentes suivant les types de quantifieurs : les quantifieurs numéraux et les indéfinis renvoient à plusieurs référents *individualisants* et peuvent s'appliquer aux noms comptables autant qu'aux noms massifs.

Dans le discours de Mobutu, l'article indéfini est la seule sous classe des prédéterminants quantifiants employés devant le mot-pivot *peuple*.

2.1.2.1. L'article indéfini

L'emploi de l'article indéfini (*inconnu* ou *virtuel* selon A. Martinet 1985 : 237) « fait supposer un ensemble préconstruit de plusieurs éléments d'où s'opère une extraction singulière, *un*, ou plurielle, *des*, *deux*, etc. » (Perret 1994 : 35). De manière spécifique, le référent est un objet précis, parfois connu du locuteur, mais jamais identifiable par l'allocutaire.

Il convient de spécifier ici deux formes de l'article indéfini, déterminant de N : l'article indéfini *un* et sa forme-zéro [∅].

2.1.2.1.1. *un*

P. Charaudeau (1992 :166) écrit au sujet de l'article indéfini *un* ce qui suit :

« L'article indéfini *un* actualise l'être comme un élément type, c'est-à-dire comme un exemplaire qui vaut pour tous ceux de la classe à laquelle ils appartiennent. Dans l'acte d'énonciation, l'article *un* signale que le locuteur suppose que l'interlocuteur n'a pas identifié la classe d'appartenance de l'être, objet du discours et donc l'informe sur celle-ci. »

L'article indéfini *un* (féminin *une*, pluriel *des* aux deux genres) s'emploie, selon J. Dubois et R. Lagane (1973 : 60), devant un nom désignant un être ou une chose dont il n'a pas encore été question, qui ne sont pas présentés comme connus.

L'article indéfini *un* est l'emploi particulier du déterminant numéral *un* ; il exprime à la fois l'unité et l'indétermination. Au pluriel, l'imprécision attachée à l'article indéfini *des* porte à la fois sur l'identité et sur la quantité. L'article indéfini *des* indique qu'il s'agit d'une partie et non de la totalité des êtres ou des choses d'une catégorie. Avec l'article indéfini, on laisse entendre qu'il y a d'autres êtres ou d'autres choses de la même catégorie.

Dans son discours, en l'occurrence le locuteur (Mobutu) suppose que l'allocutaire n'est pas en mesure d'identifier le terme-pivot *peuple* : la référence virtuelle de *peuple* vaut pour tous les éléments de l'ensemble. Le contenu de l'énoncé suppose qu'il y a au moins *un* (ou *deux*, ou *quelques*, ou *des*, ou *plusieurs*) peuple(s) auquel l'énoncé peut s'appliquer. Aussi, comme le dit B. Pottier (1992 : 167), « *un* conserve une relation avec le numéral. » C'est le cas dans ces énoncés :

- (1) Nous sommes *un* peuple digne et hospitalier. (240667)
- (2) Les élus ne peuvent à aucun prix décevoir l'attente de tout *un* peuple. (311267)
- (3) Les Congolais constituent *un* peuple dynamique et créateur. (210570)
- (4) Les Congolais constituent *un* peuple démocratique. (210570)
- (5) Notre peuple est vraiment *un* peuple démocratique. (011270)

L'article indéfini *un* « suppose un ensemble de plusieurs éléments à partir desquels s'opère une extraction », affirme M. Perret (1994 : 38). L'extraction de l'indéfini *un* peut être aléatoire lorsque celui-ci peut être glosé par *un quelconque* ou par *n'importe quel* ; ou non aléatoire dans le contexte où il est annoté par *un certain*.

Mais dans le discours qui nous intéresse, c'est la première extraction qui est d'usage :

- (6) Il existe un rapport étroit entre le bonheur et les capacités d'*un* peuple à satisfaire ses besoins multiples. (240667)

- (7) Pour le Congo, le quatrième sommet de l'OUA fut un triomphe sans bavure d'*un* peuple ressuscité. (241167)
- (8) *Un* peuple qui veut marcher méthodiquement dans la voie du progrès et de la prospérité doit périodiquement établir le bilan de ses activités. (241168)
- (9) L'élection est une manifestation de la liberté et de la volonté d'*un* peuple mûr. (210570)

Le SN *un peuple* apparaît 9 fois dans le discours politique sous analyse. Ce faible emploi du déterminant indéfini coiffant le terme-pivot *peuple* est une preuve que le peuple dont il est question dans le discours est bel et bien spécifié et que son sens est posé sans aucune ambiguïté.

Il importe de signaler que lorsque *peuple*, introduit par l'article indéfini *un*, est suivi d'un qualifiant, celui-ci semble neutraliser le caractère indéfini de l'article. Six des neuf énoncés dans lesquels *peuple* est introduit par l'article *un* comporte cette réalité. Une raison en plus pour écarter de notre analyse l'hypothèse d'une amphibologie quelconque.

2.1.2.1.2. Le morphème zéro [ø]

La forme-zéro du déterminant indéfini rend compte des SN sans article dans les phrases réalisées. Pour H. Weinrich (1989 : 220) :

« La forme neutre est l'absence de l'article devant un nom dans le texte. Cette absence est un morphème-zéro, que nous désignons comme article-zéro : il signale à l'auditeur qu'il ne doit attendre ni de la pré-information, ni de la post-information une détermination du nom introduit sans article. La détermination reste en suspens ou se règle d'elle-même. »

Cette absence de l'article devant le terme-pivot *peuple* apparaît sous la forme d'apostrophe dans l'énoncé suivant :

- (1) Au lieu de devoir mendier notre nourriture, c'est vous, peuple congolais, qui pourrez enfin aider nos frères africains dans le besoin. (121265)

Nous avons démontré sous ce point que le terme-pivot *peuple* est soutenu par des supports grammaticaux qui se recrutent dans la classe des prédéterminants de deux ordres : les référents/désignateurs et les quantifieurs. La même réalité vaut-elle pour les autres termes-pivots ?

2.2. Analyse des prédéterminants du terme-pivot *pays*

Comme dans le cas de *peuple*, le terme-pivot *pays* compte plusieurs types de prédéterminants. Il est introduit dans les énoncés de notre corpus par des prédéterminants référents ou désignateurs ou par des quantifiants.

2.2.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs

Avec un référent identifié par le locuteur et l'allocutaire, le terme *pays* est introduit par l'une des classes grammaticales suivantes : les articles, les démonstratifs et les possessifs.

2.2.1.1. L'article défini

Deux formes de l'article défini servent de prédéterminant de *pays* : la forme simple *le/les* et les formes contractées *du/des, au/aux*.

2.2.1.1.1. *le / les*

Le mot-pivot *pays* a pour déterminant l'article défini (singulier ou pluriel) en 76 attestations dans le corpus. Précédé de l'article défini singulier, nous le retrouvons dans ces illustrations :

- (1) Les autorités supérieures de l'Armée ont fait un tour d'horizon de la situation politique et militaire dans *le pays*. (241165)
- (2) Les politiciens sacrifiaient *le pays* à leurs propres intérêts. (121265)
- (3) *Le pays* est obligé de mendier une aide à l'extérieur. (121265)
- (4) Grâce à l'essor des provinces, *le pays* connaîtra le bonheur. (060166)
- (5) Tous ensemble nous sauverons *le pays*. (140166)
- (6) Le Congo est devenu *le plus grand pays* mendiant du monde. (100266)
- (7) L'actuelle Constitution a rendu *le pays* ingouvernable. (070366)
- (8) Le Gouvernement pourra déterminer le cadre dans lequel opéreront tous ceux qui ont investi ou veulent investir dans *le pays*. (100666)
- (9) Nous allons stimuler les qualifications et les activités réellement productrices pour *le pays*. (300666)

- (10) Nous avons pris le pouvoir aux fins de dégager *le* pays des structures d'immobilisme. (251166)
- (11) *Le* pays tout entier devra fournir un effort pour améliorer et maintenir en état notre réseau de transport. (311267)
- (12) Il faut que *le* pays augmente sa capacité d'épargne en limitant les dépenses publiques et privées de consommation. (300668)
- (13) La République Démocratique du Congo était devenue *le* pays d'Afrique qui n'avait que des ennemis autour de lui. (180569)
- (14) Une classe des politiciens a conduit *le* pays à la ruine. (011270)

Autant que pour le terme *peuple*, l'article défini singulier a une proportion importante dans la détermination du terme-pivot *pays*. Il se retrouve dans 57 énoncés sur l'ensemble de 76 énoncés du corpus dans lesquels le terme *pays* a pour prédéterminant un article défini (en sa forme simple), soit 75 % des occurrences.

De manière générale, déterminé par *le*, le terme *pays* a, dans ce contexte précis, pour équivalent la République démocratique du Congo. Même quand il est suivi d'un qualificatif – comme c'est le cas dans les énoncés (6), (7) et (13) : *le pays d'Afrique, le pays ingouvernable, le plus grand pays mendiant* – il réfère au Congo en tant qu'entité géographique bornée.

Qu'en est-il de l'article défini pluriel employé devant le terme-pivot *pays* ? Examinons les énoncés suivants du corpus :

- (15) Tous les accords conclus avec *les* pays amis seront respectés. (241165)
- (16) La coopération entre le Congo et *les* pays africains sera poursuivie et continuée. (241165)
- (17) Je vais parler de l'intégration économique de notre pays avec *les* pays frères. (121265)
- (18) Je remercie *les* pays africains pour la collaboration qu'ils m'ont promise. (311265)
- (19) Ces impératifs expliquent notre politique de compréhension et de bonne entente avec tous *les* pays du monde. (050966)
- (20) Le Congo continue à exporter ses produits sans transformation vers *les* pays industrialisés. (251166)
- (21) Nous voulons conjuguer les efforts avec *les* pays frères d'Afrique. (251166)
- (22) *Les* pays qui ont participé à la conférence de Nairobi et d'autres pays membres de l'OUA ont démontré le côté positif de la solidarité et de la coopération qui doivent présider aux relations interafricaines. (251166)

- (23) Que tous *les* pays qui ont cessé de leur aide aux rebelles soient ici remerciés et félicités. (251166)
- (24) Nous entretenons de bonnes relations avec *les* pays de l'Est. (251166)
- (25) Une loi économique s'applique à tous *les* pays et sous tous les régimes. (241167)
- (26) Notre lutte et notre doctrine nationale ont été comprises par tous *les* pays du Tiers Monde. (241167)
- (27) Notre pays se trouve plus à même de nouer avec tous *les* pays du monde des liens de coopération fructueuse. (311267)
- (28) Notre pays est de tous *les* pays du monde un des mieux nantis en ressources agricoles. (311267)
- (29) A l'instar de tous *les* pays en quête de développement rapide, le Congo doit rechercher au maximum l'utilisation de toutes ses ressources vives en potentiel humain et naturel. (311267)
- (30) Le Congo a consolidé ses relations de bon voisinage avec *les* pays frères d'Afrique. (300668)
- (31) Nous avons multiplié nos domaines de coopération avec *les* pays d'autres continents. (300668)
- (32) Nous avons signé des accords de coopération avec *les* pays latino-américains. (241168)
- (33) Notre diplomatie agissante tend à resserrer nos liens avec *les* pays frères d'Afrique et avec les Etats d'autres continents. (051270)

Dans le discours, le mot-clé *pays* introduit par un article défini pluriel renvoie aux pays étrangers. La proportion élevée de l'article *les*, déterminant le substantif *pays*, dénote l'importance que le président Mobutu accorde à la coopération internationale en vue non seulement de sortir son seul pays de la dépendance économique, mais surtout d'obtenir la libération totale de l'Afrique du joug de l'impérialisme.

19 occurrences de *pays* précédé d'un article défini pluriel sont identifiées dans le corpus. Dans 9 des 19 énoncés de cette rubrique, le terme-pivot *pays* est suivi d'un des qualifiants suivants : *frères d'Afrique* (trois occurrences), *africains* (deux occurrences), *amis* (une occurrence), *frères* (une occurrence), *industrialisés* (une occurrence), *latino-américains* (une occurrence).

Dans 7 énoncés, le SN *les pays* est suivi d'un complément du nom et devient : *les pays du monde* (3 occurrences), *les pays de l'Est* (une occurrence), *les pays du*

Tiers Monde (une occurrence), *les pays en quête de développement rapide* (une occurrence), *les pays d'autres continents* (une occurrence).

Les énoncés (21) et (22) contiennent le SN *les pays* suivi d'une proposition relative déterminative : *les pays qui ont cessé de leur aide aux rebelles ; les pays qui ont participé à la conférence de Nairobi*.

Enfin, un seul énoncé (24) renferme le SN *les pays* employé seul et remplissant une fonction de complément d'objet indirect.

Toutes ces extensions du terme-pivot *pays* démontrent en filigrane que les pays dont il est question dans le discours du président Mobutu sont repérés clairement et connus.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse de l'article défini singulier (*le*) ou de l'article défini pluriel (*les*), le déterminant du terme *peuple* contient ce que Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier (1970 : 38) désignent par la dénomination *préarticle* (PréArt). Les auteurs proposent la réécriture de ce type de déterminant de la manière suivante :

$$D \longrightarrow (\text{PréArt}) + (\text{Dém}) + \text{Art} + (\text{PostArt})$$

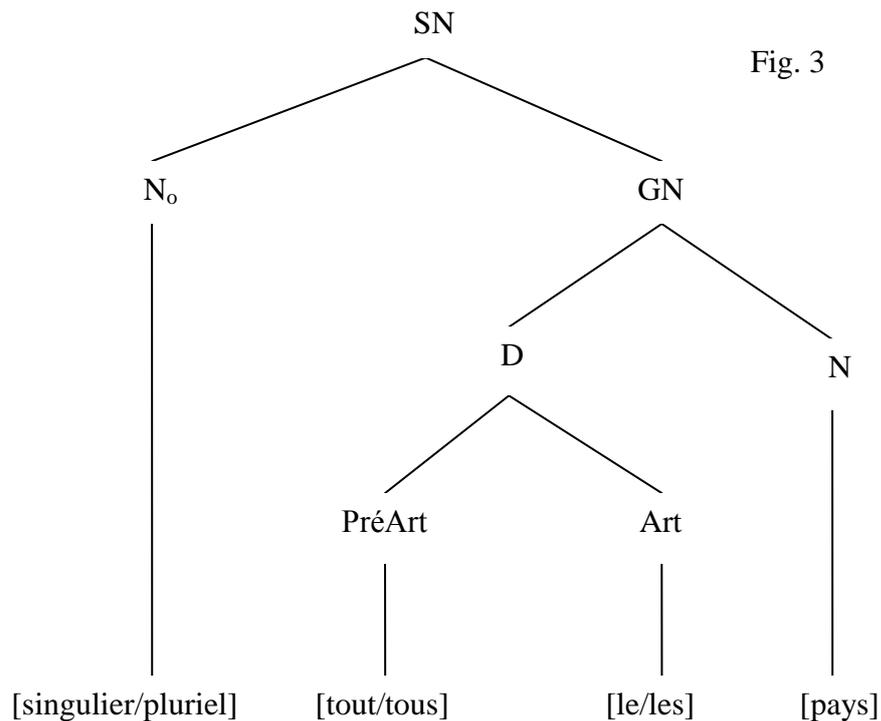
Cette règle suppose que le déterminant contient dans son environnement immédiat un préarticle qui est souvent représenté par *tout* (*toute*) ou *tous*, un démonstratif qui comprend par exemple *ce*, *cet* (*cette*), *ces*..., un article qui peut être *le* (*les*) ou *un* (*des*), et un postarticle représenté par un adjectif numéral. J. Dubois et F. Dubois-Charlier (*ibid.* p. 39) précisent que ce qu'on appelle traditionnellement *démonstratif* recouvre la combinaison Dém + Art. Ainsi peut-on situer dans cette théorie un D comme *tous ces trois mille* comportant trois constituants dont un (le démonstratif) en combine deux.

Dans le corpus, cette théorie peut être ramenée à la réécriture suivante faite d'exemple :

$$D \longrightarrow (\text{PréArt}) + \text{Art}$$

En effet, dix énoncés du discours de Mobutu emploient un D de ce type. Ceci se retrouve dans les SN comme : *tout le pays* (3 occurrences) et *tous les pays* (7 occurrences).

On aura la représentation structurale suivante (Fig. 3) :



Cette figure représente un SN du nombre singulier ou pluriel composé d'un préarticle (*tout/tous*), d'un article (*le/les*) et du nom (*pays*). Voilà une illustration qui confirme notre propos ci-dessus.

2.2.1.1.2. de + le > du

L'article défini contracté *du* détermine le terme-pivot *pays* dans les énoncés ci-dessous, encore que la liste n'est pas exhaustive :

- (1) Depuis l'accession *du* pays à l'indépendance, la population n'avait pas la paix, le calme, la tranquillité et la prospérité. (241165)
- (2) Je vous tiendrai régulièrement au courant de la situation réelle *du* pays. (121265)

- (3) La situation sociale, économique et financière *du pays* est catastrophique. (121265)
- (4) Le Gouvernement a dépensé 55 milliards de francs jusqu'au moment où j'ai pris en main les destinées *du pays*. (121265)
- (5) Les frais de mission de l'intérieur à l'extérieur *du pays* équivalaient à 4 milliards de francs. (121265)
- (6) Le gouvernement agira pour le bien *du pays*. (121265)
- (7) Nous prendrons des mesures pour redresser l'économie *du pays*. (121265)
- (8) Je prendrai des mesures difficiles pour le bien *du pays*. (121265)
- (9) L'industrialisation *du pays* nous permettra de vous donner du travail. (121265)
- (10) La justice militaire poursuivra ceux qui s'enrichissaient au détriment *du pays* et du Peuple (311265)
- (11) Dès demain, les plus hautes autorités *du pays* cultiveront obligatoirement des champs. (311265)
- (12) Des nouvelles routes et de nouveaux ponts faciliteront les communications entre l'intérieur *du pays*, les capitales et les ports. (311265)
- (13) Nous sommes en route pour la prospérité *du pays*. (311265)
- (14) La mauvaise gestion des affaires provinciales a contribué à la faillite *du pays*. (060166)
- (15) La reconstruction est le travail de toutes les forces vives *du pays*. (140166)
- (16) Notre plan d'action prévoit notamment la division *du pays* en trois pôles économiques. (030366)
- (17) Le Haut-Commandement de l'Armée Nationale Congolaise a pris en main les destinées *du pays*. (030366)
- (18) Il s'avère nécessaire de repenser le découpage provincial *du pays*. (070366)
- (19) J'avais demandé l'avis du Parlement sur ce problème fondamental pour la relance économique *du pays*. (070366)
- (20) Tous les citoyens *du pays* doivent prendre conscience de leurs responsabilités dans le choix de leur dirigeant suprême. (300666)
- (21) L'intérêt supérieur *du pays* est devenu le principal souci de nos dirigeants. (300666)
- (22) Ce développement industriel accélérera le développement du pays tout entier. (300666)
- (23) Tous les citoyens devront se mettre au service *du pays*, le défendre envers et contre tout. (300666)
- (24) Nous avons des problèmes de réorganisation *du pays* pour le bonheur de 15 millions de Congolais. (050966)
- (25) Notre industrie de base sera également le stimulus de l'intégration politique *du pays*. (251166)
- (26) Notre devoir est de préparer le fondement économique de l'avenir *du pays*. (251166)
- (27) Maintenant la partie orientale *du pays* est pacifiée. (241167)
- (28) La zone ouest *du pays* connaît un déficit énergétique. (241167)

- (29) Nous entamerons un grand dialogue national avec toutes les forces vives *du* pays. (300668)
- (30) Leurs anciennes métropoles gardent la main mise sur l'économie *du* pays soi-disant décolonisé. (241168)
- (31) Le Mouvement populaire de la Révolution regroupe et mobilise toutes les forces vives *du* pays. (180569)
- (32) Aujourd'hui la femme congolaise participe pleinement à l'édification *du* pays. (310669)
- (33) Nous avons voulu multiplier des contacts avec les populations de l'intérieur *du* pays. (210570)
- (34) L'économie *du* pays ne pourrait pas se développer si une guerre se déclençait entre les différentes générations. (051270)
- (35) Grâce à vos suffrages, les principales institutions *du* pays ont été installées. (311270)

L'article défini singulier en sa forme contractée est d'un usage très élevé comme déterminant du terme-pivot *pays* dans le corpus. 109 énoncés emploient le déterminant *du* devant *pays* avec la même connotation de précision que *le* (Cf. *supra*). Et *pays* a sans conteste, une fois de plus, pour référent la République démocratique du Congo dans ce contexte précis.

2.2.1.1.3. de + les > des

La forme contractée plurielle de l'article défini est employée comme déterminant de *pays* dans les énoncés ci-après :

- (1) Le plan du développement du Congo intéresse l'avenir *des* pays voisins. (121265)
- (2) Notre jeune République appartient à la catégorie *des* pays en voie de développement. (030366)
- (3) Nous entretenons des relations amicales avec la grande majorité *des* pays limitrophes. (070366)
- (4) Les politiciens ont brillé par une politique d'hostilité à l'égard *des* pays frères. (300666)
- (5) Le Congo quittera la catégorie *des* pays sous-développés. (300666)
- (6) Le Congo fera partie du concert *des* pays industrialisés. (300666)
- (7) Nos ambassadeurs itinérants multiplient des contacts auprès *des* pays africains et à travers le reste du monde. (050966)
- (8) Tous les pays d'Afrique doivent se hisser au niveau *des* pays dits développés. (050966)
- (9) Il appartient au Gouvernement du Congo de décider librement du choix *des* pays avec lesquels la République peut collaborer (251166)

- (10) Telle est aussi la politique qu'ont pratiqué et pratiquent encore certains *des* pays les plus développés du monde. (200568)
- (11) Plusieurs personnalités *des* pays amis s'associent aux manifestations organisées à travers tout le Congo. (300668)
- (12) Nous avons fait accréditer plusieurs missions diplomatiques dans les capitales *des* pays amis. (300668)
- (13) Certaines anciennes métropoles contrôlent la vie économique d'un grand nombre *des* pays africains. (241168)
- (14) Nous avons le grand honneur et l'immense plaisir de saluer des illustres représentants *des* pays amis d'Afrique. (180569)
- (15) Les Nations Unies élaborent un programme à l'intention *des* pays en voie de développement. (051270)

Dans sa forme contractée, l'article défini pluriel apparaît comme déterminant du terme *pays* dans 15 énoncés du corpus. Ainsi que nous l'avons démontré concernant la forme simple de l'article défini pluriel (*les*), le substantif *pays*, précédé de *des* fait référence non pas à la République démocratique du Congo, mais aux pays tiers : *des pays amis* (2 occurrences), *des pays en voie de développement* (2 occurrences), *des pays africains* (2 occurrences), et une occurrence pour chacun des SN *des pays voisins*, *des pays limitrophes*, *des pays frères*, *des pays sous-développés*, *des pays industrialisés*, *des pays dits développés*, *des pays avec lesquels la République peut collaborer*, *des pays les plus développés du monde*, *des pays amis d'Afrique*. Dans cette optique, le locuteur se veut la voix des pays marginalisés du monde, spécialement ceux d'Afrique. Sur le plan sociopolitique, ces différents SN démontrent le souci du locuteur, dans l'exercice de ses fonctions, de s'ouvrir sur le monde de la manière la plus large possible.

2.2.1.1.4. à + le > au / à + les > aux

L'article défini contracté *au/aux* se trouve devant le terme-pivot *pays* dans 14 énoncés ci-dessous :

- (1) Les politiciens ont fait trop de tort *au* pays. (121265)
- (2) 20 à 22 milliards de francs de devises permettront de fournir *au* pays les biens d'approvisionnement. (121265)
- (3) Nous devons produire suffisamment pour procurer *au* pays les devises. (030366)

- (4) La balkanisation du Congo en vingt-deux morceaux fit tant de tort *au* pays sur le plan politique, social et économique. (070366)
- (5) Le nouveau régime a fixé *au* pays des objectifs d'intérêt national. (050966)
- (6) Il fallait *au* pays une idée de droit nouvelle. (251166)
- (7) On reconnaîtra *au* pays la liberté de la gestion courante des entreprises. (251166)
- (8) L'Armée nationale congolaise continuera d'assurer *au* pays la paix, l'ordre et la sécurité. (241167)
- (9) Il s'agit également pour nous de diriger vers les disciplines les plus utiles *au* pays un pourcentage plus important de jeunes gens. (241167)
- (10) Une réforme adéquate des services publics permettra *au* pays de disposer d'une administration compétente, intègre, revalorisée. (300668)
- (11) Nos relations ne se sont pas cependant limitées *aux* seuls pays africains. (300668)
- (12) Des problèmes réels se posent *au* pays. (051270)
- (13) La production agricole apporte *au* pays un surcroît de devises. (051270)
- (14) Nous sommes prêts à accueillir tous les enfants égarés, à la seule condition qu'ils donnent la preuve de leur repentir en rentrant *au* pays avant le 31 janvier 1971. (051270)

Le terme-pivot *pays*, introduit par l'article défini contracté *au/aux*, a pour fonction grammaticale complément d'objet indirect. La plus grande proportion de ce déterminant dans le corpus sous analyse revient au nombre singulier (13 occurrences) et détermine le terme *pays* équivalent à l'espace République démocratique du Congo ; tandis que le contracté pluriel *aux* n'est usité que dans un énoncé du corpus où le terme-pivot ainsi déterminé renvoie au territoire globalisant d'Afrique.

2.2.1.2. Les démonstratifs

En ce qui concerne les démonstratifs, le terme-pivot *pays* a la particularité d'avoir avec une proportion élevée l'adjectif démonstratif pour déterminant (35 occurrences). Le déterminant démonstratif de *pays* se trouve employé au singulier dans les 33 énoncés suivants :

- (1) Les dirigeants politiques n'avaient aucune considération pour le bien-être des citoyens de *ce* pays. (241165)
- (2) Pendant cinq ans, on ne fera plus de politique *de* partis dans *ce* pays. (121265)
- (3) Il n'y a plus de politique *de* partis dans *ce* pays. (121265)
- (4) Les autorités de *ce* pays avaient pris la très mauvaise habitude de faire de longs et nombreux discours. (140166)

- (5) Plusieurs personnes n'ignorent [pas] les raisons qui ont contraint le Haut-Commandement à agir de la sorte dans *ce* pays. (120266)
- (6) Ensemble nous allons reconstruire *ce* pays plus beau et plus riche que jamais. (120266)
- (7) Les richesses de *ce* pays doivent profiter à ses propres enfants. (030366)
- (8) Un 30 juin marque l'accession de *ce* pays à l'indépendance et à la souveraineté nationale. (030366)
- (9) Les lieux publics doivent être accessibles à tous les habitants de *ce* pays. (030366)
- (10) Nous devons produire suffisamment pour nourrir les citoyens de *ce* pays. (030366)
- (11) L'essentiel dépendra des citoyens de *ce* pays pour domestiquer et utiliser ce potentiel. (030366)
- (12) Nous allons retrousser les manches pour reconstruire *ce* magnifique pays. (030366)
- (13) Les enfants de *ce* pays ont déserté les écoles. (030366)
- (14) Soucieux de la paix et du bonheur de *ce* pays, le Haut-Commandement de l'Armée Nationale a décidé de prendre ses responsabilités. (070366)
- (15) Tous les citoyens de *ce* pays sont soumis au respect strict des lois congolaises. (300666)
- (16) Il y a place dans *ce* pays riche pour une rémunération honnête et justifiée du capital privé. (251166)
- (17) Aujourd'hui le pouvoir est entre les mains des fils de *ce* pays. (251166)
- (18) Nous devons donner à *ce* pays le visage qu'il mérite. (241266)
- (19) Grand est l'étonnement de tous les habitants de *ce* pays de voir la radio et la télévision belges se lancer dans les propos malveillants et injurieux à l'endroit du Peuple congolais et de son Gouvernement. (160867)
- (20) L'ambassade du Portugal, *ce* pays colonialiste dont on sait les torts immenses qu'il occasionne au Congo, avait été mise à sac. (160867)
- (21) Congolais et étrangers feront de *ce* grand et beau pays une terre d'avenir. (160867)
- (22) Nous devrions faire une réforme et une restructuration de l'enseignement national en fonction des besoins réels de la jeunesse de *ce* pays. (241167)
- (23) Nous entendons fournir au plus grand nombre possible des enfants de *ce* pays la possibilité de jouir au maximum du droit qui revient à tous de s'instruire et de développer l'intelligence. (241167)
- (24) Nous avons conclu en Italie des accords de crédit avec *ce* pays. (241167)
- (25) Les produits pétroliers consommés au Congo seront désormais entièrement raffinés dans *ce* pays. (241167)
- (26) La politicaille faisait la loi dans *ce* pays. (070268)
- (27) Vous êtes appelés à jouer dans *ce* pays le rôle d'une brigade de choc sur le plan de l'action politique. (070268)

- (28) Si ceux qui habitent *ce* pays étaient suffisamment raisonnables pour comprendre l'importance de leur pays, ils ne se conduiraient pas de la manière dont ils agissent. (200568)
- (29) L'étranger savait que *ce* grand pays était devenu une caricature de lui-même en raison de l'inconscience de ses dirigeants. (241168)
- (30) Pour ce qui est de nos rapports avec le Congo Brazzaville, l'initiative de rupture des relations diplomatiques a été prise par les autorités de *ce* pays. (241168)
- (31) Chaque citoyenne et chaque citoyen de *ce* pays doit vivre dans l'union et la paix. (311268)
- (32) Tous les enfants de *ce* pays doivent sentir et vivre leur appartenance à la grande famille congolaise. (180569)
- (33) Nous voulons conjuguer les efforts des enfants de *ce* pays en vue de la réalisation commune d'un destin national commun. (180569)

Dans ces énoncés, le déterminant démonstratif singulier connote l'idée de monstration. Rappelons que le discours de Mobutu est orienté vers la conquête de l'indépendance économique en République démocratique du Congo. Et quand il y est fait usage du démonstratif *ce* comme déterminant du mot-clé *pays*, il faut comprendre par là que tout le plaidoyer ou tous les projets qui font l'objet du discours politique le sont en principe dans le seul intérêt du pays. D'où, de manière générale, lorsque le terme *pays* est précédé du démonstratif singulier *ce*, il équivaut au territoire de la République démocratique du Congo qui constitue, selon toute apparence, la préoccupation première du régime.

Dans ce contexte, l'adjectif démonstratif, acquiert la valeur que lui donnent R.L. Wagner et J. Pinchon (1962 : 86-87) : il localise la chose évoquée « dans l'espace [et] dans la durée ».

Dans certains cas cependant, il indexe d'autres pays. C'est le cas lorsque, en parlant de la rupture des relations diplomatiques entre la République démocratique du Congo et la République du Congo, le président Mobutu dit : « l'initiative de rupture des relations diplomatiques a été prise par les autorités de *ce* pays », le SN *ce pays* renvoyant non pas au pays de Mobutu, mais à son voisin, le Congo-Brazzaville, qui est le dernier SN attesté sur l'axe syntagmatique. La Référence aussi bien au Congo Brazzaville qu'au Portugal, pour ne citer que ces deux exemples contenus dans le discours, trahit la nuance de l'indignation ou du mépris.

Il y a toutefois lieu de rappeler que l'adjectif démonstratif est un *présentatif*. A ce titre, il sert à actualiser, à mettre devant les yeux, pour ainsi dire, une personne ou une chose dont on n'a pas encore parlé. Dans ce cas, soit il s'emploie absolument ; soit il est développé par une relative (*ibid.* p. 87). Cette dernière nuance se retrouve dans l'énoncé (20).

Dans sa forme plurielle (*ces*), le démonstratif fait renvoie à d'autres pays. Mais ceux-ci sont impliqués dans les faits concernés par le discours. Deux énoncés suivants contiennent le déterminant démonstratif de *pays* au pluriel :

- (1) *Ces* pays ont cessé toute aide aux chefs de la rébellion. (070366)
- (2) L'attitude de *ces* pays amis constitue pour nous la garantie de la paix. (070366)

Dans tous les cas, s'agissant du démonstratif employé comme déterminant du mot-clé *pays*, nous pouvons dire qu'il invite à trouver un référent dans un entourage situationnel qui est bien évidemment le lieu concerné par l'énoncé, à savoir *le pays*.

2.2.1.3. Les possessifs : *son, notre, leur/ses, nos, leurs*

On sait que le possessif joue le rôle syntaxique de certifier la relation d'appartenance entre le mot-clé *pays* comme possédé et un (des) possesseur(s). 103 énoncés de notre corpus renferment un déterminant *personnel*. En voici quelques uns à titre indicatif :

- (1) Les dirigeants de *notre* pays se laissaient corrompre. (121265)
- (2) Vous allez sortir *notre* beau mais malheureux pays du chaos. (140166)
- (3) Avant l'indépendance *notre* pays se nourrissait et se vêtait par ses propres moyens. (100266)
- (4) *Notre* pays a un potentiel énorme. (030366)
- (5) Des bonnes relations devraient exister entre *nos* deux pays. (300666)
- (6) La Belgique a contractées des dettes publiques au nom de *notre* pays avant son accession à l'indépendance. (300666)
- (7) Le Portugal voulait perpétrer une série de lâches agressions contre *notre* pays. (241167)
- (8) Les cadres de notre parti doivent être conscients des particularités propres à *leur* pays. (070268)
- (9) L'amitié unit nos pays, *nos* peuples. (200568)

(10) Pour le peuple, pour *mon* pays, je n'ai ni père ni mère. (200568)

(11) Si ceux qui habitent ce pays étaient suffisamment raisonnables pour comprendre l'importance de *leur* pays, ils ne se conduiraient pas de la manière dont ils agissent. (200568)

(12) Le peuple congolais s'attelle à construire *son* pays. (210570)

(13) Puisse leur collaboration contribuer efficacement à la prospérité de *notre* cher pays ! (311270)

97 énoncés, soit 94,17% des énoncés du corpus contenant l'article possessif devant le terme-pivot *pays*, comportent l'adjectif possessif *notre* ; 2 énoncés seulement, à savoir (5) et (9), l'ont en sa forme plurielle (*nos*) ; 2 énoncés renferment le possessif *leur* ; un énoncé a le possessif *son* ; et un autre contient *mon*.

Le possessif *notre* est employé d'une part pour indiquer l'appartenance de *pays* à toutes les personnes présentes dans l'acte de l'énonciation, à savoir : le président et l'ensemble des Congolais à qui il s'adresse soit directement soit à travers les élus. D'autre part, l'emploi de *notre* peut être interprété comme jouant un double rôle discursif. Dans ce cas, ou bien il montre que le président de la République incarne la propriété du pays en sa qualité de garant de l'intégrité du territoire, ou bien il est la preuve de la modestie du locuteur devant ses interlocuteurs en leur qualité de souverain primaire, à moins qu'il ne joue le rôle dévolu généralement au « nous » de majesté.

Les adjectifs de la troisième personne – *son* et *leur* – au lieu de faire référence à la relation d'appartenance entre *pays* et un (des) possesseur(s) tiers du discours, marquent pour leur part, dans les énoncés (12) pour l'un, (8) et (11) pour l'autre, un rapport de propriété entre le terme *pays* et un (des) possesseur(s) présent(s) évoqué(s) de manière anaphorique.

Quant à *mon*, signalons que jusqu'en 1970, du moins dans ses discours publiés, Mobutu n'emploie aucune fois le possessif de la première personne du singulier devant le terme-pivot *pays*. Le seul SN *mon pays* du corpus (10), le locuteur l'emprunte à P.-E. Lumumba dont il cite le sermon :

« Pour le peuple, pour mon pays, je n'ai ni père ni mère, je ne suis d'aucune tribu, d'aucune région : Je ne suis pas un homme, je suis idée. Je suis le Congo : car le Congo m'a fait et à

mon tour je façonne le Congo. » (Lumumba cité par Mobutu dans son discours du 20 mai 1968)

L'on peut comprendre de la lecture de ce passage qu'en sa qualité de père de l'indépendance congolaise, Lumumba – tout en s'identifiant à l'entité territoriale congolaise – en fait en quelque sorte une propriété. D'où l'usage par lui du déterminant personnel à la première personne du singulier dans le SN *mon pays*.

2.2.2. Les prédéterminants quantifiants

A la différence du terme-pivot *peuple* qui n'a pour prédéterminant quantifiant que l'article indéfini, *pays* connaît toutes les classes des quantifiants, tel que nous avons défini ce type de prédéterminant plus haut. Il est introduit par l'article indéfini, par les adjectifs indéfinis et par les adjectifs numéraux.

2.2.2.1. L'article indéfini

L'article indéfini se réécrit, selon J. Dubois et F. Dubois Charlier (1970 : 45-46), sous la forme de la sous-catégorie nDéf (abréviation de non-Défini) :

$$\text{Art} \longrightarrow \text{nDéf}$$

ou, de manière simplifiée :

$$\text{Art} \longrightarrow \{\text{un, une, des, } \emptyset\}$$

Le signe \emptyset indique un « morphème zéro », c'est-à-dire « un morphème dont la réalisation est la non-présence d'un segment phonique. »

2.2.2.1.1. *un/des*

L'article indéfini *un/des* sert de déterminant au terme-pivot *pays* dans seulement 23 énoncés du corpus dont les suivants :

- (1) Le Congo est *un* pays riche et prospère. (121265)
- (2) Nous ferons du Congo *un* pays fort et prospère. (311265)
- (3) *Des* pays étrangers amis nous offrent du riz, du maïs et du coton. (100266)
- (4) Le Congo est devenu *un* pays libre et souverain. (070366)
- (5) La Belgique est *un* pays ami. (300666)
- (6) Le Portugal est *un* pays dont les ambitions en Afrique **SONT** un défi aux consciences honnêtes. (251166)
- (7) Le Portugal est *un* pays sous-développé qui croit devoir utiliser l'Afrique pour accomplir son épanouissement économique. (251166)
- (8) Le Portugal est *un* pays qui déshonore, par sa politique, le genre humain et l'humanité entière. (251166)
- (9) Peuvent-ils nous citer *un* seul pays occidental où il n'y a pas de représentation diplomatique soviétique ? (251166)
- (10) Ces bandits se sont livrés à des actes de piraterie dans *un* pays qui n'est pas le leur. (240667)
- (11) La richesse d'*un* pays c'est l'intelligence de son peuple. (241167)
- (12) Le Congo était connu de par le monde entier comme *un* pays où une profusion de petits partis et de petits politiciens avait beau jeu. (200568)
- (13) Le Mouvement populaire de la Révolution et le Gouvernement combattent à vos côtés pour faire du Congo *un* pays plus prospère. (300668)
- (14) *Un* pays qui s'émancipe est souvent placé dans la situation d'un esclave affranchi. (241168)
- (15) Le propre d'*un* grand pays consiste à opter les grandes réalisations à tous les niveaux. (120269)
- (16) Dans *un* pays en voie de développement, un retard dans l'élaboration des textes peut constituer un frein énorme au progrès et à la prospérité. (011270)
- (17) Le développement économique et social d'*un* pays réclame une infrastructure et un équipement des transports et des télécommunications adéquat. (051270)
- (18) Le Congo doit continuer à présenter à la face du monde le visage d'*un* pays jeune, dynamique et prometteur. (051270)

L'article indéfini singulier *un* employé comme déterminant de *pays* apparaît dans 22 énoncés du corpus contre un énoncé contenant l'article indéfini pluriel *des*.

Sur l'ensemble des énoncés contenant l'article indéfini *un/des* employé en tant que déterminant de *pays*, cet article est neutralisé dans 69,56 % des énoncés (16 occurrences) où le terme-pivot *pays* est escorté par une épithète. Dans ce cas, le

terme *pays* est connu non seulement du locuteur, mais aussi de l'allocutaire grâce au qualifiant qui semble le préciser. Ce sont les adjectifs qualificatifs ci-après qui se constituent en épithètes neutralisants de l'article indéfini devant le terme-pivot *pays* : *jeune, fort, prospère, riche, grand, étranger, libre, ami, sous-développé*... Cette réalité est la même à travers 6 énoncés dans lesquels le mot-clé *pays* est déterminé par un article indéfini et précisé par une proposition relative déterminative.

Si, de manière générale, le mot-clé *pays*, ayant pour déterminant l'article indéfini *un*, est l'équivalent de la République démocratique du Congo, 6 énoncés renferment cette réalité renvoyant à d'autres pays bien précisés : *le Portugal* (3 occurrences), *la Belgique* (2 occurrences), *un pays occidental* (une occurrence).

Avec son statut normal d'indéfini, seulement 3 énoncés contiennent l'article indéfini *un* qui introduit une réalité connue unilatéralement du locuteur. C'est le cas dans les énoncés (10), (11) et (17).

La lecture de ces énoncés suscite plusieurs interrogations visant à identifier le pays auquel le locuteur fait allusion. Cependant, cette assertion reste discutable parce que le pays qu'évoque constamment Mobutu dans ses discours, s'il n'est pas précisé, fait de toute façon référence à son propre pays. De cette façon, l'article indéfini renvoie à un référent connu de toutes les personnes présentes dans la situation de l'énonciation.

Ajoutons que l'article indéfini *un*, en tant qu'article « cataphorique », c'est-à-dire, selon H. Weinrich (1989 : 205) « un morphème qui annonce à l'auditeur que la détermination appropriée au nom à déterminer est située dans la post-information » apporte une information qui demeure ouverte et se présente sous la forme d'une attente. Ainsi, pour comprendre le référent du terme *pays* dans l'énoncé (14) « Un pays qui s'émancipe est souvent placé dans la situation d'un esclave affranchi. », l'auditeur est renvoyé par l'article cataphorique *un* à la post-information, c'est-à-dire au segment du texte « qui s'émancipe » qui lui est pourtant encore inconnu.

2.2.2.1.2. Le morphème-zéro [ø]

Dans le discours de Mobutu, le terme-pivot *pays* se trouve employé sans article dans les 6 énoncés ci-dessous :

- (1) Depuis six ans, le Congo a accédé au statut de pays libre. (300666)
- (2) Nous sommes maintenus dans un état de pays à exploiter coûte que coûte. (300666)
- (3) Une collaboration constructive peut s'établir entre pays africains. (251166)
- (4) Ces menées portent gravement atteinte à notre dignité de pays libre et souverain. (160867)
- (5) Nous n'allons pas parler de diverses constructions dues à la générosité d'organismes et pays étrangers. (241167)
- (6) La politique internationale du Congo, pays africain, sera inspirée par les intérêts du continent africain. (241165)

Concurremment au deux autres terme-pivots sous analyse, le terme-pivot *pays* a la particularité d'avoir une proportion élevée d'emplois de la forme zéro de l'article indéfini.

2.2.2.2. Les indéfinis et les numéraux

Comme l'article indéfini, les adjectifs indéfinis et numéraux peuvent dans certains cas opérer une « extraction aléatoire ». Il faut noter par ailleurs que « l'indéfini singulier *un* est un numéral et il conserve bien les particularités des numéraux », à en croire M. Perret (1994 : 37)

Le discours sous analyse emploie comme prédéterminants quantifiants indéfinis les adjectifs indéfinis et les adjectifs numéraux.

2.24.2.2.1. Les indéfinis

Les adjectifs indéfinis ont généralement un caractère imprécis et peuvent être classés, selon M. Boularès et J.-L. Frérot (2004 : 26), en plusieurs catégories. Les deux auteurs constatent néanmoins que les indéfinis peuvent exprimer une imprécision totale. C'est le cas de *certain*, *quelconque*, *quel*. Parmi ces prédéterminants, seuls *certain* et *autre* se trouve employé au pluriel. Nous retrouvons le premier dans les constructions suivantes :

- (1) L'indépendance économique du Congo risquait de marquer la fin de la domination de certains pays dits développés sur ceux qu'ils ont convenu d'appeler sous-développés. (300666)
- (2) Nous avons dû réviser notre ligne de conduite à l'égard de certains pays. (251166)
- (3) Le Congo s'entend confier maintenant le rôle noble de médiateur pour certains pays frères divisés. (251166)
- (4) L'Union minière vend clandestinement du cuivre et d'autres minerais par l'intermédiaire de certains pays neutres de l'Europe. (241266)
- (5) Les rapports entre l'Afrique et certains pays d'Europe ne devraient pas être énervés ni tendus. (291167)

Le prédéterminant indéfini *certain*, à l'instar de l'article indéfini singulier, opère toujours, selon M. Perret (1994 : 38), une extraction aléatoire : c'est là son sens. De cette façon, lorsque Mobutu recourt à cet adjectif, rien ne peut contester la contingence de cet emploi. De la même manière, l'on ne peut omettre sa nuance de « pluralité » ou de diversité.

En ce qui concerne le déterminant indéfini *autre*, il exprime une nuance de différence, mieux de « non-identité » (*ibid.*). Dans le discours de Mobutu, il apparaît en sa forme plurielle dans les énoncés ci-après :

- (6) Je remercie également tous les autres pays amis qui nous ont fourni leur assistance technique. (311265)
- (7) Nous comptons aussi, sans doute, des amis nombreux et sûrs : tous nos amis d'autres pays africains. (200568)
- (8) Le tourisme a acquis une importance considérable en d'autres pays. (300668)
- (9) Le tourisme deviendra pour nous, comme pour d'autres pays, une activité économique de premier plan. (300668)
- (10) Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres pays d'Afrique, la prise du pouvoir s'est faite ici sans heurts. (030366)
- (11) D'autres pays membres de l'OUA ont démontré le côté positif de la solidarité et de la coopération qui doivent présider aux relations interafricaines. (251166)
- (12) L'Union minière vend clandestinement du cuivre et d'autre minerais à la Pologne, à la Roumanie, à la Tchécoslovaquie et bien d'autres pays encore. (241266)

Employé au pluriel, *autres* exprime devant *pays* la diversité des pays étrangers évoqués dans le discours, soit en rapport avec leur influence sur l'action envisagée (4 occurrences), soit par allusion à certaines illustrations (3 occurrences). Ainsi, suivi d'une épithète comme dans le premier cas, le terme *pays*, introduit par *autres* désigne une entité territoriale bien identifiée par les interlocuteurs. Le corpus comporte 4 énoncés dans lesquels le SN *autres pays* est suivi de qualificatifs : *amis*, *africains*, *membres de l'OUA* ou du complément déterminatif *d'Afrique* qui neutralisent le caractère indéfini du déterminant *autres*. Le second cas, celui des illustrations, fait référence au véritable déterminant indéfini *autres* qui dénote la référence à une réalité connue du seul locuteur.

Un autre adjectif employé comme déterminant indéfini de *pays* est l'adjectif *tel*. Il est usité dans un seul énoncé du corpus :

(13) Toutes les décisions intervenues dans ce domaine n'ont visé à aucun moment la lésion des intérêts légitimes de tel ou tel pays. (251166)

Dans l'énoncé ci-dessus, le locuteur, basant son discours sur un contexte « non quantitatif » où le monème *pays* est prédéterminé par un indéfini « comparatif », crée une équivoque chez l'allocutaire de sorte que celui-ci ne peut savoir de quel pays il est question dans le discours.

Nous pouvons enfin ajouter au groupe des déterminants indéfinis du mot-pivot *pays* les locutions adverbiales de quantité *beaucoup de*, *peu de* attestées dans ces 3 énoncés :

(14) Beaucoup de pays africains sont amis du Congo. (311265)

(15) Peu de pays peuvent se glorifier d'un budget sans cesse en équilibre. (210570)

(16) Peu de pays ont enregistré des participations aussi élevées au scrutin. (011270)

Il convient de constater que dans les énoncés ci-dessus, par l'usage de ce type de déterminant, le terme-pivot *pays* n'est pas précisé, que ce soit sur le plan de la quantité, même si les adverbes *beaucoup* et *peu* laissent déjà transparaître la proportion en termes quantitatifs.

2.2.2.2.2. Les numéraux

En rapport avec les *quantitatifs*, J. Dubois et R. Lagane (1973 : 70) écrivent ce qui suit :

« Les nombres *un, deux, trois, quatre*, etc. constituent la classe des déterminants numéraux. On les emploie sans article devant les noms désignant des êtres ou des choses qu'on peut compter (noms comptables) pour préciser le nombre d'unités, la quantité des choses ou de personnes »

Ces quantificatifs ou adjectifs numéraux servent en général à compter, à exprimer la quantité. Dans leur diversité d'usage, ils peuvent être employés, avec ou sans article, comme substantif ou comme adjectif placé devant le nom. C'est dans cette dernière acception que l'adjectif numéral se trouve usité dans le discours de Mobutu :

- (1) Le Congo devrait être le *premier* pays d'Afrique noire à accéder à l'indépendance économique. (30.06.66)
- (2) Les bonnes relations devaient exister entre nos *deux* pays. (30.06.66)
- (3) La Foire internationale de Kinshasa a connu la participation de trente pays d'Afrique et du monde. (300669)

Les trois illustrations ci-dessus permettent de compter avec exactitude le nombre des pays. Le premier exemple renferme un quantifiant numéral ordinal qui permet de voir l'ordre du pays sur la liste des pays propices à conquérir l'indépendance économique à l'échiquier africain ; tandis que les deux autres illustrations emploient des numéraux cardinaux pour indiquer les pays, d'une part entre lesquels « des bonnes relations devraient exister » ; et d'autre, part qui ont participé à la première foire internationale de Kinshasa.

Comme on peut le constater, les principes qui régissent la prédétermination des termes-pivots *peuple* et *pays* valent pour ceux du terme-pivot *nation*, à quelques différences près. Le chapitre qui suit se propose de déterminer l'assiette du terme *nation* dans le discours de Mobutu.

2.3. Analyse des prédéterminants du mot-pivot *nation*

Les traditionnels déterminants de N que nous avons définis dans les chapitres précédents sont présents dans le corpus qui contient les prédéterminants du terme-pivot *nation*. Il s'agit, pour nous répéter, des sous-classes des prédéterminants référents ou désignateurs et des prédéterminants quantifiants.

2.3.1. Les prédéterminants référents ou désignateurs

Les prédéterminants référents ou désignateurs du termes-clé *nation* sont : l'article défini (simple ou contracté) et l'adjectif possessif. Le grand absent dans cette rubrique est le démonstratif, sans doute à cause du caractère abstrait du terme-pivot *nation*. Rappelons qu'une nation est davantage une construction idéologique qu'une réalité concrète.

2.3.1.1. L'article défini

2.3.1.1.1. *la / les*

Dans le discours sous analyse, le terme *nation* est introduit par l'article défini dans 22 énoncés du corpus. En voici quelques exemples :

- (1) *La* nation entière doit savoir que ce n'est pas la première fois que nous avons des difficultés avec l'Union minière. (241266)
- (2) Des nostalgiques sauvages et haineux mettent perpétuellement en cause la coexistence possible entre *les* nations. (291167)
- (3) Toutes *les* nations ont accordé au Congo leur confiance. (300668)
- (4) *La* nation avait confié à certains inconscients le destin de nos sociétés parastatales et d'économie mixte. (300668)
- (5) *La* nation congolaise ne s'est pas trompée en cautionnant cette décision. (241168)
- (6) Ce qui touche à une province intéresse directement *la* nation tout entière. (180569)
- (7) En organisant dans votre ville de Kisangani les festivités du 20 mai, nous avons voulu réaffirmer la solidarité de toute *la* nation. (180569)
- (8) *La* nation unanime a répondu avec générosité à l'opération 4/67. (180569)

- (9) Les nouvelles que j'annonce sont tristes pour certaines familles et pour *la* nation tout entière. (040669)
- (10) Que Dieu protège la République Démocratique du Congo et *la* nation congolaise ! (040669)
- (11) En 1965, lors de notre accession à la magistrature suprême, *la* nation, l'Etat congolais étaient inexistantes. (310669)
- (12) Nous avons réussi à créer *la* nation congolaise grâce à notre application constante de demeurer nous-mêmes. (210570)
- (13) Le Mouvement populaire de la Révolution et *la* nation congolaise doivent s'enraciner et s'épanouir. (210570)
- (14) Le député doit étudier les textes et les lois relatives à tout ce qui touche *la* nation. (011270)
- (15) Vous devriez répondre de votre échec devant *la* nation. (011270)
- (16) La relance économique et la lutte contre les monopoles ont absorbé pour une large part les efforts fournis par *la* nation. (051270)
- (17) Notre économie a été arrachée au contrôle des monopoles étrangers grâce au labeur et aux sacrifices consentis par *la* nation. (051270)

Sur l'ensemble de 22 énoncés du corpus contenant cet article comme déterminant du terme-pivot *nation*, 20 occurrences de l'article défini sont au singulier, tandis que 2 sont au pluriel. Au singulier, le mot *nation* représente la nation congolaise. Il est attesté, tantôt sans épithète (7 occurrences), tantôt avec des épithètes *congolaise* (9 occurrences), *entière* (2 occurrences), *unanime* (une occurrence) ; ou déterminée par une relative (une occurrence).

En déterminant *nation* par l'article anaphorique *la*, le locuteur renvoie ses allocutaires à ce qu'ils connaissent à l'avance. Autrement-dit, le président Mobutu invite ses compatriotes à appréhender comme déjà connue la signification du nom *nation* dans son discours. Ces derniers n'ont alors pas besoin, pour comprendre ce nom, d'envisager une signification textuelle inattendue, car il s'agit, comme nous venons de le préciser ci-dessus, de la nation congolaise.

2.3.1.1.2. de la

L'article contracté singulier *de la* servant de déterminant du terme *nation* apparaît dans le corpus à travers entre autres les manifestations suivantes :

- (1) Le Haut-Commandement a un sens de responsabilité vis-à-vis *de la* nation congolaise. (241165)
- (2) Le Haut-Commandement militaire ne pouvait pas rester insensible aux misères *de La* Nation congolaise. (251165)
- (3) L'existence *de la* nation était menacée. (121265)
- (4) Les fonctionnaires publics ne doivent pas oublier qu'ils sont au service *de la* nation et du Peuple congolais. (121265)
- (5) Le Katanga a sa place au sein *de la* Nation congolaise. (030366)
- (6) Les chefs coutumiers ont un rôle très important à jouer au sein *de la* nation congolaise. (070366)
- (7) Les activités culturelles prouvent à suffisance la volonté *de la* nation congolaise de faire rayonner au-dehors et au-dedans sa culture propre. (241167)
- (8) Nous célébrons avec allégresse l'éclosion d'un esprit nouveau au sein *de la* nation congolaise. (200568)
- (9) La deuxième République a réussi à regrouper toutes les forces vives *de la* nation. (241168)
- (10) L'action politique et économique du Gouvernement et *de la* nation congolaise a pour objectif d'accroître le bien-être de chacun de nous. (241168)
- (11) La cité de la N'Sele est une réalisation *de la* nation tout entière. (210570)
- (12) Notre politique est tournée réellement vers l'action et vers la recherche des solutions concrètes aux problèmes que pose le plein épanouissement *de la* nation congolaise. (210570)
- (13) Le Mouvement populaire de la Révolution a un rôle important au sein *de la* nation congolaise. (210570)
- (14) Toutes les ressources *de la* nation ont été consacrées par priorité à la relance de notre économie. (051270)
- (15) Dans le domaine du transport routier, un effort d'envergure sera entrepris à l'échelle *de la* nation tout entière. (051270)
- (16) Le développement et le progrès social de notre pays doivent être l'œuvre *de la* nation tout entière. (311270)

L'article défini contracté *de la* est le plus usité parmi les déterminants du terme-pivot *nation*. 44 énoncés du corpus contiennent ce prédéterminant de N. *Nation* déterminé par *de la* signifie la nation congolaise. Nous avons dans le corpus 31 occurrences pour le SN *de la nation* tout court et 13 occurrences pour le SN *de la nation* suivi d'un qualificatif qui l'explique : *congolaise* (10 occurrences) et *entière* (3

occurrences). Le taux élevé des occurrences du terme *nation* dans son emploi absolu ou avec l'épithète *congolaise* constitue une preuve supplémentaire que le référent est clairement identifié par les destinataires du discours de Mobutu.

2.3.1.1.3. de + les > des

L'article contracté pluriel *des* est employé comme déterminant du terme-pivot *nation* dans ces constructions :

- (1) La réussite *des* nations se mesure par leur capacité d'organisation. (311267)
- (2) Notre pays a retrouvé la place qui lui revient dans le concert *des* nations d'Afrique et du monde. (300668)
- (3) Cette journée symbolise en effet la naissance de notre pays à la communauté *des* nations. (300669)
- (4) La Foire internationale de Kinshasa traduit notre volonté d'aller dans le concert *des* grandes nations. (300669)
- (5) Le Congo va jouer un rôle accru dans le concert *des* nations libres du monde. (011270)

Seulement 5 énoncés du corpus contiennent le terme-pivot *nation* introduit par l'article défini contracté pluriel *des*. Dans ces énoncés, le SN *des nations* n'est pas synonyme de la nation congolaise. Il porte le sens de « toutes les nations » (une occurrence) ; mais quand ce SN est suivi du complément du nom *d'Afrique* (une occurrence), l'on convient qu'il s'agit des nations africaines. Il en est de même lorsqu'il est complément d'un des noms suivants désignant un ensemble : *communauté, concert* (3 occurrences).

2.3.1.1.4. à la

L'article défini féminin combiné avec la préposition *à* se retrouve dans les 19 énoncés dont quelques illustrations ci-dessous :

- (1) Nous devons assurer *à la* nation une stabilité sociale. (300666)
- (2) Vous avez une fidélité et un attachement *à la* nation. (300666)
- (3) Nous avons adressé des messages *à la* nation. (251166)
- (4) Nous rappelons *à la* nation pourquoi nous avons pris le pouvoir. (251166)

- (5) Nous rappelons *à la nation* que nous avons pris le pouvoir aux fins d'éliminer les contradictions majeures. (251166)
- (6) Nous rappelons *à la nation* qu'il fallait au pays une idée de droit nouvelle. (251166)
- (7) Les objectifs que nous assignions *à la nation* étaient le développement économique et l'indépendance économique. (251166)
- (8) Les fonctionnaires congolais ont permis *à la nation* de maintenir un certain équilibre. (251166)
- (9) Dans notre message *à la nation*, le 30 juin dernier, nous avons annoncé l'érection d'un monument dédié à Patrice-Emery Lumumba. (251166)
- (10) Nous nous adressons *à la nation* au seuil d'une année nouvelle. (241266)
- (11) Nous expliquerons *à la nation* nos préoccupations premières. (241266)
- (12) La Constitution nous permettra de réaliser efficacement les objectifs que nous avons assignés *à la nation*. (070467)
- (13) Nous ne songerons pas à telle tribu, tel clan, mais bien *à la nation* congolaise tout entière. (180569)
- (14) Les étudiants m'ont contraint d'annoncer *à la nation* congolaise des nouvelles aussi tristes et aussi dramatiques pour certains foyers. (040669)

Dans ces énoncés, le mot *nation* remplit la fonction de complément d'objet indirect. Il a pour équivalent l'ensemble de la communauté établie sur le territoire de la République démocratique du Congo. Cette spécificité se trouve confirmée surtout dans les énoncés qui contiennent le terme-pivot *nation* suivi d'un qualifiant, à savoir l'adjectif *congolaise* (2 occurrences).

2.3.1.2. Le possessif : *notre*

Le déterminant possessif se trouve dans les énoncés suivants devant le terme-pivot *nation* :

- (1) Nous attendons une contribution appréciable de chacun au développement de *notre* jeune Nation. (070366)
- (2) Il nous faut prendre des mesures qui s'imposent, réclamées par l'intérêt supérieur de *notre* Nation. (300666)
- (3) Une libération s'imposait pour *notre* Nation si grande et si belle. (251166)
- (4) Vous devez donner à *notre* Nation de bonnes lois. (011270)

Tous les 4 énoncés du corpus renferment le déterminant personnel à la première personne du pluriel : *notre nation*. Ceci pour attester que le concept *nation* est génétiquement une propriété collective et jamais individuelle, et que, de toute façon, le locuteur entend en faire partie et se mêler ainsi au reste de la communauté. Dans tous les cas, le possessif est introduit par l'une des prépositions suivantes : *de* (2 occurrences), *pour* (une occurrence) et *à* (une occurrence). Ces prépositions l'unissent soit au nom, soit au verbe dont il est complément.

Etant donné que le concept *nation* évoque le territoire, l'ethnie, la langue, la religion, la culture ou l'Etat – même si l'idée de nation n'est pas réductible à ces réalités – l'on peut comprendre ce qui justifie la relation d'appartenance entre la nation et ceux qui sont censés en faire une propriété. C'est sans conteste ce qui explique l'usage du déterminant possessif pluriel.

2.3.2. Les prédéterminants quantifiants

L'article indéfini et l'adjectif indéfini sont des prédéterminants quantifiants du terme-pivot *nation* dans le discours sous analyse.

2.3.2.1. L'article indéfini

Deux formes de l'article indéfini sont d'usage dans le discours de Mobutu. C'est l'article indéfini *une* et la forme zéro de celui-ci.

2.3.2.1.1. *une*

Le terme-pivot *nation* a pour déterminant l'article indéfini dans les 8 énoncés ci-dessous :

- (1) Nous devons créer chaque jour *une* nation plus prospère. (311267)
- (2) *Une* seule nation, un seul Chef, un seul Gouvernement, un seul grand Congo. (200568)
- (3) La République Démocratique du Congo est déterminée à créer *une* nation congolaise forte et prospère. (120269)
- (4) Il s'agit de créer un Etat et *une* nation par la Révolution. (180569)
- (5) Que tous les enfants de ce pays sentent et vivent leur appartenance à *une* même nation. (180569)

- (6) Les bases d'*une* nation sont posées. (180569)
- (7) Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo est *une* nation, un Etat avec tous ses attributs. (310669)
- (8) Nous préférons opposer des solutions pratiques concrètes aux problèmes qu'*une* nation moderne nous impose. (210570)

Nation déterminé par un article indéfini se retrouve au singulier dans tous les énoncés du corpus. Ainsi employé, il représente la seule nation congolaise. Dans ces conditions, on est loin de supposer que le le président Mobutu fasse allusion à des nations étrangères. 4 énoncés emploient *nation* précisé par l'un des qualificatifs ci-après : *prospère* (une occurrence), *seule* (une occurrence), *congolaise* (une occurrence), *moderne* (une occurrence).

2.3.2.1.2. Le morphème zéro[∅]

Le terme-pivot *nation* est sans article indéfini dans 2 énoncés suivants :

- (1) La République Démocratique du Congo récusait son droit à l'existence comme Etat et comme nation. (180569)
- (2) Il n'y a ni Etat, ni nation sans une conscience nationale. (210570)

L'absence d'article devant N signale, comme nous l'avons fait remarquer sous 2.1.2.1.2., que la détermination reste en suspens ou se règle d'elle-même.

2.3.2.2. Les indéfinis

Dans le discours, un seul énoncé contient un déterminant indéfini du terme-pivot *nation* :

- (1) L'indépendance économique du Congo s'intègre dans le concert économique des *autres* nations. (251166)

Lorsque le terme-pivot *nation* est introduit par le quantifiant indéfini *autres*, il a pour référent une multitude ou une diversité des *nations* distinctes de la nation congolaise. Mais la réalité à laquelle renvoie le SN *autres nations* n'est connue que

du seul locuteur. Tout autre allocutaire écoutant ou lisant cet énoncé ne saurait identifier les nations dont parle l'énonciateur. D'où le caractère indéfini de l'adjectif concerné.

En somme, dans le discours du président Mobutu, les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* sont sous tendus par des supports qui se mobilisent dans la classe des prédéterminants, à savoir les prédéterminants référents ou désignateurs et les prédéterminants quantifiants.

La littérature existant en grammaire place dans la sous-classe des prédéterminants référents ou désignateurs les articles définis, les démonstratifs et les possessifs ; et dans la sous-classe des prédéterminants quantifiants les articles indéfinis, les adjectifs indéfinis et les adjectifs numéraux.

A l'issue de l'analyse du discours de Mobutu, il nous revient de présenter les données concernant les prédéterminants de *peuple* à travers ce tableau :

Tableau 4 : Les prédéterminants de *peuple*

Déterminants	référents ou désignateurs										quantifiants		total
	le	les	du	des	au	ce	son	notre	nos	leurs	un	ø	
Occurrences	99	4	87	4	17	1	7	10	1	1	9	1	241
%	95,85										4,14		99,99

Ce tableau révèle que sur 241 occurrences du terme-pivot *peuple*, 231 sont les cas dans lesquels celui-ci est introduit par un prédéterminant référent ou désignateur, soit 95,85 % des cas ; tandis que seulement 10 occurrences ou 4,14 % des cas concernent les prédéterminants quantifiants de *peuple*.

Ensuite, les prédéterminants du terme-pivot *pays* apparaissent de la manière que présente le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Les prédéterminants de *pays*

Déterminant	référents ou désignateurs													quantifiants					Total
	le	les	du	des	au	aux	ce	ces	mon	son	notre	nos	leurs	un	Ø	des	ind	num	
Occurrences	76	19	109	15	13	1	33	2	1	1	97	2	2	22	6	1	16	1	417
%	88,96													11,03					99,99

Les prédéterminants référents ou désignateurs sont employés devant le mot-pivot *pays* à une proportion de 88,96 % des énoncés. Il s'agit de l'article défini (en sa forme simple et en sa forme contractée), des démonstratifs et des possessifs. Les quantifieurs de *pays* se trouvent dans une proportion élevée par rapport à ceux de *peuple*. Mais toutes les classes grammaticales qui rentrent dans ce groupe des prédéterminants de N, à savoir l'article indéfini, les adjectifs indéfinis et numéraux, sont représentées dans le corpus avec 11,03 % d'occurrences.

Quant au terme-pivot *nation*, la synthèse de ses prédéterminants est reprise dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Les prédéterminants de *nation*

Déterminant	référents ou désignateurs						quantifiants			total
	la	les	de la	des	à la	notre	une	Ø	ind	
Occurrences	20	2	44	5	19	4	8	2	1	105
%	89,52						10,47			99,99

89,52 % des prédéterminants du terme-pivot *nation* sont des prédéterminants référents ou désignateurs ; tandis que 10,47 % sont des prédéterminants quantifiants. La faible proportion de cette dernière catégorie des prédéterminants serait due, pensons-nous, au caractère immatériel du concept même de nation. Comme dans le cas des deux terms-pivots précédents, le terme *nation* a la particularité d'avoir pour déterminant le morphème-zéro, mais en deux occurrences seulement.

Dans le contexte énonciatif, l'usage de chaque prédéterminant pour chacun des mots-clés n'est pas un fait de hasard. Il permet au lecteur de déceler si le terme-

clé, tel qu'il est employé dans le discours, est explicite ou pas. Autrement-dit, il s'agit de voir si certains prédéterminants introduisent une réalité connue des allocutaires et si d'autres expriment une réalité qui n'est connue que du locuteur seul.

Ce qui est remarquable, c'est que ces prédéterminants forment avec les noms *peuple*, *pays* et *nation* des syntagmes nominaux qui constituent les pivots du discours et dont la partie suivante étudiera les distributions. Pareille étude nous permettra de relever, dans leur environnement syntaxique, les fonctions sémantiques de ces monèmes.

3. Les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans la structure syntaxique

Un énoncé, écrit D. Maingueneau (2009 : 82), n'est pas une simple suite de mots, mais il inscrit ces mots dans une *structure syntaxique*, c'est-à-dire dans un réseau de dépendances. Cette troisième et dernière partie de notre recherche se focalise sur l'étude des distributions des termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours sous analyse. Il va être question de repérer les termes-pivots comme noyaux syntagmatiques dans la structure syntaxique. Ce repérage sera réalisé en fonction de la position de chaque terme-pivot par rapport à d'autres constituants de l'énoncé, en considérant que

« les énoncés se structurent en phrases centrées autour d'un monème prédicatif complété par des déterminations en chaîne, avec possibilité, à chaque niveau de cette chaîne, de coordonner les unités qui sont dans les mêmes rapports avec le reste. Mais il nous reste à voir comment va pouvoir être identifié le rôle que joue chaque monème dans cet ensemble, ou, ce qui revient au même, ses relations avec ses voisins. » (Martinet 1985 : 159)

L'on sait qu'un nom se présente d'ordinaire à un certain endroit du texte. H. Weinrich (1989 : 204) écrit à ce propos que le nom « peut, dans le cas extrême, se présenter au début ou à la fin, mais sa place régulière est située quelque part dans le cours du texte. »

Rechercher le sens d'un mot, précise Benveniste, c'est en analyser tous les emplois et contexte :

« le sens d'une forme linguistique se définit par la totalité de ses emplois, par leur distribution et par les types de liaison qui en résultent. » (Benveniste, cité par Robin 1973 : 139)

A la lumière de ce qui précède, nous mènerons notre analyse de sorte que les fonctions syntaxiques des monèmes constitutifs des énoncés du discours soient déduites de la position occupée par les unités syntaxiques concernées dans la structure phrastique.

Ainsi, subdivisée en trois chapitres, cette partie du travail s'articule de la manière suivante : le premier chapitre va étudier le terme-pivot *peuple* et ses distributions syntaxiques, le suivant analysera le terme-pivot *pays* dans son

environnement syntaxique, tandis que le dernier recensera le terme-pivot *nation* dans la structure syntaxique.

3.1. Le mot-pivot *peuple* et ses distributions syntaxiques

A l'intérieur d'un énoncé, N joue plusieurs rôles et occupe des places différentes par rapport à d'autres classes qui constituent l'unité syntaxique. Sous ce point, nous nous intéresserons aux différentes fonctions du terme-pivot *peuple* et à ses rapports syntaxiques avec les autres constituants de l'énoncé, lorsqu'il est placé devant le verbe, lorsqu'il est en position postverbale, ou quand il est régi par un autre substantif, un pronom ou un adjectif ; tout en sachant, à la lumière d'A. Martinet (1985 : 164), que le verbe demeure « un monème identifiable comme le noyau prédicatif ».

3.1.1. *Peuple* placé devant le verbe

En position antéposée par rapport au verbe, N en est généralement le sujet en tant que terme qui donne ses marques au verbe. Ainsi *peuple* est-il l'actant premier de la phrase, le point de départ de la construction sémantique.

Pierre Le Goffic (1993 : 133-134) propose plusieurs propriétés du sujet. Pour lui :

1°. le sujet est le point de départ syntaxique. Il est dans ce cas le constituant primordial qui domine à sa manière la phrase entière et auquel peut s'adjoindre différents types d'éléments (adjectifs, participes, infinitifs, gérondifs, GN, voire adverbes), même à grande distance dans la phrase, et par-delà d'autres constituants nominaux ;

2°. il est naturellement le *thème*, c'est-à-dire le « sujet psychologique » (ce dont on parle). C'est souvent un élément déjà connu, déjà présenté dans le discours qui apparaît comme le point de départ psychologique. En liaison avec sa place en début de phrase, et son rayonnement sur le verbe et au-delà, le sujet a vocation à être le sujet psychologique ou le versant psychologique de la relation sujet / prédicat. Il renchérit en ces termes :

« Ce rôle thématique du sujet est clair dans un texte suivi. Le choix du sujet, son maintien (nombreuses reprises anaphoriques par un pronom, assurant la continuité sémantique) ou son

changement d'une phrase sur l'autre sont des éléments déterminants de la conduite discursive du locuteur. » (*ibid.*)

Néanmoins, cette définition purement logique du sujet est discutable dans la mesure où faire de la phrase un « thème » complété par un « prédicat » est, selon le point de vue d'Hervé-D. Béchade (1989 : 95), licite dans bien des cas, mais pas dans tous. L'auteur en veut pour preuve le cas de la phrase impersonnelle où le verbe est le thème, ainsi que dans cet exemple : « Il passe des nuages ».

3°. étant le point de départ (logico-sémantique) de la relation prédicative, le sujet est « normalement antéposé ». Un sujet postposé reste un sujet, mais il n'a plus la même valeur informative.

Au vu de ce qui précède, le terme-pivot *peuple* est un élément qui, dans le discours que nous analysons, régit le verbe *être*, le verbe *avoir*, les verbes volitifs et les verbes d'action.

3.1.1.1. *Peuple* : sujet du verbe *être* ou d'un verbe similaire

9 énoncés du discours de Mobutu que nous analysons comportent le terme-pivot *peuple* remplissant la fonction de sujet devant le verbe *être* ou un verbe similaire au verbe *être*. Il s'agit des énoncés suivants :

- (1) Le *peuple* congolais *sera* reconnaissant au Haut-Commandement de l'Armée Nationale. (241165)
- (2) Le *peuple* congolais et moi, nous *ne faisons qu'*une seule et même personne. (070366)
- (3) Le *peuple* congolais est "un". (070366)
- (4) Le *peuple* congolais *était* en droit d'attendre les fruits de cette lutte. (300666)
- (5) Lorsque le *peuple est* mécontent, il organise toujours des manifestations de rue. (160867)
- (6) Le *peuple* congolais *est* profondément déçu. (160867)
- (7) Le *peuple* congolais tout entier *a été* de cœur avec les habitants de cette province. (180569)
- (8) Notre *peuple est* vraiment un peuple démocratique. (011270)
- (9) Pendant cinq ans le *peuple* congolais *se trouvait* impuissant devant la souffrance. (011270)

Comme sujet du verbe *être*, le mot-pivot *peuple* apparaît dans 7 énoncés et a pour attribut, dans les énoncés ci-dessus, les noms ou les adjectifs suivants :

reconnaisant, un, en droit de..., mécontent, profondément déçu, de cœur avec..., un peuple démocratique. Peuple est également sujet des verbes similaires au verbe *être* dans 2 énoncés. Il s'agit des verbes ci-après : (2) *faire* (une occurrence) et (9) *se trouver* (une occurrence).

3.1.1.2. Peuple : sujet du verbe avoir ou d'un verbe similaire

Le terme-pivot *peuple* est sujet du verbe *avoir* ou d'un verbe similaire dans 3 énoncés du corpus. Il s'agit des constructions suivantes :

- (1) Le *peuple* et la République *ont besoin* de stabilité. (050966)
- (2) Le *peuple* congolais *aura* le mot de la fin. (241266)
- (3) Le *peuple* congolais *ne nourrit pas* des sentiments anti belges. (160867)

Deux énoncés de cette rubrique (1) et (2) contiennent le verbe *avoir* proprement-dit. Celui-ci est conjugué à l'indicatif présent et au futur simple. Quant à l'autre énoncé (3), il atteste le verbe *nourrir*, mais porteur du sens de *avoir* :

(3)² Le *peuple* congolais *ne nourrit pas* ... —————> le *peuple* congolais *n'a pas* ...

Dans (1), la fonction sujet est coordonnée par les N *peuple* et *République*. Ceci pour indiquer que les deux termes sont complémentaires, le second étant l'hyperonyme du premier.

Le plus souvent porteur du sens de propriété, le verbe *avoir* régi par le terme-pivot *peuple* insinue, dans les énoncés de notre corpus, une idée de bénéfice étant donné que c'est le peuple qui est censé être le bénéficiaire de « stabilité » et du « mot de la fin » ainsi qu'on peut le comprendre dans les structures analysées ci-haut.

3.1.1.3. Peuple : sujet des verbes volitifs

Un verbe volitif est un verbe qui a la valeur de la volonté, de l'aspiration ou de la demande. Dans la classe des verbes volitifs se trouvent les verbes *vouloir, aspirer, exiger, désirer, demander, réclamer...* Dans le discours de Mobutu, ces verbes constituent la base du sujet *peuple* dans seulement 5 énoncés :

- (1) Le *peuple* congolais *a voulu* châtier le réfractaire. (241167)
- (2) Le *peuple* congolais *a exigé* et obtenu la création d'un syndicat unique. (241167)
- (3) Le *peuple* congolais *a exigé* et obtenu la création de l'Economat du peuple. (241167)
- (4) Le *peuple* congolais *désire* ardemment participer à l'édification d'une société intégrée. (241168)
- (5) Le *peuple* *préfère* désormais la voie de la vérité. (180569)

Les énoncés ci-dessus expriment chacune la volonté et le désir du peuple congolais. Ces cinq volitions sont attribuées au tiers du discours qu'est le peuple par l'énonciateur qui les exprime en lieu et place de celui-ci. Il le rend ainsi maître du châtiment du réfractaire et de la participation à l'édification de la société et à l'instauration de la voie de la liberté. Ainsi, tout ce que dit l'énonciateur dans cet acte délocutif, il le dit au nom du sujet de l'énoncé qui se trouve être le « peuple congolais ». Celui-ci aspire donc au bonheur, à l'unité et à la transparence dans la gestion de la chose publique.

Le sens des SV *a voulu châtier le réfractaire, désire ardemment participer à l'édification d'une société intégrée, préfère désormais la voie de la vérité, a exigé et obtenu* ... suffit amplement à rendre compte du modèle de l'énoncé qui caractérise le discours de la seconde moitié de la première décennie du Congo indépendant.

Le temps verbal permet de retenir quelques considérations importantes : le passé composé *a voulu, a exigé et obtenu* dans les énoncés (1), (2) et (3) dénote une justification d'une action accomplie. C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'usage coordonné du SV *a exigé et obtenu* qui indique que l'aspiration *exiger* du sujet est simultanée au résultat explicite *obtenir*.

Quant à l'indicatif présent *désire* et *préfère*, employé dans les énoncés (4) et (5), il fait du terme-pivot *peuple* le sujet actant des actions non encore accomplies que ces énoncés expriment. Et c'est toujours le désir et les aspirations du peuple congolais qui sont véhiculés dans ces actes de l'énonciation, bien qu'ils s'insèrent dans l'immatérialité.

3.1.1.4. *Peuple* : sujet des verbes d'action

Peuple est sujet des verbes d'action dans 57 énoncés du corpus. 39 de ces énoncés, soit 68,42 %, contiennent *peuple* comme *sujet actant*. Dans la lignée de J. Moeschler et A. Auchlin (2000 : 68), nous considérons que le mot-pivot *peuple* joue le rôle sémantique spécifique de « bénéficiaire » (2 occurrences), d'« expérienceur » (8 occurrences) ou d'« agent » (29 occurrences).

Comme « bénéficiaire » de l'action exprimée par le verbe, *peuple* se retrouve dans les énoncés suivants :

- (1) Le *peuple* congolais *croyait pouvoir jouir* de son indépendance politique. (300666)
- (2) Le *peuple* congolais *pourra* désormais *bénéficier* d'une justice à la fois saine et diligente. (241168)

En tant qu'« expérienceur », le terme-pivot *peuple* paraît régir une action devenue routinière. Nous le retrouvons dans les énoncés ci-dessous :

- (3) Seul le *peuple* *peut réaliser* son bonheur. (240667)
- (4) Le *peuple* congolais *a réussi à se doter* d'un pouvoir efficace. (241167)
- (5) Le *peuple* du Congo *a réalisé* une réforme administrative fort attendue. (241167)
- (6) Le *peuple* congolais et son Armée *ont remporté* des victoires éclatantes à Kisangani, à Kindu, à Bukavu et à Kisenge. (241167)
- (7) Le *peuple* *a compris et applique* à la lettre le mot d'ordre du parti. (241168)
- (8) Le *peuple* congolais *connaît* mieux le prix de la paix. (311268)
- (9) Le *peuple* congolais *sait* que des idéologies d'importation sont aussi cause de ses malheurs. (180569)
- (10) Le *peuple* congolais *vivait* dans la concorde. (040669)

Enfin, comme « agent » de l'action, le terme *peuple*, étant l'équivalent d'un sujet animé, assume toutes les actions dévolues au sujet dans les énoncés du discours sous analyse. L'énonciateur lui attribue toutes les prérogatives de l'action faite ou à faire conformément au programme politique du gouvernement. Tel est le cas dans les énoncés suivants extraits du discours de Mobutu :

- (11) C'est vous, *peuple* congolais, qui *pourrez aider* nos frères africains. (12121965)

- (12) Le *peuple* congolais *réservera* le meilleur accueil à ceux qui reviendront. (311265)
- (13) Que le *peuple* belge *trouve* ici l'expression de notre sincère amitié. (300666)
- (14) L'Armée et le *peuple* *défendront* les frontières de la patrie. (251166)
- (15) Le *peuple* *constatera* que la Constitution aura été dictée uniquement par le souci d'indépendance réelle. (070467)
- (16) La République, son Gouvernement et son *peuple* *ne peuvent* sous aucun prétexte *tolérer* des actes de sabotage économique. (240667)
- (17) La révolution est la représentation de l'ordre socio-juridique escompté par tous, lorsque le *peuple* *décide de recourir* à des sanctions inorganisées. (240667)
- (18) Nous ferons le bilan afin que le *peuple* *connaisse* et *comprenne* les réalisations nationales. (241167)
- (19) Notre *peuple* *appréciera* l'originalité de nos problèmes. (070268)
- (20) Le *peuple* congolais *a compris* que c'est le travail seul qui pouvait lui apporter le bien-être et le bonheur. (300668)
- (21) Le *peuple* en désarroi *cherchait* son identité. (120269)
- (22) Le parti et le *peuple* *ont fourni* à l'Assemblée nationale les moyens nécessaires pour lui permettre de remplir dignement et efficacement sa noble mission. (011270)
- (23) Le *peuple* congolais *ne tolérera pas* indéfiniment un développement économique qui enrichirait systématiquement certaines régions au détriment des autres. (051270)

D'autre part, 18 énoncés du corpus, soit 30 %, renferment le terme *peuple* jouant le rôle de *sujet patient* ou d'un sujet exprimant une action réfléchie. Il s'agit des énoncés ci-dessous :

- (24) Le *peuple* congolais *sera plongé* définitivement dans la misère et le sous-développement. (121265)
- (25) Le *peuple* *connaîtra* une amélioration sensible de ses conditions d'existence. (100666)
- (26) Le *peuple* *doit jouir* des fruits de notre effort de reconstruction nationale. (241167)
- (27) Le *peuple* congolais *doit éprouver* une légitime fierté d'être en mesure de compter tant de réalisations positives. (241167)
- (28) Notre *peuple* *ne vivra plus* des conflits et des crises institutionnelles. (241167)
- (29) Notre *peuple* *doit se féliciter* des grands efforts accomplis. (241167)
- (30) Le *peuple* *doit jouir* de la santé. (241167)
- (31) Le *peuple* congolais *peut se féliciter* de la décision du quatrième sommet de l'OUA. (241167)
- (32) Le *peuple* congolais *doit se rappeler* notre réussite. (241167)
- (33) Le *peuple* *se perdait* en vaines combines politiques. (070268)

- (34)Le *peuple* congolais *s'est engagé à coopérer* étroitement avec la famille des nations. (241168)
- (35)Le *peuple congolais a été convié à se rappeler* la situation dans laquelle il se trouvait avant le 24 novembre 1965. (241168)
- (36)Le *peuple congolais présentait* le spectacle désolant d'une nation profondément divisée. (241168)
- (37)Le *peuple congolais n'hésite pas à consentir* des sacrifices pour la réorganisation et la modernisation de son Armée. (241168)
- (38)Le *peuple congolais s'est attaché* à l'œuvre collective de la reconstruction nationale. (241168)
- (39)Le *peuple* du Congo *a joui* d'une paix véritable cette année. (311268)
- (40)Le *peuple congolais s'est placé* comme un seul homme derrière son Chef. (210570)
- (41)Le *peuple congolais et moi-même sommes convaincus* que l'Assemblée nationale de la deuxième République ne saurait décevoir. (011270)

On constate dans ces énoncés ces énoncés, que le terme-pivot *peuple*, placé devant le verbe, a la fonction de sujet du verbe dans la structure syntaxique.

3.1.2. *Peuple* en position postverbale

Placé après le verbe, N est généralement attribut, complément d'objet ou complément d'agent. Mais, dans notre corpus, le mot-pivot *peuple* en position postverbale a également la fonction de sujet.

3.1.2.1. *Peuple* : sujet après un verbe impersonnel

Les verbes impersonnels se recrutent généralement parmi les verbes qui rendent compte des phénomènes atmosphériques : *il pleut, il neige, il tonne, il vente...* Quelques-uns d'entre eux rendent une idée abstraite. Dans ses distributions, aucun de ces verbes ne revendique, comme nature, être un agent du procès. Cependant, à côté de ces verbes par essence impersonnels, il existe d'autres qui s'accommodent à une construction impersonnelle.

Dans le discours de Mobutu, la conjugaison s'avère plutôt personnelle pour le sujet *peuple*. Un seul cas de forme impersonnelle se dégage de notre analyse : il s'agit du verbe *vivre* pris impersonnellement dans l'énoncé suivant :

- (1) Que *vivent* la République démocratique du Congo, son parti, le MPR et son *peuple* solidaire avec l’Afrique et le reste du monde. (180569)

Dans cet énoncé, la formule finale du discours exprime un souhait fait par l’énonciateur sur la « non-personne ».

3.1.2.2. *Peuple* après le verbe *être* ou un verbe similaire

Après le verbe *être* ou un verbe attributif qui exprime une valeur proche de l’état réel, *peuple* a la fonction d’attribut du sujet. Dans le corpus de cette étude, il est employé en tant que tel dans les trois énoncés suivants :

- (1) Nous *sommes* un *peuple* digne et hospitalier. (240667)
- (2) Les Congolais *constituent* un *peuple* dynamique et créateur. (210570)
- (3) Les Congolais *constituent* un *peuple* démocratique. (210570)

Dans les illustrations qui précèdent, seul l’énoncé (1) contient le mot-pivot *peuple* placé après le verbe *être*, alors que dans les deux autres, (2) et (3), *peuple* est attribut du sujet régi par le verbe similaire *constituer*. En outre, dans tous les énoncés de notre corpus, le SN *un peuple* forme un ensemble avec un certain nombre de qualifiants qui l’accompagnent : *un peuple digne et hospitalier*, *un peuple dynamique et créateur*, *un peuple démocratique*. Il forme alors, pour emprunter les termes de H.-D. Béchade (1989 : 125), un « attribut logique » et non « grammatical » du sujet.

3.1.2.2. *Peuple* après des verbes d’action

Après un verbe d’action, N est généralement un complément d’objet ou un patient de l’énoncé. Il est ce N que régit l’action de V. Dans notre corpus, le terme-pivot *peuple* employé après un verbe d’action se retrouve dans 36 énoncés dont les suivants :

- (1) Les politiciens *ont voulu vendre* le pays et le *peuple* congolais. (121265)
- (2) *J’ai demandé* au *peuple* congolais de travailler dur pour la prospérité du pays. (060166)
- (3) Que Dieu *protège* le Congo et le *peuple* congolais ! (030366)

- (4) Nous *annonçons* solennellement au *peuple* congolais la fin de la rébellion. (251166)
- (5) Nous *avons défini* au *peuple* le sens et l'orientation de notre révolution. (070467)
- (6) Les petits politiciens *tournaient en dérision* le *peuple* congolais à leur guise. (200568)
- (7) Nous *avons insufflé* un dynamisme nouveau à notre *peuple* par la révolution. (241168)
- (8) Nous pensons à ces gouvernements dont l'incurie *a conduit* le *peuple* congolais dans la voie du déshonneur, du parjure et de la guerre civile. (180569)
- (9) L'amitié et la solidarité *lient* les *peuples* des certains pays au *peuple* de la République démocratique du Congo. (210570)
- (10) L'économie mise au service de l'homme *permettra* au *peuple* congolais de jouir du fruit de son labeur. (210570)

Dans ces énoncés, *peuple*, étant étroitement lié au verbe, est à son étroite dépendance : Il est donc un complément de verbe sur lequel s'exerce l'action accomplie par le sujet. Il constitue dès lors le point d'application du procès exprimé par le verbe. Ainsi considéré, le N. *peuple* est composante, au même titre que V, du SV.

Avec pour déterminant l'article défini simple *le* ou un adjectif possessif, *peuple*, placé après le verbe, est complément d'objet direct dans 14 énoncés du corpus. Lorsqu'il est introduit par la préposition *à* (formant avec l'article défini *le* l'article contracté *au* ou précédant un déterminant personnel), *peuple* en position postverbale est complément d'objet indirect. Il se retrouve en tant que tel dans 21 énoncés du discours que nous analysons. Un seul énoncé enfin renferme le monème *peuple* complétant un verbe doublement objectif qui fait de lui un complément d'objet direct et un complément d'objet indirect à la fois.

Pour revenir au discours de Mobutu, il faut dire que celui-ci est centré sur des actions voulues de grande envergure en la faveur du peuple de la République démocratique du Congo. Ainsi, tout ce qui est envisagé dans l'action du gouvernement l'est en faveur du peuple. C'est la raison pour laquelle le discours contient en grande proportion des énoncés renfermant des verbes *objectifs* comme *vendre, protéger, tromper, associer, inviter, protéger, saluer, unir, tourner en dérision, réhabiliter, conduire, lier, servir, frustrer* ; et des verbes *subjectifs* tels *demander* (2 occurrences), *lancer un appel, épargner, apporter, assurer, annoncer, définir, suggérer, lancer, rendre hommage, insuffler, infuser, apporter, lier,*

permettre (2 occurrences), *fournir*, *appartenir*, *s'identifier*, *répondre*. Dans l'énoncé (9), le verbe d'action *lier* est un verbe transitif double qui régit le terme *peuple*.

3.1.2.3. *Peuple* : complément d'agent

Le complément d'agent, le plus souvent introduit par la préposition *par*, ou *de*, est un mot ou groupe de mots indiquant, selon H.-D. Béchade (*ibid.* p. 200), l'origine du procès dans une phrase à la tournure passive ou de valeur passive.

Comme complément d'agent, le mot-pivot *peuple* est employé dans 7 énoncés ci-dessous :

- (1) Notre programme gouvernemental *a été déjà approuvé* par le *peuple*. (070467)
- (2) La part immense *prise* par le *peuple* dans l'œuvre de redressement du pays nous oblige à faire le bilan. (241167)
- (3) Les politicailleurs véreux *sont vomis* par le *peuple*. (200568)
- (4) Tous les sacrifices *consentis* par le *peuple* congolais ont pour objectif d'accroître le bien-être de chacun de nous. (241168)
- (5) Les étudiants ont utilisé des méthodes *inconnues* du *peuple* congolais. (040669)
- (6) Le nationalisme authentique est la troisième voie *choisie* par le *peuple* congolais. (210570)
- (7) Cette œuvre de rénovation *a été accomplie* par le *peuple* congolais. (011270)

Dans ces énoncés, l'agent de l'action a pour indicateurs de fonction les prépositions *par* (6 occurrences) et *de* (une occurrence). Il se construit sous le modèle syntagmatique :

$$(1) P \quad \longrightarrow \quad SN_1 + \text{être pp} + \text{par / de} + SN_2$$

A la voix active, ce modèle syntagmatique peut se transformer en :

$$(2) P \quad \longrightarrow \quad SN_2 + SV + SN_1$$

Et, ainsi transformés (2), les énoncés ci-dessus auraient comme sujet de l'action le SN *le peuple* auquel le discours congolais attribuerait le rôle :

- d'approuver le programme du gouvernement

- de prendre une part immense dans l'œuvre de redressement du pays
- de vomir les politicailleurs véreux
- de consentir les sacrifices
- de méconnaître les méthodes utilisées par les étudiants
- de choisir le nationalisme authentique comme la troisième voie
- d'accomplir l'œuvre de rénovation

Et dans la transformation P (2), le sujet de P (1), soit SN1 devient le complément du verbe.

Ces remarques nous amènent à revoir à la hausse la proportion des énoncés contenant le terme-pivot *peuple* comme l'actant virtuel dans le discours politique du président Mobutu.

3.1.3. *Peuple* après un substantif ou un pronom

Placé après un substantif, *peuple* est complément de détermination qui « limite l'extension du terme qu'il complète. » (*ibid.* p. 203) Dans le discours du président Mobutu, il est un complément du second degré, c'est-à-dire complément d'un syntagme nominal. A ce faire, *peuple* fait partie intégrante de ce syntagme nominal. Dans notre corpus, il est complément déterminatif du nom ou du pronom.

3.1.3.1. *Peuple* : complément du nom

Dans le corpus de la présente étude, le terme-pivot *peuple* apparaît comme complément du nom dans 87 énoncés dont les suivants, à titre illustratif :

- (1) Les politiciens étaient sur le point de sacrifier *notre bonheur* de *peuple* libre. (121265)
- (2) Nous agirons pour *le bien* du *peuple* congolais. (121265)
- (3) Nous allons doter l'administration de fonctionnaires consciencieux, *au service* du *peuple*. (100266)
- (4) Certains à Bruxelles ont préféré se moquer *des aspirations légitimes* du *peuple* congolais. (300666)
- (5) Les grandes options du développement économique doivent être *au nom* et *pour le compte* de tout le *peuple* congolais. (300666)
- (6) On peut croire au succès final *du développement économique et social* des *peuples* africains. (251166)

- (7) La révolution est la substitution *grâce* au *peuple* d'une idée nouvelle dans le Gouvernement de la cité. (240667)
- (8) La SONAS fonctionne aujourd'hui à *la grande satisfaction* du *peuple*. (241167)
- (9) La richesse d'un pays c'est d'abord *l'intelligence* de son *peuple*. (241167)
- (10) Pour le Congo, le quatrième sommet de l'O.U.A. fut *un triomphe sans bavure* d'un *peuple* ressuscité. (241167)
- (11) Tous les hommes aspirent à *la paix* entre les *peuples* de l'univers. (291167)
- (12) Les élus ne peuvent à aucun prix décevoir *l'attente* de tout un *peuple*. (311267)
- (13) *La réussite* des *peuples* se mesure par leur capacité d'organisation. (311267)
- (14) La réforme monétaire constitue *un véritable test de maturité et de courage* pour le *peuple* congolais. (300668)
- (15) La République démocratique du Congo récusait de voir infliger le triste sort de *la division attisée* de son *peuple* en clans rivaux et ennemis. (180569)
- (16) Le Mouvement populaire de la révolution est appelé à faciliter la nécessaire communion entre le *peuple*, tout le *peuple* et les gouvernants. (180569)
- (17) L'élection est une manifestation de *la liberté* et de *la volonté* d'un *peuple* mûr. (210570)

Lorsque *peuple* est postposé au nom, il est généralement complément du second degré, autrement-dit, il est un complément d'un SN dont il fait partie intégrante de sorte que l'ensemble de celui-ci prend la valeur d'un SN soudé : *les aspirations du peuple, le bonheur du peuple*.

Complément du nom, *peuple* est introduit par les prépositions suivantes : *de* (80 occurrences), *par* (3 occurrences), *grâce à* (une occurrence), *entre* (2 occurrences), *pour* (une occurrence).

Dans ses rapports spécifiques avec les mots qu'il complète, *peuple* comme complément du nom exprime la possession ou l'appartenance.

3.1.3.2. *Peuple* : complément du pronom

Dans le corpus de la présente étude, le terme *peuple* complète un pronom dans les 2 énoncés suivants :

- (1) Les puissances d'argent défendent ou non leurs intérêts au détriment de *ceux* de leurs *peuples*. (300666)
- (2) Notre intérêt est *celui* des *peuples* d'Afrique. (240667)

Complément d'un pronom anaphorique du nom *intérêt(s)* dans les deux énoncés ci-dessus, le complément déterminatif *peuple* a la même fonction sémantique que quand il est complément du nom dans le discours. Il indique donc un rapport de possession ou d'appartenance.

3.1.4. *Peuple* : un circonstant

Le terme-pivot *peuple* joue à l'intérieur du syntagme nominal le rôle de complément circonstanciel. Nous le retrouvons dans un seul énoncé du corpus qui suit :

(1) Le Parlement vivait en dehors du *peuple*. (270667)

En tant que localisant, *peuple* joue dans cet énoncé le rôle de complément de phrase. Il peut en effet être ôté sans que le sens de celle-ci ne soit altéré. Ainsi, le circonstant *en dehors du peuple* n'est pas présupposé par le verbe *vivre*, celui-ci pouvant se passer de lui. L'énoncé ci-dessus peut devenir (1)' et être rendu par

(1)' Le Parlement vivait.

Il n'en demeure pas moins.

Peuple est donc un localisant. Son rôle consiste simplement à apporter cette précision de lieu. Il ne faut cependant pas prendre le substantif *peuple* appartenant à la classe des animés pour un locatif. L'énonciateur l'emploie ainsi parce qu'il juge qu'une action parlementaire doit tenir compte des aspirations du peuple qui est l'émanation du pouvoir qu'ont les élus et devant qui les élus devront rendre compte. Aussi, le SP *en dehors du peuple*, tout en demeurant substituable en l'un des adverbes de lieu *ici et là*, peut signifier que « les parlementaire n'agissaient pas conformément aux aspirations du peuple » sans que le sens de l'énoncé ne soit mis en danger.

3.2. Le mot-pivot *pays* dans son environnement syntaxique

Le terme-pivot *pays* joue le rôle de noyau syntagmatique. A ce titre, il a deux comportements : soit il fait partie du SN, soit il est un constituant du SV. Dans le premier cas, il se retrouve généralement placé devant le verbe qu'il régit ; tandis que dans le second il est en position postverbale et donc complément de verbe. Il est donc, dans tous les cas, une composante d'un constituant immédiat de P.

Outre sa position par rapport au verbe, *pays* est aussi localisé par rapport au substantif (au pronom ou à l'adjectif) ou par rapport à la phrase. Il est donc respectivement un complément déterminatif ou un complément circonstanciel.

C'est donc ce rôle du terme-pivot *pays* dans ses relations syntagmatiques que le présent chapitre se propose d'étudier.

3.2.1. *Pays* placé devant le verbe

Ainsi que nous l'avons démontré concernant le terme-pivot *peuple* au chapitre précédent, *pays* placé en tête de phrase joue le rôle de sujet. Il régit le verbe *être*, le verbe *avoir* et les verbes d'action. Contrairement à *peuple* qui, dans le discours, représente un sujet animé, *pays* ne commande pas l'usage d'un verbe volitif.

3.2.1.1. *Pays* : sujet du verbe *être* ou d'un verbe similaire

Le terme-pivot *pays* est sujet du verbe *être* ou d'un verbe similaire dans 10 énoncés du corpus. Il est sujet du verbe *être* dans les 6 énoncés suivants :

- (1) Beaucoup de *pays* africains *sont* amis du Congo. (311265)
- (2) Notre *pays est* actionnaire dans plusieurs sociétés. (300666)
- (3) Notre *pays est* au centre de cette lutte pour la libération économique. (220167)
- (4) Notre *pays est* l'étoile montante de ce continent. (241167)
- (5) Notre *pays est* de tous les pays du monde un des mieux nantis en ressources agricoles. (311267)
- (6) Notre *pays était* un grand malade. (210570)

Ainsi qu'il apparaît dans ces énoncés, *pays* est sujet du verbe *être* et a pour attributs les noms et les adjectifs suivants : *amis, actionnaire, l'étoile, nantis, un grand malade*. Aussi est-il localisé dans l'énoncé (3).

Il est sujet d'un verbe similaire au verbe *être* dans 4 énoncés qui sont :

- (7) Nous ne pouvons tolérer que notre *pays devienne* le refuge de repris de justice. (300666)
- (8) Avant nous, des politiciens ignoraient que notre *pays se trouve* au cœur de l'Afrique. (300666)
- (9) Notre *pays se trouve plus à même* de nouer avec tous les pays du monde des liens de coopération fructueuse. (311267)
- (10) L'étranger savait que ce grand *pays était devenu* une caricature de lui-même en raison de l'inconscience de ses dirigeants. (241168)

Sujet du verbe similaire *devenir* (2 occurrences), *pays* a pour attributs *le refuge de repris de justice, une caricature de lui-même* ; tandis qu'avec les verbes similaires *se trouver* (une occurrence), *être à même* (une occurrence) il renvoie respectivement à un circonstant et à un complément d'objet indirect.

3.2.1.2. Pays : sujet du verbe *avoir* ou d'un verbe similaire

Le terme-pivot *pays* est sujet du verbe *avoir* dans les 4 énoncés ci-dessous :

- (1) Notre *pays a* un potentiel énorme. (030366)
- (2) Le *pays comptait* jadis six provinces. (030366)
- (3) Le *pays dispose* de possibilités immenses. (100666)
- (4) Le *pays a besoin* du concours de tous ses enfants pour réaliser les objectifs que nous nous sommes assignés. (051270)

Ainsi usité, le verbe *avoir* ou ses similaires renvoient en général à l'idée des atouts (potentiel, composition, possibilité, besoin). En effet, le verbe *avoir* qui n'apparaît que dans un seul énoncé du corpus (1) est porteur du sens de propriété ou d'appartenance. Les trois autres énoncés contiennent les verbes suivants qui rendent le sens de *avoir* : *compter* (2), *disposer* (3), *avoir besoin* (4). Si les verbes similaires

au verbe *avoir* de la liste (2) et (3) remplissent, comme *avoir*, le rôle de propriété acquise, le dernier (4) indique une propriété qui exprime l'idée d'une aspiration.

3.2.1.3. *Pays* : sujet des verbes d'action

29 énoncés renferment le terme-pivot *pays* employé comme sujet des verbes d'action. Il est sujet actant dans 16 énoncés suivants :

- (1) Des *pays* étrangers amis nous *offrent* du riz, du maïs et du coton. (100266)
- (2) Ces *pays ont cessé* toute aide aux chefs de la rébellion. (070366)
- (3) Notre *pays va conquérir* son indépendance économique. (300666)
- (4) Tous les *pays* d'Afrique *doivent se hisser* au niveau des pays dits développés. (050966)
- (5) Les *pays* qui *ont participé* à la conférence de Nairobi et d'autres pays membres de l'OUA *ont démontré* le côté positif de la solidarité et de la coopération qui doivent présider aux relations interafricaines. (251166)
- (6) Que tous les *pays qui ont cessé* de leur aide aux rebelles soient ici remerciés et félicités. (251166)
- (7) Le *pays doit pouvoir disposer* dans son effort de développement des jeunes cadres. (241167)
- (8) Notre *pays doit* de plus en plus *ne compter que* sur lui-même. (241167)
- (9) Notre *pays doit produire* des articles finis à partir de nos ressources minières. (241167)
- (10) Qu'est-ce que l'Etat et notre *pays font* pour nous ? (311267)
- (11) Le *pays* tout entier *devra fournir* un effort pour améliorer et maintenir en état notre réseau de transport. (311267)
- (12) Il faut que le *pays augmente* sa capacité d'épargne en limitant les dépenses publiques et privées de consommation. (300668)
- (13) Avant l'avènement de la deuxième République, le *pays vivait* dans un régime de mendicité institutionnalisée. (241168)
- (14) Peu de *pays peuvent se glorifier* d'un budget sans cesse en équilibre. (210570)
- (15) Notre *pays est* désormais *entré* dans la sphère des puissances monétaires internationales. (210570)
- (16) Le *pays doit produire* davantage les denrées alimentaires. (051270)

Dans ces énoncés, le sujet actant *pays* est agent de l'action. Il régit une action déjà accomplie (22 occurrences) ou à accomplir (7 occurrence). Dans le cas d'une action accomplie, c'est le temps présent ou un temps du passé qui est usité ; tandis que pour une action à accomplir, le discours sous analyse emploie soit le futur

simple, soit le verbe *aller* conjugué à l'indicatif présent suivi de l'infinitif du verbe d'action concerné (*le pays va ...*) ou *devoir* conjugué au présent ou au futur simple (*le pays doit, devra ...*) suivis de l'infinitif du verbe d'action. Ceci tend sans doute à prouver que l'action dans laquelle s'insère le discours est une action impérative à laquelle est lié le destin de la République.

Patient de l'action du verbe, le sujet *pays* se trouve employé dans 13 constructions suivantes :

- (1) *Le pays est obligé* de mendier une aide à l'extérieur. (121265)
- (2) Depuis cinq ans *le pays était plongé* dans une perpétuelle anarchie. (121265)
- (3) Grâce à l'essor des provinces, *le pays connaîtra* le bonheur. (060166)
- (4) Si tous répondent à l'appel de la terre, *le pays est sauvé*. (140166)
- (5) Avant l'indépendance notre *pays se nourrissait* et *se vêtait* par ses propres moyens. (100266)
- (6) Cette année encore, *le pays allait connaître* de nouvelles pertes en vies humaines. (100266)
- (7) *Le pays connaît* le désordre. (100266)
- (8) Pendant cinq ans, notre *pays a vécu* sans budget orthodoxe. (070366)
- (9) Notre *pays se voit doté* d'une monnaie nouvelle. (240667)
- (10) Un *pays qui s'émancipe est souvent* placé dans la situation d'un esclave affranchi. (241168)
- (11) *Le pays allait* tout droit à la banqueroute. (241168)
- (12) Notre *pays n'était connu que* par les coups que lui portaient les mauvais génies. (120269)
- (13) Peu de *pays ont enregistré* des participations aussi élevées au scrutin. (011270)

Le terme *pays* en tant qu'entité territoriale est ici pris au sens générique. Il représente l'ensemble de ses composantes, à savoir ses habitants, ses institutions et son territoire. L'action faite sur le sujet est accomplie dans la quasi-totalité des énoncés du corpus. Elle est exprimée au présent ou à un temps du passé : *le pays est obligé ...*, *le pays était plongé ...*, *le pays est sauvé*, *notre pays se nourrissait et se vêtait*, *le pays connaît...*, *notre pays a vécu ...*, *notre pays se voit doté ...*, *notre pays n'était connu que ...*, *peu de pays ont enregistré ...*

Cependant, l'action non encore accomplie sur le sujet *pays* apparait encore comme évitée : *le pays allait connaître ...*, *le pays allait tout droit ...* ; ou comme projeté dans le futur : *le pays connaîtra ...*

3.2.2. Pays en position postverbale

En position postverbale, le terme-pivot *pays* est placé après le verbe *être* ou son similaire et après les verbes d'action. Il est aussi sujet après le verbe impersonnel.

3.2.2.1. Pays : sujet après un verbe impersonnel

Un cas de construction impersonnelle est attesté dans notre corpus :

- (1) *Il s'agit* bien pour notre *pays* d'une naissance et non d'une adolescence et encore moins d'une maturité. (300669)

Dans cet énoncé, le verbe à la forme impersonnelle est le verbe pronominal *s'agir* ayant le statut de verbe transitif double.

3.2.2.2. Pays après le verbe *être* ou un verbe similaire

Le terme-pivot *pays* est placé après le verbe *être* ou un verbe similaire dans les 10 énoncés ci-dessous :

- (1) Le Congo *est* un *pays* riche et prospère. (121265)
- (2) Le Congo *est devenu* le plus grand *pays* mendiant du monde. (100266)
- (3) Nous *sommes* un *pays* très riche. (100266)
- (4) La Belgique *est* un *pays* ami. (300666)
- (5) Le Portugal *est* un *pays* dont les ambitions en Afrique sont un défi aux consciences honnêtes. (251166)
- (6) Le Portugal *est* un *pays* sous-développé qui croit devoir utiliser l'Afrique pour accomplir son épanouissement économique. (251166)
- (7) Le Portugal *est* un *pays* qui déshonore, par sa politique, le genre humain et l'humanité entière. (251166)
- (8) Le Congo *est* un *pays* souverain internationalement. (251166)

(9) Le Congo *était connu* de par le monde entier comme un *pays* où une profusion de petits partis et de petits politiciens avait beau jeu. (200568)

(10) La République démocratique du Congo *était devenue* le *pays* d’Afrique qui n’avait que des ennemis autour de lui. (180569)

Le mot-clé *pays* placé après le verbe est essentiellement attribut du sujet dans tous les 10 énoncés de notre corpus. A l’exception des deux cas où il vient après les verbes similaires *connaître* et *devenir* et est ainsi complément de verbe, le mot *pays*, attribut du sujet, est, dans tous les autres énoncés, régi par le verbe *être*.

3.2.2.3. *Pays* après des verbes d’action

Le mot-clé *pays* est placé après le verbe d’action dans 81 énoncés de notre corpus. Il y remplit les fonctions de sujet, de complément d’objet direct et de complément d’objet indirect.

Sujet en position postverbale, le terme-pivot *pays* l’est dans les 2 énoncés suivants :

(1) Telle est aussi la politique qu’*ont pratiqué* et *pratiquent* encore certains des *pays* les plus développés du monde. (200568)

(2) Nous avons rappelé la situation dans laquelle *se trouvait* le *pays* avant l’avènement de la deuxième République. (011270)

Dans le discours sous analyse, *pays* est complément d’objet direct lorsqu’après le verbe d’action il a pour déterminant l’article défini, l’article indéfini, l’adjectif possessif ou l’adjectif démonstratif. Il apparaît dans les 38 énoncés. En voici quelques exemples :

(1) Les politiciens *sacrifiaient* le *pays* à leurs propres intérêts. (121265)

(2) Les politiciens *voulaient vendre* le *pays*. (121265)

(3) Le devoir d’une armée est de *sauver* le *pays* quand il est en péril. (121265)

(4) Dans cinq ans les politiciens *ont conduit* le *pays* à sa ruine. (121265)

(5) Je suis fermement décidé à *sortir* le *pays* de l’ornière. (060166)

(6) Le Haut-Commandement de l’Armée m’a confié la mission de *sauver* le *pays*. (070366)

- (7) La Constitution révisée donnera aux dirigeants du Congo la possibilité et les moyens de *gouverner* effectivement le *pays*. (070366)
- (8) Ils *ont juré* de *maintenir* notre *pays* et l'Afrique noire tout entière dans la nuit de l'esclavage. (220167)
- (9) Ce parti est une école où tous les citoyens *peuvent apprendre* à *servir* le *pays*. (241167)
- (10) Ceux qui *habitent* ce *pays* n'étaient pas suffisamment raisonnables. (200568)
- (11) Nous devons d'abord compter sur nous-mêmes pour *sortir* notre *pays* du sous-développement. (300668)

Au total 40 énoncés du corpus, y compris ces cas, contiennent le mot-pivot *pays* en position postverbale, ayant pour fonction complément d'objet indirect. La forte proportion des énoncés contenant le terme-pivot *pays* complétant le verbe transitif indirect témoigne que l'action du gouvernement congolais, telle qu'elle est exprimée dans le discours officiel, est une action faite au pays ou en sa faveur. En tant que tel, le complément est lié au verbe par l'une des prépositions suivantes : *à / au, avec, de, en, pour, auprès, entre, contre*. Nous rassemblons sous cette rubrique les un échantillon des constructions ayant le terme *pays* comme complément d'objet indirect :

- (1) Tous les accords *conclus* avec les *pays* amis seront respectés. (241165)
- (2) Nous *voulons conjuguer* les efforts avec les *pays* frères d'Afrique. (251166)
- (3) Nous *entretions* de bonnes relations avec les *pays* de l'Est. (251166)
- (4) Les politiciens *ont fait* trop de tort au *pays*. (121265)
- (5) Nous devons produire suffisamment pour *procurer* au *pays* les devises. (030366)
- (6) La discrimination raciale *a déjà fait* beaucoup de tort à notre *pays*. (070366)
- (7) Les politiciens *ont brillé* par une politique d'hostilité à l'égard des *pays* frères. (300666)
- (8) Nous *devons donner* à ce *pays* le visage qu'il mérite. (241266)
- (9) Nous *avons dû réviser* notre ligne de conduite à l'égard de certains *pays*. (251166)
- (10) Que notre détermination *assure* à notre *pays* la paix, la justice et la prospérité dans le travail. (311267)
- (11) Nos relations *ne se sont pas* cependant *limitées* aux seuls *pays* africains. (300668)
- (12) Les Nations unies *élaborent* un programme à l'intention des *pays* en voie de développement. (051270)
- (13) Des avantages naturels *font* de notre *pays* une des premières régions touristiques du globe. (300668)

- (14) Que tout étranger qui quitte le Congo *garde* de notre *pays* le souvenir d'une terre où il fait bon vivre. (300668)
- (15) Le Congo *se sera transformé* en un *pays* riche. (121265)
- (16) Les paysans *représentent* pour notre *pays* la fraction la plus importante de la population. (051270)
- (17) Nos ambassadeurs itinérants *multiplient* des contacts auprès des *pays* africains et à travers le reste du monde. (050966)
- (18) Une collaboration constructive *peut s'établir* entre *pays* africains. (251166)
- (19) Le Portugal *voulait perpétrer* une série de lâches agressions contre notre *pays*. (241167)

La préposition *à* ou sa forme contractée *au* est le connecteur du complément d'objet indirect le plus usité dans le discours de Mobutu. Elle apparaît dans 20 énoncés du corpus pour indiquer que l'action du verbe est accomplie au SN contenant le terme-pivot *pays*. C'est dans ce même contexte qu'il faut placer le mot-clé *pays* complément d'objet indirect rattaché au verbe par les prépositions *de* (3 occurrences), *en* (2 occurrences), *pour* (2 occurrences), *auprès* (une occurrence).

Le connecteur *avec* (10 occurrences) montre que l'action annoncée se fait non pas en vase clos, mais qu'elle est une *action avec*. C'est aussi le cas pour le complément indirect introduit par la préposition *entre* (une occurrence). Dans ce cas précis l'énonciateur prouve que la réussite d'un pays dépend de sa collaboration avec d'autres pays. Ce qui justifie l'importance que le président de la République accorde à la coopération entre les Etats.

Un seul cas, celui de l'énoncé (19), sort du lot. Il s'agit du complément d'objet indirect *pays* introduit par la préposition *contre* (une occurrence). Il dénonce l'idée d'une action faite en défaveur de l'objet *pays*.

3.2.2.4. Pays : complément d'agent

Le terme-pivot *pays* est complément d'agent dans 3 énoncés du discours. Il s'agit des énoncés ci-dessous :

- (1) Les nombreuses missions étrangères *reçues* ou *envoyées* par notre *pays* témoignent de notre diplomatie agissante. (050966)
- (2) Une masse des grandes décisions et options *ont été prises* par notre *pays*. (241167)

- (3) Notre lutte et notre doctrine nationale *ont été comprises* par tous les *pays* du Tiers Monde. (241167)

Le terme-pivot *pays* constitue l'origine du procès et renforce la proportion des énoncés l'ayant pour agent de l'action. Dès lors, le complément d'agent dans ces trois énoncés du corpus devient sujet de l'action à l'issue de la transformation active :

- (1)' Notre pays a reçu ou envoyé de nombreuses missions étrangères qui témoignent de notre diplomatie agissante.
(2)' Notre pays a pris une masse des grandes décisions et options.
(3)' Tous les pays du Tiers Monde ont compris notre lutte et notre doctrine nationale.

Comme on peut le constater, dans le processus de transformation des énoncés de la voix passive à la voix active, il s'opère une modification de l'ordre de la phrase de base à travers la permutation ou le déplacement des constituants : le complément d'agent dans la phrase passive devient sujet de l'action dans la phrase active ; tandis que le sujet de la phrase passive devient complément de verbe dans la phrase active. Il y a également effacement de la préposition *par* dans toutes les trois constructions. Mais dans l'item (1)' la structure phrastique connaît un élargissement par l'addition du pronom relatif *qui*.

3.2.3. Pays après un substantif ou un adjectif

192 énoncés du corpus portent le terme-pivot *pays* placé après un substantif ou un adjectif. Il joue le rôle de complément de détermination et, selon Béchade (*ibid.* p. 203), « limite l'extension du terme qu'il complète tout en produisant avec ce dernier une unité sémantique irréductible ».

3.2.3.1. Pays : complément du nom

Pays est complément du nom dans 191 énoncés du corpus. Il s'agit en guise d'exemples des énoncés suivants :

- (1) Dès *l'accession* du *pays* à l'indépendance, l'Armée Nationale Congolaise assure la sécurisation de la population. (241165)
- (2) Les dirigeants politiques n'avaient aucune considération pour le bien-être *des citoyens* de ce *pays*. (241165)
- (3) *La coopération* entre le Congo et les *pays* africains sera poursuivie et continuée. (241165)
- (4) Le Haut-Commandement de l'Armée devait prendre *les destinées* du *pays* en main. (121265)
- (5) Je vous tiendrai régulièrement au courant de *la situation réelle* du *pays*. (121265)
- (6) Je vais parler de *l'intégration économique* de notre *pays* avec les *pays* frères. (121265)
- (7) Le plan du développement du Congo intéresse *l'avenir* des *pays* voisins. (121265)
- (8) Nous sommes en route pour *la prospérité* du *pays*. (311265)
- (9) La mauvaise gestion des affaires provinciales a contribué à *la faillite* du *pays*. (060166)
- (10) La reconstruction est le travail de toutes *les forces vives* du *pays*. (140166)
- (11) Vous avez une volonté d'aider à *la reconstruction* du *pays*. (140166)
- (12) Notre belle jeunesse, *l'avenir* du *pays*, nos filles, nos garçons s'adonnent à la vie facile et séduisante de l'oisiveté. (120266)
- (13) *Les différents secteurs et régions économiques* de notre *pays* se complètent de la manière la plus harmonieuse. (030366)
- (14) Notre jeune République appartient à *la catégorie* des *pays* en voie de développement (030366)
- (15) *L'attitude* de ces *pays* amis constitue pour nous la garantie de la paix. (070366)
- (16) Soucieux de *la paix* et du *bonheur* de ce *pays*, le Haut-Commandement de l'armée nationale a décidé de prendre ses responsabilités. (070366)
- (17) Depuis six ans, le Congo a accédé *au statut* de *pays* libre. (300666)
- (18) Nous sommes maintenus dans *un état* de *pays* à exploiter coûte que coûte. (300666)
- (19) La Belgique a contracté des dettes publiques *au nom* de notre *pays* avant son accession à l'indépendance. (300666)
- (20) Le Congo quittera *la catégorie* des *pays* sous-développés. (300666)
- (21) Le Congo fera partie *du concert* des *pays* industrialisés. (300666)
- (22) Nous allons stimuler les qualifications et *les activités réellement productrices* pour le *pays*. (300666)
- (23) Ces impératifs expliquent *notre politique de compréhension et de bonne entente* avec tous les *pays* du monde. (050966)
- (24) Le Congo s'entend confier maintenant *le rôle noble de médiateur* pour certains *pays* frères divisés. (251166)
- (25) Les masses populaires et *toutes les forces vives* du *pays* nous apportent leur soutien à travers le Corps des volontaires de la République. (220167)

- (26) Le maintien de l'ancienne constitution s'est avéré être un frein *au progrès* du *pays* et au développement. (070467)
- (27) Après cinq années de crise, comme ce fut *le cas* pour notre *pays*, le Peuple doit jouir sans longue patience des fruits de notre effort de reconstruction nationale. (241167)
- (28) *La richesse* d'un *pays* c'est l'intelligence de son peuple. (241167)
- (29) C'est là *une non moins brillante réussite* pour un *pays* qui fut plongé cinq années durant dans l'anarchie politique la plus totale. (241167)
- (30) *Les rapports* entre l'Afrique et certains *pays* d'Europe ne devraient pas être énervés ni tendus. (291167)
- (31) Quelques uns parmi nous s'interrogent sur *l'avenir* de notre *pays*. (241168)
- (32) *Plus de deux cents fils* du *pays* ont participé au concourt Senghor. (120269)
- (33) Nous avons le grand honneur et l'immense plaisir de saluer *des illustres représentants* des *pays* amis d'Afrique. (180569)
- (34) Nous allons travailler à l'unisson pour *la reconstruction* de notre *pays*. (210570)
- (35) L'accroissement de la production agricole comporte *des avantages* pour le *pays*. (051270)
- (36) Le Congo doit continuer à présenter à la face du monde *le visage* d'un *pays* jeune, dynamique et prometteur. (051270)
- (37) Puisse leur collaboration contribuer efficacement à *la prospérité* de notre cher *pays* ! (311270)

Sur le plan sémantique, soulignons que les substantifs dont le terme-pivot *pays* est complément appartiennent à 4 champs notionnels. Il s'agit de l'appartenance ou la possession, l'action, l'état, ou le regroupement.

Le rapport de possession ou d'appartenance couvre 52,87 % des SN ayant le mot-pivot *pays* pour complément du nom, soit 101 des 191 SN du corpus. Cette forte proportion des SN marque l'attachement au pays de tous ses composants : territoire (*étendue, est, zone ouest, partie orientale, capitale...*), habitants (*fils, enfants, citoyens, forces vives ...*), institutions, dirigeants (*autorités*), histoire, potentialités, avoirs, etc.

Le champ notionnel de l'action recrute la quasi-totalité de ses substantifs dans la classe des dérivés verbaux. Il s'agit de : *accession* (9 occurrences), *reconstruction* (8 occurrences), *développement* (5 occurrences), *redressement* (4 occurrences), *industrialisation* (2 occurrences), *intégration* (2 occurrences), *restructuration* (2 occurrences), *relance* (2 occurrences) ; et une occurrence pour chacun des substantifs

suiuants : *coopération, sauvetage, revalorisation, division, gestion, découpage, domination, réorganisation, réussite, réforme, promotion, organisation, participation, édification*. La proportion de 49 occurrences des substantifs d'action corrobore l'idée véhiculée aux points 3.2.1.3., 7.2.3. et 3.2.2.4. selon laquelle l'action caractérise le discours politique du président de la République démocratique du Congo entre 1965 et 1970.

Les substantifs régisseurs du terme-pivot *pays* ci-après appartiennent au champ notionnel de l'« état » : *destinées* (7 occurrences), *l'avenir* (6 occurrences), *situation* (5 occurrences), *prospérité* (3 occurrences); et une occurrence pour *faillite, émancipation, ruine, statut, état et dignité*. En effet, l'état exprimé par les substantifs que détermine le terme-pivot *pays* équivaut à la situation dans laquelle se trouve la République démocratique du Congo au moment de l'énonciation, ou encore celle à laquelle le pays aspire. Pareille expression de l'« état » apparaît également aux points 3.2.1.3. et 3.2.2.3. où *pays* ressort comme le patient de l'action du sujet.

Le terme *pays* apparaît après les substantifs dont le sens réfère à la notion de regroupement : *unité, majorité, catégorie, concert, niveau* :

- *l'unité du pays*
- *l'unité économique du pays*
- *la grande majorité des pays limitrophes*
- *grande majorité des pays*
- *catégorie des pays*
- *concert des pays*
- *au niveau des pays*
- *politique de compréhension et de bonne entente avec tous les pays*

Ainsi considéré, *pays* véhicule en arrière-plan l'une des plus grandes stratégies politiques de la première législature du régime Mobutu en République démocratique du Congo, à savoir d'une part la consolidation de la cohésion entre Congolais ; et d'autre part le renforcement de l'unité entre Etats d'Afrique d'abord et ensuite du monde en général.

3.2.3.2. *Pays* : complément de l'adjectif

L'on sait que l'adjectif sert à déterminer le nom ou le pronom. Cependant, il peut à son tour être déterminé par un complément. Tel est le cas du complément de l'adjectif *pays* usité dans l'énoncé qui suit :

- (1) Il s'agit également pour nous de diriger vers les disciplines les plus *utiles* au *pays* un pourcentage plus important de jeunes gens. (241167)

Dans le SA *utiles au pays*, le complément de l'adjectif *utiles* est un nom qui limite l'extension de l'adjectif tout en se subordonnant à lui.

3.2.3.3. *Pays* : un apposé

Pays se présente dans notre corpus « sous la forme d'un élément phraséologique prédicatif » (*ibid.* p. 167). Voyons-le dans l'énoncé suivant :

- (1) La politique internationale du Congo, *pays* africain, sera inspirée par les intérêts du continent africain. (241165)

Dans cet énoncé, le SN *pays africain*, dont le noyau est le terme-pivot *pays*, revêt une valeur explicative sous la forme détachée par rapport au substantif *Congo*. Nous pouvons également le considérer comme ayant la forme d'un attribut implicite.

3.2.4. *Pays* : un circonstant

Dans le discours objet de notre étude, le terme *pays* est complément circonstanciel, et donc complément de phrase, dans les 52 énoncés dont nous retenons les cas ci-après :

- (1) Les autorités supérieures de l'Armée ont fait un tour d'horizon de la situation politique et militaire dans le *pays*. (241165)
- (2) L'approvisionnement sera assuré à partir du *pays*. (121265)
- (3) Le chaos politique et économique s'est enraciné dans le *pays*. (100266)
- (4) Les soi-disant élus du peuple s'offraient des voyages de plaisance à l'intérieur et à l'extérieur du *pays*. (070366)

- (5) Nous venons de nommer les responsables du Haut-commissariat à la reconstruction nationale afin d'harmoniser cette reconstruction à travers tout le *pays*. (070366)
- (6) Le revenu annuel moyen par tête d'habitant, sur l'ensemble du *pays*, est de l'ordre de \$ 80. (100666)
- (7) Le Haut-commissariat à la Reconstruction nationale établira une armature administrative efficiente sur l'ensemble du *pays*. (100666)
- (8) A l'intérieur du *pays*, nos populations se sont remises au travail avec confiance et acharnement. (300666)
- (9) Des bonnes relations devraient exister entre nos deux *pays*. (300666)
- (10) Nous entendons faire régner entre toutes les races qui habitent notre grand et beau *pays* l'atmosphère de calme, de confiance, de sécurité et d'amitié. (300666)
- (11) Nous avons relancé l'agriculture à travers tout le *pays*. (251166)
- (12) Nous aimerions savoir de quel *pays* partira le coup d'envoi et par quelle frontière les mercenaires entreront au Congo. (251166)
- (13) Le Congo continue à exporter ses produits sans transformation vers les *pays* industrialisés. (251166)
- (14) Les produits pétroliers consommés au Congo seront désormais entièrement raffinés dans ce *pays*. (241167)
- (15) Le tourisme a acquis une importance considérable en d'autres *pays*. (300668)
- (16) Le Gouvernement exécutera un programme d'urgence, à l'intérieur du *pays*. (300668)
- (17) La criminalité s'amplifiait à travers tout le *pays*. (241168)
- (18) Des grandes calamités se sont abattues sur notre *pays* au lendemain de notre accession à la souveraineté nationale. (180569)
- (19) L'organisation, l'implantation et l'enracinement du Mouvement populaire de la Révolution à travers le *pays* sont des acquis précieux. (210570)
- (20) Des problèmes réels se posent au *pays*. (051270)
- (21) Nous sommes prêts à accueillir tous les enfants égarés, à la seule condition qu'ils donnent la preuve de leur repentir en rentrant au *pays* avant le 31 janvier 1971. (051270)

Comme circonstant, *pays* exprime essentiellement la circonstance de lieu. Il exprime ainsi une nuance de localisation dans 49 énoncés du corpus, une nuance d'origine dans un seul énoncé ; une nuance de direction ou de destination dans 2 énoncés.

En tant que localisant, il indique que l'action du discours est focalisée sur le lieu « pays » en tant que territoire borné, de l'intégrité et de la souveraineté duquel le président de la République est le garant. Il est introduit par les prépositions *dans*, *à*

travers, à (se contractant généralement avec l'article défini *le* pour former *au*), *sur*, *entre*, *en*. Parfois le circonstant de lieu n'a pas de mot introducteur, comme dans l'énoncé (10).

L'action a généralement lieu à l'intérieur de l'entité pays, ou quelquefois à l'extérieur.

Avec la nuance de lieu d'origine ou de provenance, *pays* joue le rôle de source de l'action. C'est le cas dans l'énoncé (12) où la préposition *de* (devenu *du* de suite de sa combinaison avec l'article *le*) marque une fonction ablative.

Enfin, comme *allatif*, c'est-à-dire lorsqu'il exprime l'« endroit où l'on va » (Martinet 1985 : 182), *pays* indique le lieu vers lequel est orientée l'action. Il est alors introduit par la préposition *à* (pouvant faire aussi *au* par contraction avec l'article défini *le*) ou *vers* comme c'est le cas dans les énoncés (13) et (21).

L'analyse syntagmatique qui vaut pour le terme-pivot *pays* est-elle possible pour le terme-pivot *nation* ?

3.3. Le mot-pivot *nation* dans la structure syntaxique

Comme pour les deux termes-pivots analysés dans les chapitres précédents, le terme-pivot *nation* remplit plusieurs fonctions grammaticales et sémantiques dans la structure des énoncés du discours de Mobutu. Par rapport au verbe, il se retrouve en position antéposée ou en position postposée. De même, placé aux côtés des autres constituants de la phrase, il entretient des relations très pertinentes qu'à son tour le présent chapitre va analyser.

3.3.1. *Nation* placé devant le verbe

Préposé au verbe dans l'énoncé, le terme-pivot *nation* régit le verbe *être* et les verbes d'action.

3.3.1.1. *Nation* : sujet du verbe *être*

Le terme-pivot *nation* est sujet du verbe *être* dans un seul énoncé du corpus :

- (1) En 1965, lors de notre accession à la magistrature suprême, la *nation*, l'Etat congolais étaient inexistants. (310669)

Dans cet énoncé, le terme *nation* fait partie de ce que H.-D. Béchade (*ibid.* p. 105) nomme « sujet multiple ». Il est juxtaposé à *l'Etat congolais* avec lequel ils ont pour attribut l'adjectif *inexistants*. Cette juxtaposition de *nation* à *l'Etat congolais* démontre que les deux termes sont sémantiquement équivalents. Ceci suppose que ce qui vaut pour la nation est autant valable pour l'Etat.

En effet, tout au long des cinq premières années de pouvoir sans partage de Mobutu, le discours sur la période précédant le coup de force militaire n'a cessé d'être une autopsie d'un Etat synonyme de non-Etat. Les multiples crises politiques qui se sont enchaînées au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance jusqu'à la fin du premier quinquennat du Congo indépendant, poussent le président à verser dans une vague des discours critiques basés sur le bilan de la gestion du pays entre

les années 1960 et 1965. Ce qui est une façon de légitimer la neutralisation des institutions de la première République par le haut-commandement de l'armée.

Que n'a-t-on pas lu des griefs portés contre les dirigeants des premières années de l'indépendance, les traitant d'incapables, d'avidés de pouvoir ! Il faudra interroger l'histoire sur la pérennité et l'efficacité de la gestion de la société que ne cesse de revendiquer le président Mobutu.

3.3.1.2. *Nation* : sujet des verbes d'action

Le terme *nation* est sujet du verbe d'action dans les 7 énoncés suivants tirés du discours de Mobutu :

- (1) La *nation* entière *doit savoir* que ce n'est pas la première fois que nous avons des difficultés avec l'Union minière. (241266)
- (2) Toutes les *nations ont accordé* au Congo leur confiance. (300668)
- (3) La *nation* avait confié à certains inconscients le destin de nos sociétés parastatales et d'économie mixte. (300668)
- (4) La *nation* congolaise *ne s'est pas trompée* en cautionnant cette décision. (241168)
- (5) La *nation* unanime *a répondu* avec générosité à l'opération 4/67. (180569)
- (6) Le Mouvement populaire de la Révolution et la *nation* congolaise *doivent s'enraciner* et *s'épanouir*. (210570)
- (7) Nous préférons opposer des solutions pratiques concrètes aux problèmes qu'une *nation* moderne nous *impose*. (210570)

Dans les énoncés qui précèdent, le terme-pivot *nation*, bien que réalité abstraite, est employé comme auteur de l'action exprimée par le verbe. Mais l'action du sujet passe pour une action obligatoire en ce sens que l'énonciateur, en recourant au verbe *devoir*, veut démontrer que *savoir*, *s'enraciner* et *s'épanouir* sont des actions contraignantes pour la nation congolaise. C'est aussi le même sens que véhicule le verbe *imposer*, usité dans le dernier énoncé de cette liste.

3.3.2. *Nation* en position postverbale

Placé après le verbe, *nation* est régi par le verbe *être*, le verbe impersonnel et les verbes d'action.

3.3.2.1. *Nation* après le verbe *être*

Régi par le verbe *être*, le terme-pivot *nation* est un nom attribut du sujet. Il apparaît dans l'énoncé attributif suivant :

- (1) Aujourd'hui, la République démocratique du Congo est une *nation*, un Etat avec tous ses attributs. (310669)

Dans cet énoncé, le SN *une nation* est en relation explicite avec le SN sujet *la République démocratique du Congo*. Avec pour équivalent le SN *un Etat* et suivi du déterminatif *avec tous ses attributs*, le mot-clé *nation* a la valeur d'« attribut logique ».

3.3.2.2. *Nation* : sujet après un verbe impersonnel

Dans l'énoncé ci-dessous, *nation* vient après une construction impersonnelle :

- (1) *Il n'y a ni Etat, ni nation* sans une conscience nationale. (210570)

Employé après *il n'y a ni*, *nation* a la fonction de sujet. En fait, l'énoncé qui précède aurait dû se présenter de la manière suivante :

- (1)' Ni l'Etat, ni la *nation* n'existent sans une conscience nationale.

Sous cette reformulation (1)' de l'énoncé (1), le SN *une nation* et son juxtaposé *un Etat* se posent comme le sujet multiple du verbe *exister*, similaire du verbe *être*.

3.3.2.3. *Nation* après des verbes d'action

Dans le corpus, 25 énoncés renferment le terme-pivot *nation* régi par un verbe d'action. En cette qualité de complément de verbe, *nation* est soit complément d'objet direct, soit complément d'objet indirect.

Comme complément d'objet direct, *nation* apparaît dans 7 énoncés. Il est introduit par l'article indéfini *une* ou par l'article défini *la* :

- (1) Nous *devons créer* chaque jour une *nation* plus prospère. (311267)
- (2) La République démocratique du Congo *est déterminée à créer* une *nation* congolaise forte et prospère. (120269)
- (3) Ce qui touche à une province *intéresse* directement la *nation* tout entière. (180569)
- (4) *Il s'agit de créer* un Etat et une *nation* par la révolution. (180569)
- (5) Que Dieu *protège* la République démocratique du Congo et la *nation* congolaise ! (040669)
- (6) Nous *avons réussi à créer* la *nation* congolaise grâce à notre application constante de demeurer nous-mêmes. (210570)
- (7) Le député doit étudier les textes et les lois relatives à tout ce qui *touche* la *nation*. (011270)

Le terme-pivot *nation* complément d'objet indirect, apparaît dans 18 énoncés du corpus suivants :

- (1) L'Armée nationale congolaise *fait partie* intégrante de la *nation*. (030366)
- (2) Nous devons *assurer* à la *nation* une stabilité sociale. (300666)
- (3) On *s'octroyait* des avantages et privilèges au détriment des électeurs et de la *nation*. (300666)
- (4) Nous *avons adressé* des messages à la *nation*. (251166)
- (5) Nous *rappelons* à la *nation* pourquoi nous avons pris le pouvoir. (251166)
- (6) Nous *rappelons* à la *nation* que nous avons pris le pouvoir aux fins d'éliminer les contradictions majeures. (251166)
- (7) Nous *rappelons* à la *nation* qu'il fallait au pays une idée de droit nouvelle. (251166)
- (8) Une libération *s'imposait* pour notre *nation* si grande et si belle. (251166)
- (9) Les objectifs que nous *assignions* à la *nation* étaient le développement économique et l'indépendance économique. (251166)
- (10) Les fonctionnaires congolais *ont permis* à la *nation* de maintenir un certain équilibre. (251166)
- (11) Nous nous *adressons* à la *nation* au seuil d'une année nouvelle. (241266)
- (12) Nous *expliquerons* à la *nation* nos préoccupations premières. (241266)
- (13) La Constitution nous permettra de réaliser efficacement les objectifs que nous *avons assignés* à la *nation*. (070467)

- (14) Nous *ne songerons pas* à telle tribu, tel clan, mais bien à la *nation* congolaise tout entière. (180569)
- (15) Les étudiants *m'ont contraint d'annoncer* à la *nation* congolaise des nouvelles aussi tristes et aussi dramatiques pour certains foyers. (040669)
- (16) Les cadres du parti *ont* la responsabilité au regard de la *nation* et de l'histoire. (210570)
- (17) Vous *avez mérité* de la *nation* et du MPR. (210570)
- (18) Vous *devez donner* à notre *nation* de bonnes lois. (011270)

Dans ces énoncés, le complément d'objet indirect est introduit par les prépositions *à* (13 occurrences), *de* (4 occurrences), *pour* (une occurrence). Il indique que l'action soutenue dans le discours est destinée à la nation congolaise ou faite en sa faveur.

3.3.2.4. Nation : complément d'agent

Le terme-pivot *nation* est agent de l'action dans 3 énoncés du corpus. Il s'agit des énoncés ci-après :

- (1) L'assainissement économique, financier et monétaire est atteint par l'effort *conjugué* de toute la *nation*. (251166)
- (2) La relance économique et la lutte contre les monopoles ont absorbé pour une large part les efforts *fournis* par la *nation*. (051270)
- (3) Notre économie a été arrachée au contrôle des monopoles étrangers grâce au labeur et aux sacrifices *consentis* par la *nation*. (051270)

Dans ces constructions passives, le terme *nation*, agent de l'action exprimée par le sujet, remplit implicitement la fonction de sujet de l'action qu'il aurait accomplie avec un verbe positivement connoté.

3.3.3. Nation après un substantif, un pronom ou un adjectif

Placé après un substantif, un pronom ou un adjectif, *nation* est complément déterminatif du nom, du pronom ou de l'adjectif.

3.3.3.1. *Nation* : complément du nom

Le terme-pivot *nation* complément du nom apparaît dans 42 énoncés du corpus dont les énoncés suivants :

- (1) Le Haut-Commandement a *un sens de responsabilité* vis-à-vis de la *nation* congolaise. (241165)
- (2) Le Haut-Commandement militaire ne pouvait pas rester insensible *aux misères* de la *nation* congolaise. (251165)
- (3) L'existence de la *nation* était menacée. (121265)
- (4) Il nous faut prendre des mesures qui s'imposent, réclamées par *l'intérêt supérieur* de notre *nation*. (300666)
- (5) Vous avez *une fidélité* et *un attachement* à la *nation*. (300666)
- (6) Nous vous demandons de légiférer dans *l'intérêt général* de la *nation*. (050966)
- (7) Les institutions ne fonctionnaient pas dans *l'intérêt* de la *nation*. (251166)
- (8) L'indépendance économique du Congo s'intègre dans *le concert économique* des autres *nations*. (251166)
- (9) Dans *notre message* à la *nation*, le 30 juin dernier, nous avons annoncé l'érection d'un monument dédié à Patrice-Emery Lumumba. (251166)
- (10) Le Haut-Commandement militaire prit la lourde responsabilité d'orienter *le destin* de la *nation*. (251166)
- (11) Les activités culturelles prouvent à suffisance *la volonté* de la *nation* congolaise de faire rayonner au-dehors et au-dedans sa culture propre. (241167)
- (12) Des nostalgiques sauvages et haineux mettent perpétuellement en cause *la coexistence* possible entre les *nations*. (291167)
- (13) *Toutes les forces vives* de la *nation* seront mobilisées. (311267)
- (14) *La réussite* des *nations* se mesure par leur capacité d'organisation. (311267)
- (15) Notre pays a retrouvé la place qui lui revient dans *le concert* des *nations* d'Afrique et du monde. (300668)
- (16) Le Haut-Commandement assume *les responsabilités suprêmes* de l'Etat et de la *nation*. (180569)
- (17) La République démocratique du Congo récusait son droit à *l'existence* comme Etat et comme *nation*. (180569)
- (18) Que tous les enfants de ce pays sentent et vivent *leur appartenance* à une même *nation*. (180569)
- (19) Cette journée symbolise en effet la naissance de notre pays à *la communauté* des *nations*. (300669)

(20) La Foire internationale de Kinshasa traduit notre volonté d'aller dans *le concert* des grandes *nations*. (300669)

(21) Le développement et le progrès social de notre pays doivent être *l'œuvre* de la *nation* tout entière. (311270)

Le terme *nation*, en tant que complément du nom, remplit les fonctions sémantiques de possession, d'action, d'état ou d'ensemble. Il réalise un rôle de possession ou d'appartenance dans 23 énoncés du corpus et complète les noms : *intérêt, intérêt supérieur, ou intérêt général* (9 occurrences) ; les noms exprimant la volonté (*volonté de la nation, vœu de la nation*) ; le territoire (*à l'échelle de la nation*), les habitants (*enfants chéris de la nation, forces vives de la nation*) et bien d'autres possesseur comme : *service de, responsabilités suprêmes de, fondements de, appartenance à, bases de, ressources de, œuvre de, misères de ...*

Dans le champ notionnel de l'« état », *nation* est complétif d'un substantif qui désigne l'« état » ou l'« existence » :

- *l'existence de la nation*
- *l'avenir même de la nation*
- *le destin de la nation*
- *l'existence comme nation*
- *l'épanouissement de la nation*

Complétant les dérivés verbaux d'action, nous le retrouvons dans les syntagmes nominaux :

- *le développement de notre jeune nation*
- *la réussite des nations*
- *l'action politique et économique du Gouvernement et de la nation*
- *la réalisation de la nation*

Une autre fonction sémantique du complément déterminatif *nation* est celle qui exprime la « destination ». Cette fonction précise la destination de la réalité exprimée par le nom complété. C'est le cas dans les SN suivants :

- *message à la Nation*
- *responsabilité vis-à-vis de la Nation*
- *fidélité à la nation*

Comme pour le terme-pivot *pays*, *nation* fait partie des syntagmes nominaux dont le sens renvoie à l'« ensemble » :

- *concert économique des autres nations*
- *coexistence possible entre les nations*
- *concert des nations*
- *solidarité de toute la nation*
- *communauté des nations*
- *concert des grandes nations*

L'orientation du discours est claire : la nation congolaise ne peut devenir forte que dans ses liens avec les nations d'Afrique et celles du monde. Tel est le point de vue de l'énonciateur dans le discours sous analyse.

3.3.3.2. Nation : complément du pronom

Le mot-clé *nation* est subordonné à un pronom dans un seul énoncé du corpus :

- (1) Nous chargeons tous les citoyens, dans leur propre intérêt et dans *celui* de la *nation*, de vérifier soigneusement le taux de change dans la structure des prix. (240667)

Le terme *nation* est – dans cet énoncé – complément de détermination, toujours prépositionnel. Il complète le sens de *celui*, un pronom démonstratif qui représente de manière anaphorique le substantif *intérêt* déjà exprimé dans la phrase.

Il exprime une nuance de possession, car l'intérêt dont il est fait allusion dans le discours, c'est bien « celui de la nation ».

3.3.3.3. Nation : complément de l'adjectif

Le terme-pivot *nation* est complément de l'adjectif dans l'énoncé ci-dessous :

- (1) Les nouvelles que j'annonce sont *tristes* pour certaines familles et pour la *nation* tout entière. (040669)

Le SN *la nation* introduit par la préposition *pour* est complément de l'adjectif *triste* dans cet exemple du discours de Mobutu. Il joue un rôle sémantique de destination : c'est pour les familles en tant que composantes de la nation, en particulier, et pour la nation en général que les nouvelles qu'annonce le locuteur s'avèrent tristes.

3.3.4. Nation : un circonstant

Nation est circonstant dans les 6 énoncés qui suivent :

- (1) Le Katanga a sa place au sein de la *nation* congolaise. (030366)
- (2) Notre ennemi se trouverait à l'étranger ou au sein même de la *nation*. (030366)
- (3) Les chefs coutumiers ont un rôle très important à jouer au sein de la *nation* congolaise. (070366)
- (4) Nous célébrons avec allégresse l'éclosion d'un esprit nouveau au sein de la *nation* congolaise. (200568)
- (5) Le Mouvement populaire de la révolution a un rôle important au sein de la *nation* congolaise. (210570)
- (6) Vous devriez répondre de votre échec devant la *nation*. (011270)

Dans tous les six énoncés contenant le mot-clé *nation* jouant le rôle de complément de phrase, celui-ci est complément circonstanciel de lieu. Il a pour mots introducteurs la locution prépositive *au sein de* (5 occurrences) et la préposition *devant* (une occurrence). Il exprime dans tous les cas la nuance de localisation, à savoir le lieu où l'on est.

Dans cette dernière partie de notre travail, nous avons été amené à identifier non seulement le rôle que joue les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* dans le discours analysé, mais aussi leurs relations syntagmatiques avec les autres composantes de la phrase.

Nous avons considéré le verbe comme repère dans les relations syntaxiques qu'entretiennent les monèmes ciblés. De cette manière nous avons analysé chaque terme-pivot du discours selon qu'il est antéposé ou postposé au verbe. Dans le premier cas, les mots-clés jouent le rôle de sujet et régissent, selon le cas, le verbe *être*, le verbe *avoir*, les verbes volitifs ou les verbes d'action ; tandis que dans le second ils sont placés après les verbes impersonnels, le verbe *être* et les verbes d'action. Ils sont dès lors, selon le cas, sujets, attributs du sujet, compléments d'objet, ou compléments d'agent.

Aussi, les mots-clés sont régis par des constituants de P autres que le verbe. Ils sont alors compléments de phrase (compléments circonstanciels) ou compléments de détermination (compléments du nom, compléments du pronom ou compléments de l'adjectif).

Lorsque les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* sont placés devant le verbe, et qu'ils sont sujets du verbe *être*, celui-ci marque leur état.

Pour sa part, le plus souvent porteur du sens de propriété, le verbe *avoir* régi par les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* recèle une idée de bénéfice. Usité pour les termes-pivots *pays* et *nation*, le verbe *avoir* ou ses similaires renvoient en général à l'idée des atouts.

Seul le terme *peuple* en tant qu'animé est sujet de verbes volitifs qui expriment la volonté, l'aspiration ou la demande. Les énoncés du corpus qui emploient ce type de verbe expriment la volonté et le désir du peuple congolais. Et tout ce que dit l'énonciateur, il le dit au nom du sujet de l'énoncé qui se trouve être le peuple congolais, lequel aspire au bonheur, à l'unité et à la transparence dans la gestion de la *res publica*.

Il faut noter aussi avec intérêt que lorsque les termes *peuple*, *pays* et *nation* sont placés devant le verbe d'action, tel qu'ils le sont dans la majorité des énoncés, ils jouent le rôle sémantique spécifique de « bénéficiaire », d'« expérienceur »,

d'« agent » ou de « patient ». Dans le discours de Mobutu, que les mots-clés sujets soient agents ou patients, ils régissent une action déjà accomplie ou à accomplir.

En position postverbale, *peuple*, *pays* et *nation* sont attributs du sujet, compléments d'objet ou compléments d'agent. Sujet, ils le sont après des verbes impersonnels. Mais quand ils sont attributs du sujet, ils sont des « attributs logiques » et non « grammaticaux » du sujet.

Postposés aux verbes d'action, les mots-clés ont généralement le rôle de compléments d'objet ou de patients de l'énoncé. *Peuple*, *pays* et *nation*, étant étroitement liés au verbe, sont à son étroite dépendance : ils sont donc des compléments de verbe sur lesquels s'exerce l'action accomplie par le sujet et constituent le point d'application du procès exprimé par le verbe.

Complément d'agent, le nom est l'origine du procès dans une phrase à la tournure passive ou de valeur passive. Aussi *peuple*, *pays* et *nation* passent-ils pour des actants virtuels dans le discours de Mobutu.

Placés après un substantif, un pronom ou un adjectif, les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* sont compléments de détermination. Ils limitent l'extension des termes qu'ils complètent. Ils ont alors la fonction sémantique de l'appartenance ou la possession, de l'action, de l'état, ou du regroupement.

Comme circonstants, les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* en tant que localisants, jouent dans le discours le rôle de compléments de phrase. En vertu de ce rôle syntaxique, l'action publique se passe devant le peuple, au pays ou dans le pays, devant la nation.

CONCLUSION

Ce travail a porté sur l'analyse syntaxique du discours politique que Mobutu, ancien président de la République démocratique du Congo de 1965 à 1997, a adressé à la nation entre 1965 et 1970. A la lumière de l'approche distributionnelle, il établit les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* comme des noyaux syntagmatiques des énoncés du discours.

Il résulte de cette étude, dans un premier volet, que les termes-clés *peuple*, *pays* et *nation* ne sont pas employés de manière isolée dans le discours. Ils sont soutenus par des supports qui se recrutent dans la classe des prédéterminants : les prédéterminants référents ou désignateurs et les prédéterminants quantifiants.

Il y a lieu de rappeler ici que, dans leur théorie, toutes les grammaires scrutées s'accordent à placer dans la sous-classe des prédéterminants référents ou désignateurs les articles définis, les démonstratifs et les possessifs ; et dans la sous-classe des prédéterminants quantifiants les articles indéfinis, les adjectifs indéfinis et les adjectifs numéraux.

Des 226 occurrences du terme-pivot *peuple*, 96,01 % des cas ont le mot-clé *peuple* introduit par un prédéterminant référent ou désignateur ; tandis que seulement 3,98 % des cas concernent les prédéterminants quantifiants de *peuple*.

Les prédéterminants référents ou désignateurs sont employés devant le mot-pivot *pays* à une proportion de 88,38 % dans les énoncés du corpus. Il s'agit de l'article défini, des adjectifs démonstratifs et des adjectifs possessifs. Les prédéterminants quantifiants de *pays* comprennent une proportion élevée par rapport à ceux de *peuple*. Toutes les classes grammaticales qui rentrent dans ce groupe des prédéterminants de N – en l'occurrence l'article indéfini, les adjectifs indéfinis et numéraux – sont représentées dans le corpus avec 11,61 % d'occurrences.

87,64 % des prédéterminants du terme-pivot *nation* sont des prédéterminants référents ou désignateurs ; tandis que 12,35 % des prédéterminants sont des quantifieurs. Le faible emploi de cette dernière catégorie des prédéterminants serait dû au caractère immatériel du concept nation. Comme dans le cas des termes-pivots

peuple et *pays*, le terme-pivot *nation* a la particularité d'avoir le morphème-zéro comme déterminant.

Dans le contexte énonciatif, l'usage de chaque prédéterminant pour chacun des mots-clés n'est pas un fait de fortune. Il permet au lecteur de déceler si le terme-clé tel qu'il est employé dans le discours est explicite ou pas. Autrement-dit, certains déterminants introduisent une réalité connue des allocutaires et d'autres expriment une réalité qui n'est connue que du locuteur seul.

Dans la structure syntaxique, les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation*, non seulement ont des fonctions sémantiques précises, mais ils entretiennent aussi des relations de solidarité avec les autres constituants dans les énoncés. Ainsi avons-nous considéré le verbe comme repère dans les relations syntaxiques qu'entretiennent les monèmes ciblés avec les autres composantes de la phrase. De cette manière nous avons analysé chaque terme selon qu'il est antéposé ou postposé au verbe.

L'étude des rapports syntagmatiques de ces termes-pivots avec les autres constituants des énoncés permet donc, d'un point de vue axiologique, d'en repérer la valeur dans le discours. D'une part, les mots-clés étudiés jouent le rôle de sujet et régissent, selon le cas, le verbe *être*, le verbe *avoir*, les verbes volitifs ou les verbes d'action ; d'autre part ils sont placés après les verbes impersonnels, le verbe *être* et les verbes d'action et ont la fonction de sujet, d'attribut du sujet, de complément d'objet ou de complément d'agent.

Suivant leur position par rapport au verbe dans les énoncés, nous avons constaté que lorsque les mots-pivots *peuple*, *pays* et *nation* sont placés devant le verbe, et qu'ils sont sujets du verbe *être*, celui-ci marque leur état. Le plus souvent porteur du sens de propriété, le verbe *avoir* régi par les mots-clés *peuple*, *pays* et *nation* trahit une nuance de bénéfice. Régi par les mots-pivots *pays* et *nation*, le verbe *avoir* ou ses similaires renvoient en général à l'idée de potentiel, de composition, de possibilité, de besoin...

Seul le terme-pivot *peuple* en tant qu'animé est sujet de verbes volitifs en tant qu'ils expriment la volonté, l'aspiration ou la demande. Les énoncés du corpus qui emploient ce type de verbe expriment la volonté et le désir du peuple congolais. Et tout ce que dit l'énonciateur, il le dit au nom du sujet de l'énoncé qui se trouve être le

peuple congolais, lequel aspire au bonheur, à l'unité et à la transparence dans la gestion de la chose publique.

Peuple, pays et *nation* placés devant le verbe sont, dans la majorité des énoncés, sujets des verbes d'action. Dans cette perspective, ils jouent le rôle sémantique spécifique de « bénéficiaire », d'« expérienceur », d'« agent » ou de « patient ». Dans le discours de Mobutu, que les mots-clés sujets soient agents ou patients, ils régissent une action déjà accomplie ou à accomplir.

En position postverbale, ces termes-pivots jouent le rôle d'attribut du sujet, de complément d'objet ou de complément d'agent. Sujet, ils le sont après des verbes impersonnels. Quand ils sont attributs du sujet, ils sont des « attributs logiques » et non « grammaticaux » du sujet.

Postposés aux verbes d'action, les termes-pivots sont généralement compléments d'objet ou patients de l'énoncé. *Peuple, pays* et *nation*, étant étroitement liés au verbe, sont dans son étroite dépendance : ils sont donc des compléments de verbe sur lesquels s'exerce l'action accomplie ou à accomplir par le sujet et constituent le point d'application du procès exprimé par le verbe. La forte proportion des énoncés contenant les termes-pivots *peuple, pays* et *nation* complétant le verbe transitif indirect prouve que l'action du gouvernement congolais, telle qu'elle est exprimée dans le discours officiel, est une action faite pour le peuple, le pays ou la nation. Le discours de Mobutu est donc centré sur des actions voulues de grande envergure, et posées en faveur du peuple de la République démocratique du Congo, du pays ou de la nation tout entière. Complément d'agent, le nom est l'origine du procès dans une phrase à la tournure passive ou de valeur passive. Aussi *peuple, pays* et *nation* passent-ils pour les actants virtuels dans le discours politique analysé.

En outre, les termes-pivots *peuple, pays* et *nation* sont régis par des constituants de P autres que le verbe. Ils sont dans ce cas précis compléments déterminatifs. Ainsi, placés après un substantif, un pronom ou un adjectif, ces termes sont compléments de détermination qui limitent l'extension des termes qu'ils complètent. Ils ont la fonction sémantique de l'appartenance ou la possession, de l'action, de l'état, ou du regroupement.

Comme circonstants, les termes-pivots *peuple*, *pays* et *nation* en tant que circonstants locatifs, jouent dans les énoncés du corpus le rôle de complément de phrase. En vertu de ce rôle syntaxique, l'action publique se passe devant le peuple, au pays, dans le pays, devant la nation.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir réalisé une analyse exhaustive du discours de Mobutu. Ce serait une intention chimérique au vu de la diversité de tendances et d'écoles même d'analyse du discours. Mais nous avons la modeste conviction que la présente analyse syntaxique du discours ouvre la voie pour une étude variée de ce discours, qu'elle soit lexico-sémantique, lexicométrique, énonciative, pragmatique, communicationnelle, cognitive, etc. Elle pourrait en faciliter la compréhension par le commun de mortels et susciter ainsi le goût pour l'analyse du discours dans les centres de recherche, les facultés et les chaires d'étude de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages et articles de science du langage

- Basset, Louis, Perennec, Marcel (dir) : **Les classes de mots. Traditions et perspectives**, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994.
- Bechade, Hervé-D. : **Syntaxe du français moderne et contemporain**, Paris, PUF, 1989.
- Benveniste, Emile : **Problèmes de linguistique générale**, T1, Paris, Gallimard, 1966.
- Boulares, Michèle, Frerot, Jean-Louis : **Grammaire progressive du français, avec 400 exercices**, SL, Clé International, 1997.
- Charaudeau, Patrick : **Grammaire du sens et de l'expression**, Paris, Hachette, 1992.
- Charaudeau, Patrick, Maingueneau, Dominique : **Dictionnaire d'analyse du discours**, Paris, Seuil, 2002.
- Choi-Jonin, Injoo, Delhay, Corinne : **Introduction à la méthodologie en linguistique. Application au français contemporain**, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998.
- Chomsky, Noam : **Structures syntaxiques**, Paris, Seuil, 1969.
- Darmesteter, Arsène : **La vie des mots, étudiée dans leurs significations**, Paris, Champ libre, 1979.
- Delen Karaağaç, Nurcan : « Etude des “pronoms indéfinis” en français », **Dilbilim**, n° 12, Istanbul, 2004, pp 69-76.
- Delen Karaağaç, Nurcan : « A propos de quelques concepts linguistiques », **Dilbilim**, n° 18, Vol. 2, Istanbul, 2009, pp 31-40.
- Dubois, Jean : **Le vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872**, Paris, Larousse, 1962.

- Dubois, Jean : **Grammaire structurale du français. La phrase et les transformations**, Paris, Larousse, 1969.
- Dubois, Jean, Dubois-Charlier, Françoise : **Eléments de linguistique française. La syntaxe**, Paris, Larousse, 1970.
- Dubois, Jean, Lagane, René : **La nouvelle grammaire du français**, Paris, Larousse, 1973.
- Eco, Umberto : **Œuvre ouverte**, Paris, Seuil, 1965.
- Fuchs, Catherine, Le Goffic, Pierre : **Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines**, Paris, Hachette, 1985.
- Genette, Gérard : **Palimpsestes, la littérature au second degré**, Paris, Seuil, 1982.
- Greimas, Algirdas Julien : **Sémantique structurale**, Paris, Larousse, 1966.
- Guillaume, Gustave : **Le problème de l'article et sa solution dans la langue française**, Paris-Québec, A.-Z. Nizet, Presses universitaires de Laval, 1975.
- Harris, Zellig Sabbetaï, Dubois-Charlier, Françoise : « Analyse du discours », **Langages**, 4e année, n°13, 1969, pp. 8-45.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458726X_1969_num_4_13_2507
- Jakobson, Roman : **Essais de linguistique générale**, Paris, Les éditions de Minuit, 1973.
- Kadima-Tshimanga, Bajana : « L'univers socio-politique de l'évolué congolais entre 1955 et 1959. Une étude du vocabulaire de *La Voix du Congolais* », thèse inédite, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 1983 a.
- Kadima-Tshimanga, Bajana : « Le social et le politique dans le vocabulaire de l'évolué congolais. Une étude lexicologique de *La voix du Congolais* (1955-1959) », thèse inédite, Vrije Universiteit Brussel, 1983 b.

- Kambaja, Musampa, Ya Mukoko, Kadindula : « Structure lexico-sémantique du vocabulaire politique sous la période de la crise en RDC. (1996-2003) », **Annales de l'I.S.P.-Mbujimayi**, Vol. 15, Mbujimayi, 2007, pp. 9-26.
- Le Goffic, Pierre : **Grammaire de la phrase française**, Paris, Hachette, 1993.
- Maingueneau, Dominique : **Initiation aux méthodes d'analyse du discours**, Paris, Hachette Université, 1976.
- Maingueneau, Dominique : **Approche de l'énonciation en linguistique française**, Paris, Hachette Université, 1981.
- Maingueneau, Dominique : **Nouvelles tendances en analyse du discours**, Paris, Hachette, 1987.
- Maingueneau, Dominique : **L'énonciation en linguistique française**, Paris, Hachette, 1999.
- Maingueneau, Dominique : **Les termes clés de l'analyse du discours**, Paris, Edition du Seuil, 2000.
- Maingueneau, Dominique : **Aborder la linguistique**, Paris, Edition du Seuil, 2009.
- Martinet, André : **Eléments de linguistique générale**, Paris, Armand Colin, 1970.
- Martinet, André : **Syntaxe générale**, Paris, Armand Colin, 1985.
- Maziere, Francine : **L'analyse du discours**, Paris, PUF, 2005.
- Maulnier, Thierry : **Le sens des mots**, Paris, Flammarion, 1976.
- Moeschelr, Jacques, Auchlin, Antoine : **Introduction à la linguistique contemporaine**, Paris, A. Colin/HER (1^{ère} éd. 1997), 2000.
- Musuasua, Musuasua : « Le vocabulaire politique des leaders nationalistes congolais de P. E. Lumumba à L. D. Kabila », thèse inédite, Université de Metz, 2006.

- Perret, Michèle : **L'énonciation en grammaire du texte**, Paris, Nathan, 1994.
- Pottier, Bernard : **Sémantique générale**, Paris, PUF, 2^{ème} édition, 2011.
- Provost-Chauveau, Geneviève : « Problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours », **Langue française**, N°9, 1971, pp. 6-21.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_00238368_1971_num_9_1_5568
- Remi-Guiraud, Sylvianne de, Retat, Pierre (dir.) : **Les mots de la nation**, Lyon, Presse Universitaire de Lyon, 1996.
- Robin, Régine : **Histoire et linguistique**, Paris, Armand Colin, 1973.
- Rubango, Nyunda ya : « Analyse du vocabulaire politique du Zaïre (1960-1965). Essai de socio-linguistique "immédiate" », 2 t, thèse inédite, Université de Lubumbashi, 1976.
- Rubango, Nyunda ya : **Argumentation et signification. Analyse sociolinguistique du vocabulaire et du discours politique du Zaïre**, Lubumbashi, CELTA, Collection « Travaux et recherches », 1978.
- Rubango, Nyunda ya : **Les pratiques discursives du Congo belge au Congo-Kinshasa. Une interprétation sociolinguistique**, Paris, L'Harmattan, 2001.
- Sarfati, Georges-Elia : **Éléments d'analyse du discours**, Paris, Armand Colin, 2007.
- Saussure (de), Fernand : **Cours de linguistique générale**, Paris, Payot, 1916.
- Schott-Bourget, Véronique : **Approches de la linguistique**, Paris, Nathan, 1994.

- Sumpf, Joseph, Dubois, Jean : « Problèmes de l'analyse du discours », **Langages**, 4e année, n°13, 1969, pp. 3-7.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458726X_1969_num_4_13_2506
- Tesniere, Lucien : **Les éléments de syntaxe structurale**, Paris, Klincksieck, 1988.
- Wagner, R. L., Pinchon, J. : **Grammaire du français classique et moderne**, Paris, Hachette, 1962.
- Weinrich, Harald : **Grammaire textuelle du français**, Paris, Didier, 1989.

2. Ouvrages d'histoire sociale et politique de la République démocratique du Congo

- Gérard-Libois, Jules : **Congo 1965**, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-INEP, 1966.
- Gérard-Libois, Jules : **Congo 1966**, Bruxelles-Kinshasa, CRISP-INEP, 1967.
- Kanyonga, Mubateli : **Dix ans du régime Mobutu ou les années les plus sombres du Congo/Zaire**, s. l., Editions IVY, 1976.
- Ndaywel E Nziem, Isidore : **Histoire du Zaïre, de l'héritage ancien à l'âge contemporain**, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997.
- Ndaywel E Nziem, Isidore : **Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique**, Bruxelles, Le Cri, 2009.
- Kalumvueziko, Ngimbi : **Congo-Zaïre. Le destin tragique d'une nation**, Paris, L'Harmattan, 2009.
- Remilleux, Jean-Louis, : **Mobutu. Dignité pour l'Afrique**, Paris, Albin Michel, 1989.

- Tshimanga wa Tshibangu : **Histoire du Zaïre**, Bukavu, Editions du CERUKI, 1976.
- Tshisungu Lubangu, Edouard : **Introduction à l'histoire politique du Congo 1885-2006**, Kinshasa, God's Hope Collection, 2013.
- Vanderlinden, Jacques : **La République du Zaïre**, Paris, Ed. Berger-Levrault, 1975.

3. Ouvrages constitutifs du corpus

- Mobutu : **Discours, allocutions et messages, 1965-1975**, Tome 1, Paris, Editions J. A., 1975.
- Mobutu : **Discours, allocutions et messages, 1965-1975**, Tome 2, Paris, Editions J. A., 1975.